

Amayon
Aucelon
Barnave
Barsac
Beaumont-en-Diois
Beaurières
Bellegarde-en-Diois
Boulc
Brette
Chalancon
Chamaloc
Charens
Châtillon-en-Diois
Die
Establet
Glandage
Gumiane
Jonchères
La Bâtie-des-Fonds
La Motte-Chalancon
Laval-d'Aix
Les Prés
Lesches-en-Diois
Luc-en-Diois
Lus-la-Croix-Haute
Marignac-en-Diois
Menglon
Miscon
Montlaur-en-Diois
Montmaur-en-Diois
Pennes-le-Sec
Ponet-et-Saint-Auban
Pontaix
Poyols
Pradelle
Recoubeau-Jansac
Rochefourchat
Romeyer
Rottier
Saint-Andéol
Saint-Dizier-en-Diois
Sainte-Croix
Saint-Julien-en-Quint
Saint-Nazaire-le-Désert
Saint-Roman
Solaure en Diois
Vachères-en-Quint
Valdrôme
Val-Maravel
Volvent

DIOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Intercommunal

Secteurs soumis à demande de dérogation et/ou avis de la CDPENAF
- Article L142-4 1° et 2° du code de l'urbanisme

Groupe
6 (G6)

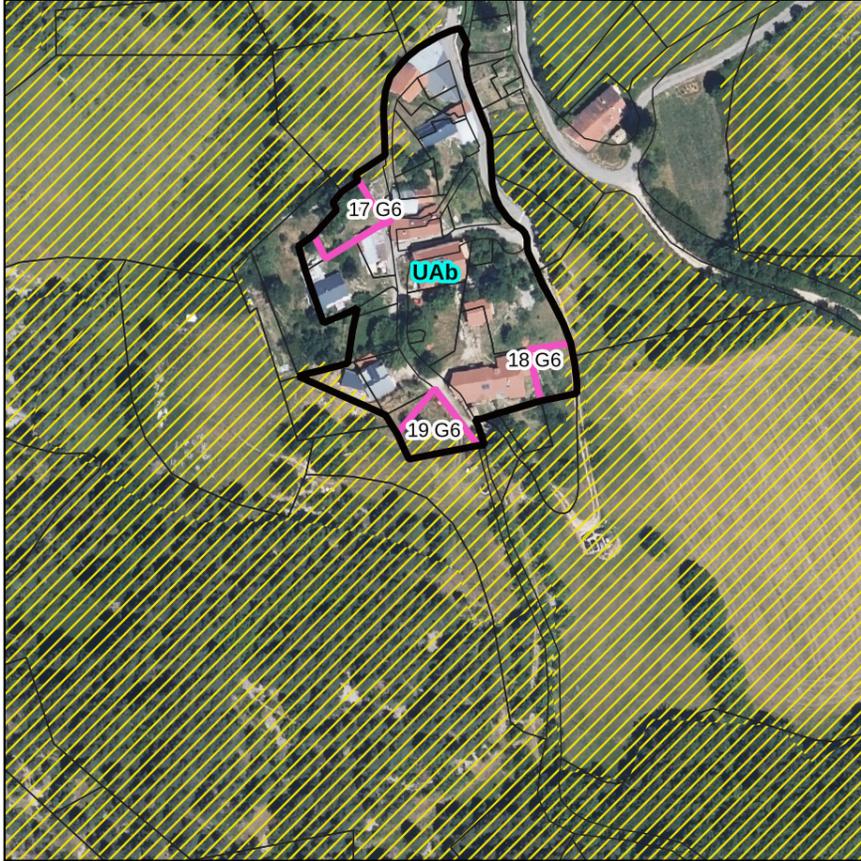


aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

REM : toutes zones A Urbaniser ouvertes destinées au logement sont soumises à OAP. On pourra se reporter au document de recueil des OAP pour visualiser les modalités d'urbanisation attendues pour chacune de ces zones



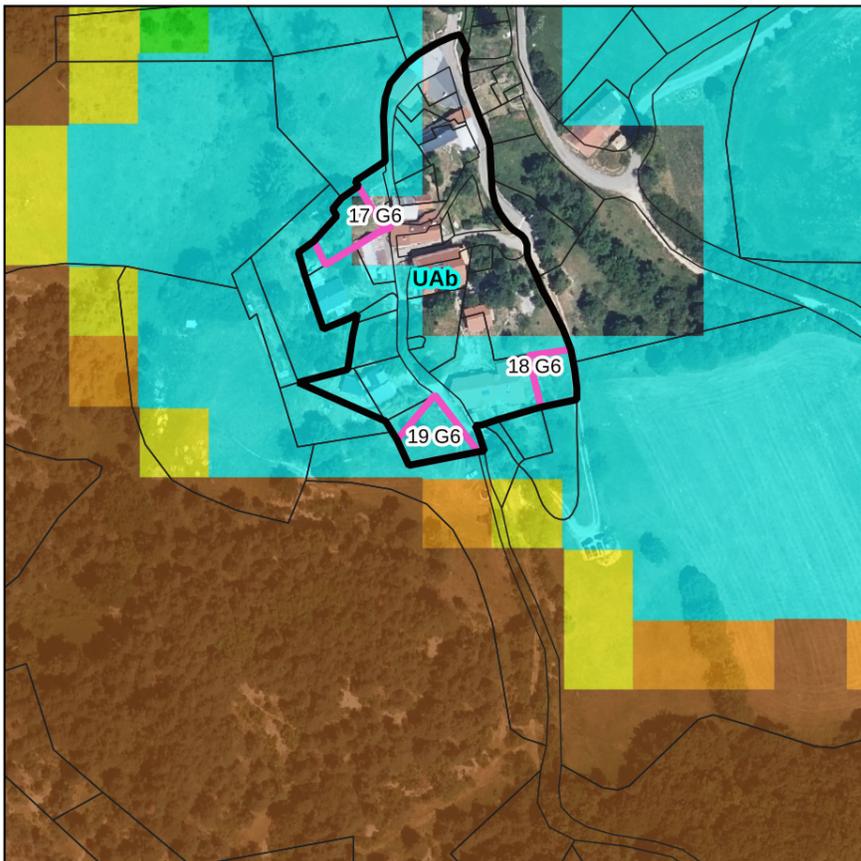
Boulc



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré non cultivé dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

19 G6

Surface (m²) : 0.037732

Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

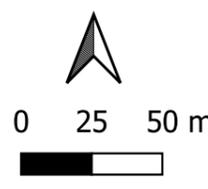
*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Alés faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

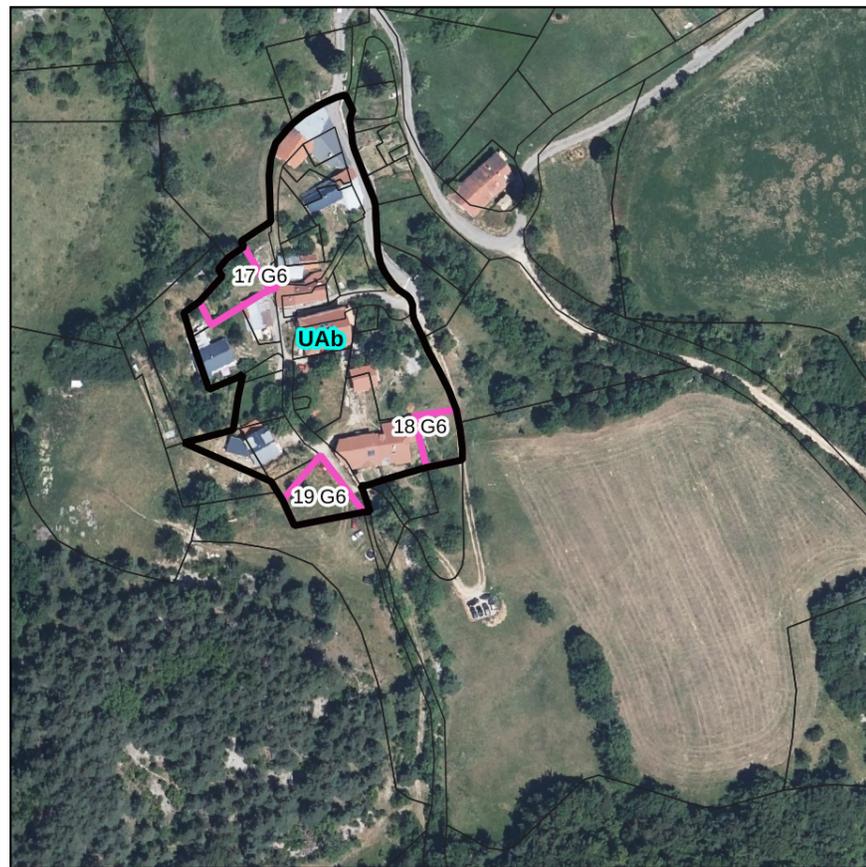
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2



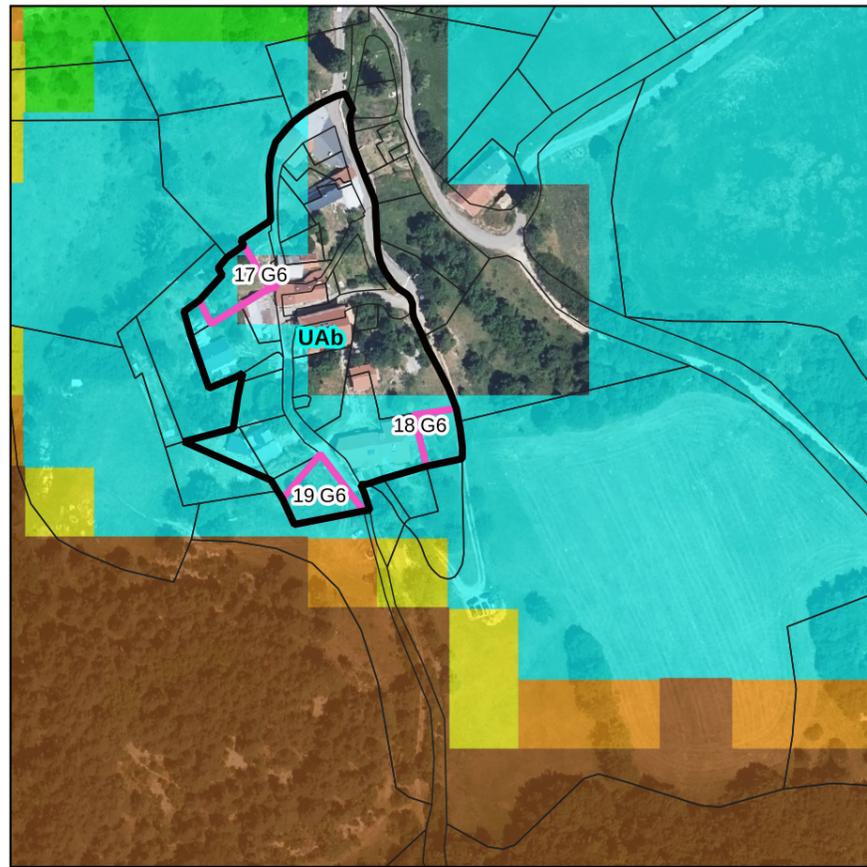
Boulc



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré non cultivé dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

18 G6

Surface (m²) : 0.026281

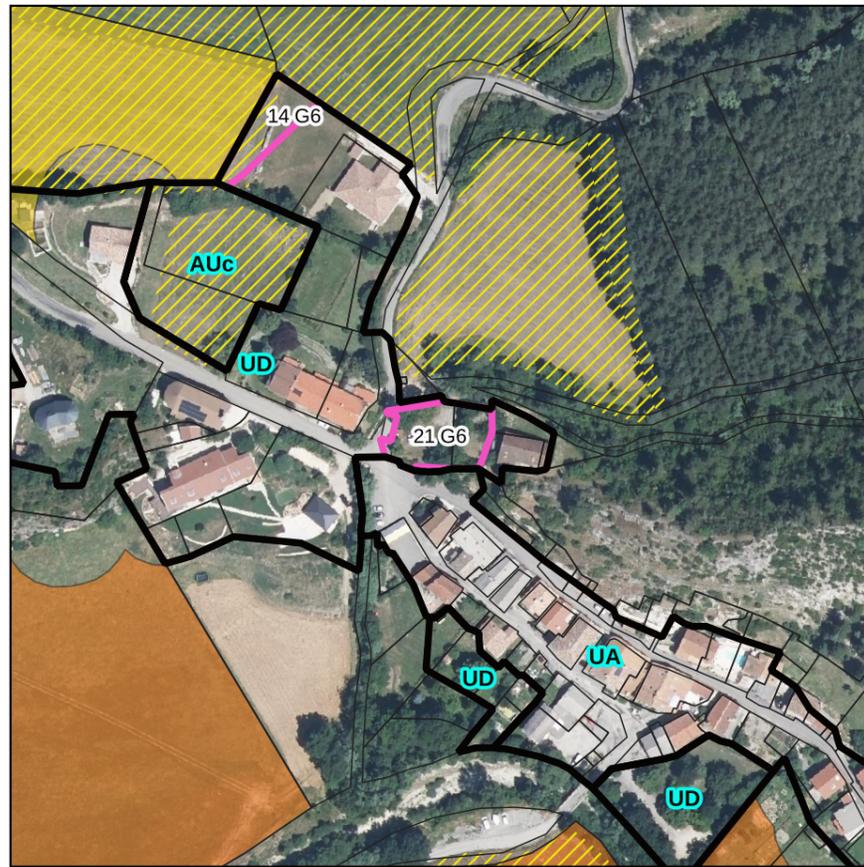
Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.*

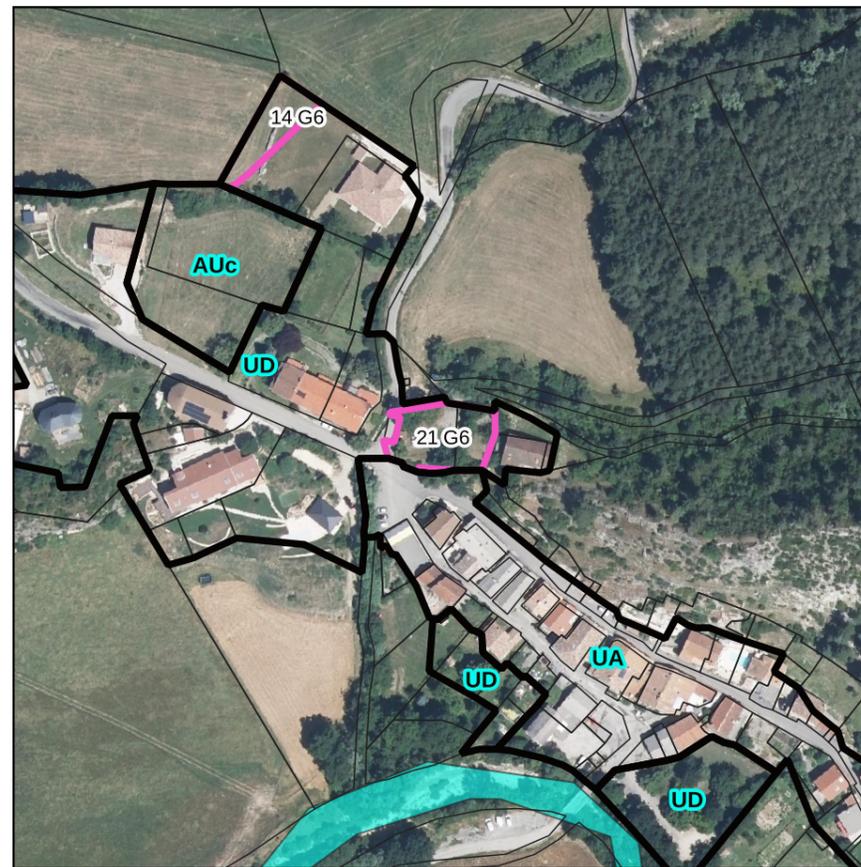
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

- Zones constructibles
 - Bâtiments d'élevage
 - AOP Clairette de Die
 - Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
 - Terrains déclarés à la PAC 2023
- ### NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
 - ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
 - ENJEUX MODERES 2 CRITERES
 - ENJEUX FORTS 3 CRITERES
 - ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES
- ### RISQUES NATURELS
- Aléas inondations
- Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Avis requis sur l'aléa
- Chutes de blocs
- -
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort
- ### ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
- APHN Drome_perimetre_01_2022
 - stations tulipes sauvages
 - Zones humides
 - Natura 2000 ZPS
 - Natura 2000 SIC
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2

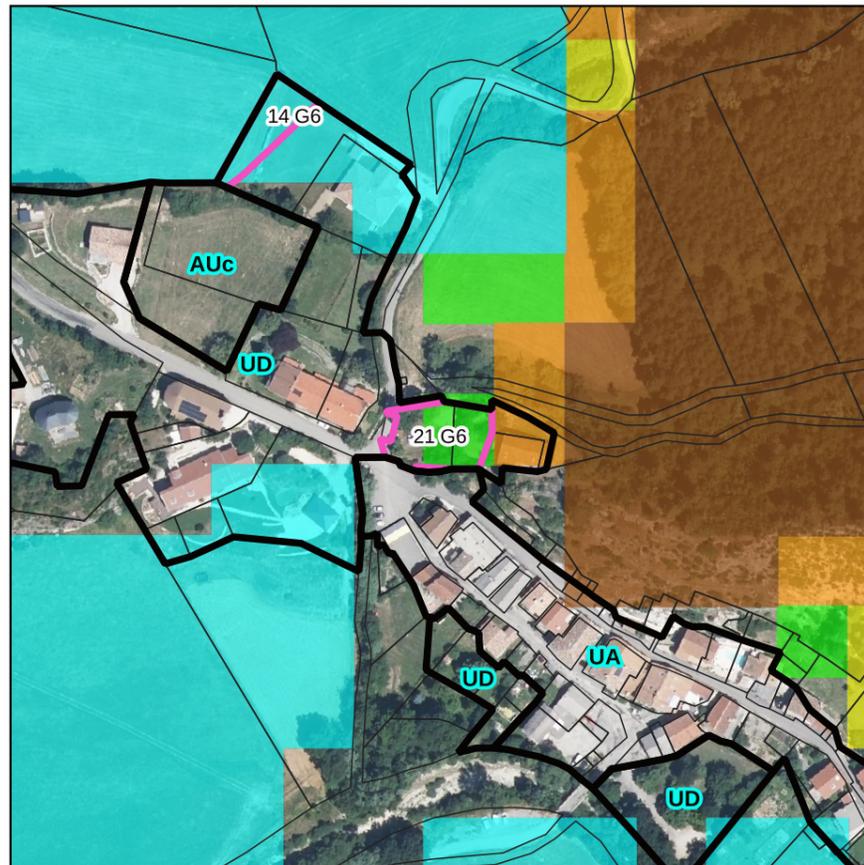
BOULC



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré non cultivé dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

21 G6

Surface (m²) : 0.076133

Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

Oui : consommation d'espace relevée.

Non : pas de consommation d'espace relevée.

Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

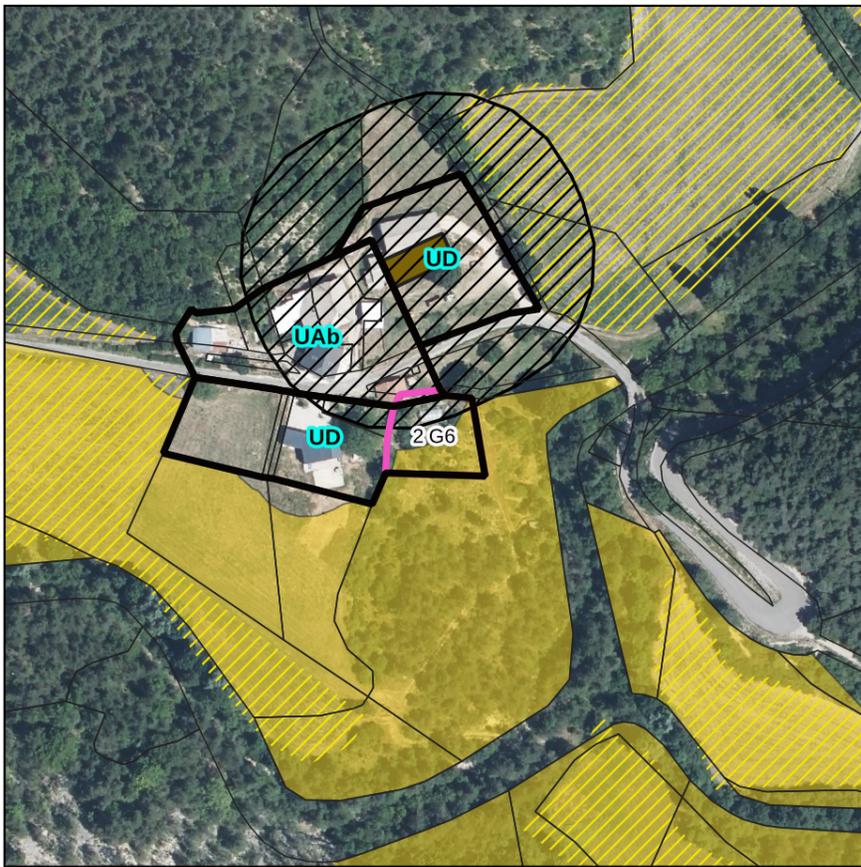
-  AOP Clairette de Die
-  Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
-  Terrains déclarés à la PAC 2023

-  Zones constructibles
-  Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
-  ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
-  ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
-  ENJEUX MODERES 2 CRITERES
-  ENJEUX FORTS 3 CRITERES
-  ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

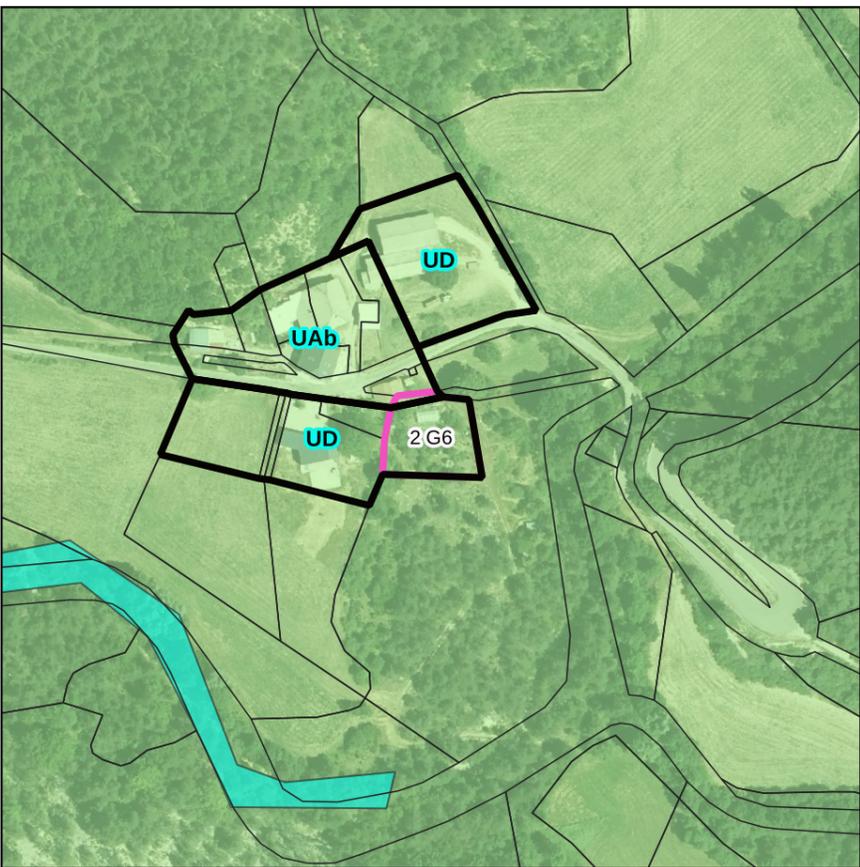
- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
-  Aléas forts
-  Aléas moyens
-  Alés faibles
-  Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
-  Aléa très faible
-  Aléa faible
-  Aléa moyen
-  Aléa fort
-  Aléa très fort

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
-  APHN Drome_perimetre_01_2022
-  stations tulipes sauvages
-  Zones humides
-  Natura 2000 ZPS
-  Natura 2000 SIC
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2

BOULC



Agriculture



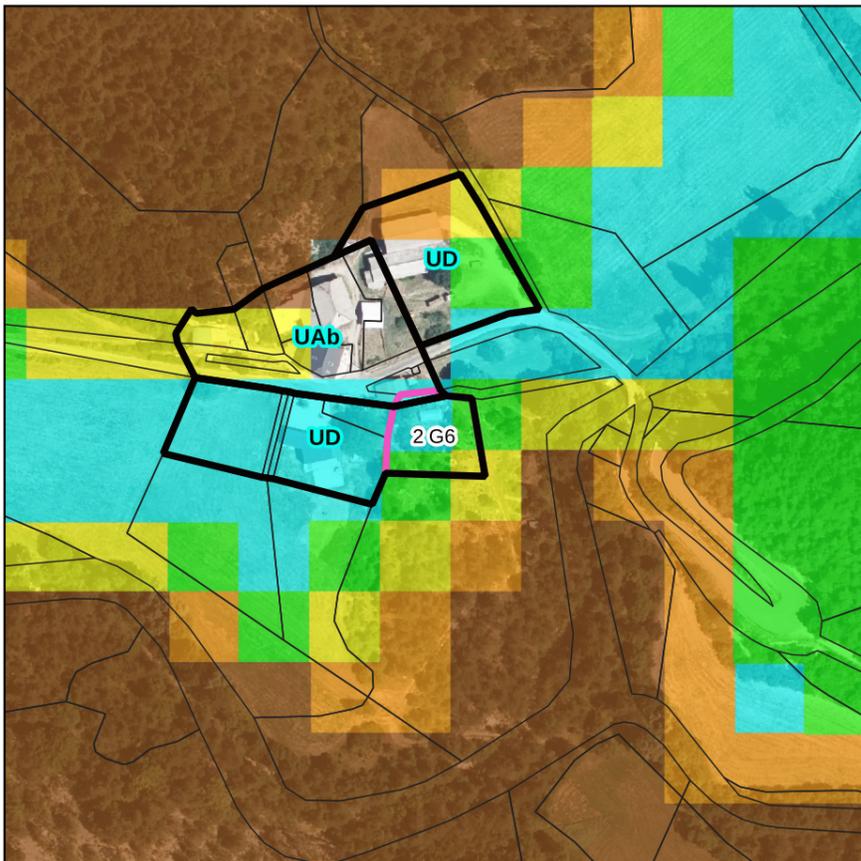
Environnement naturel

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations**
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Aléas faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt**
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2



Risques naturels

Pré en partie cultivé dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

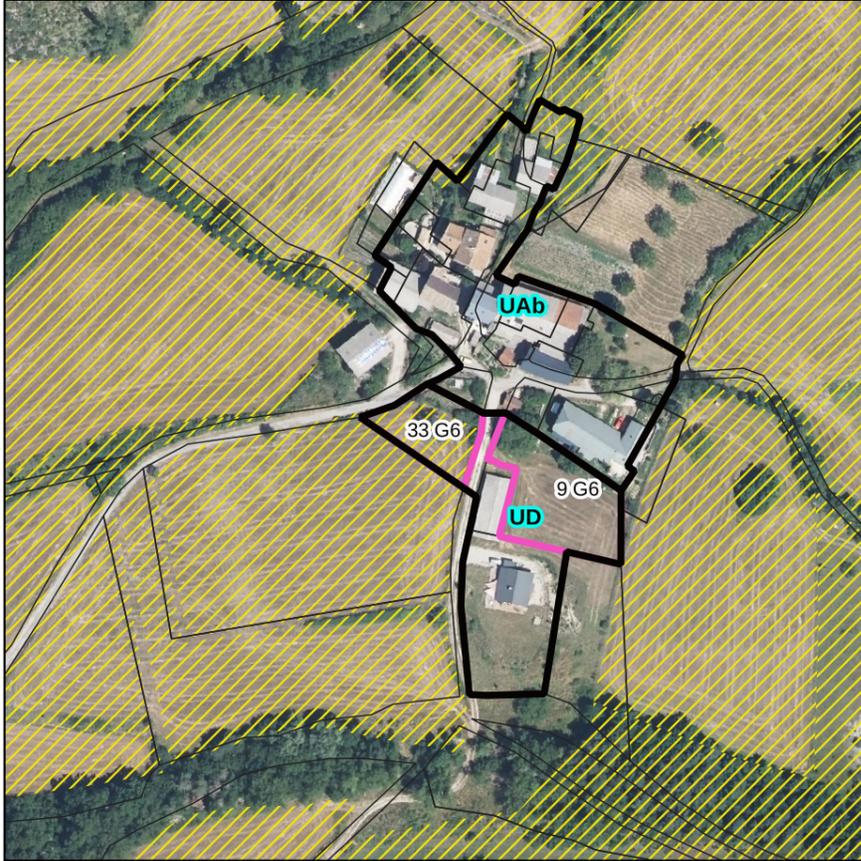
2 G6

Surface (m²) : 0.089286

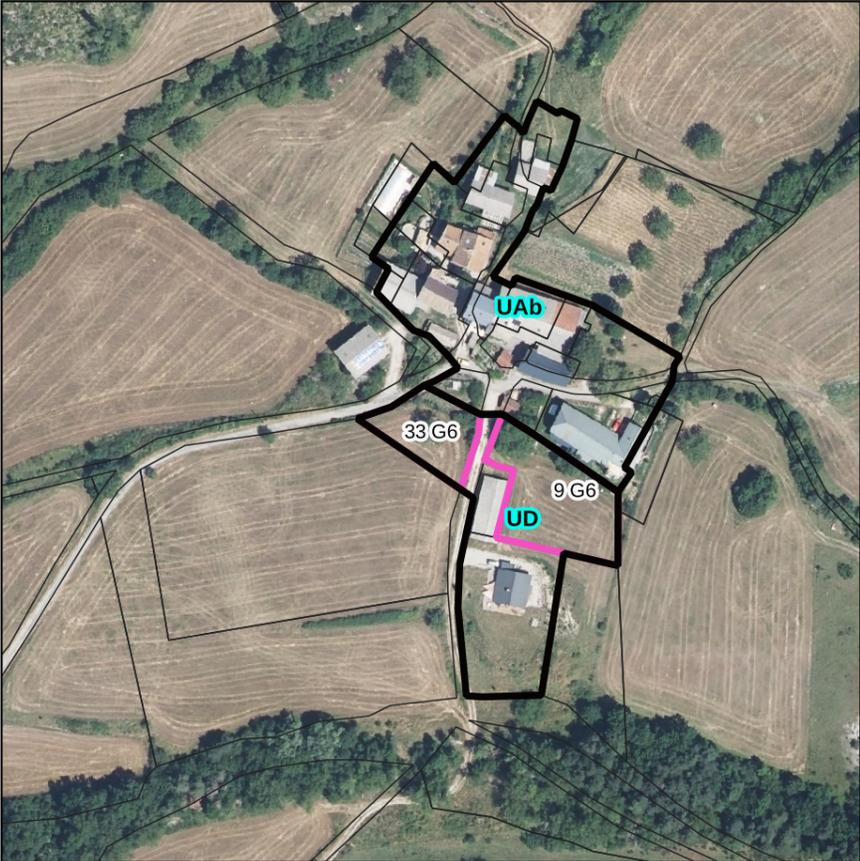
Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

BOULC



Agriculture



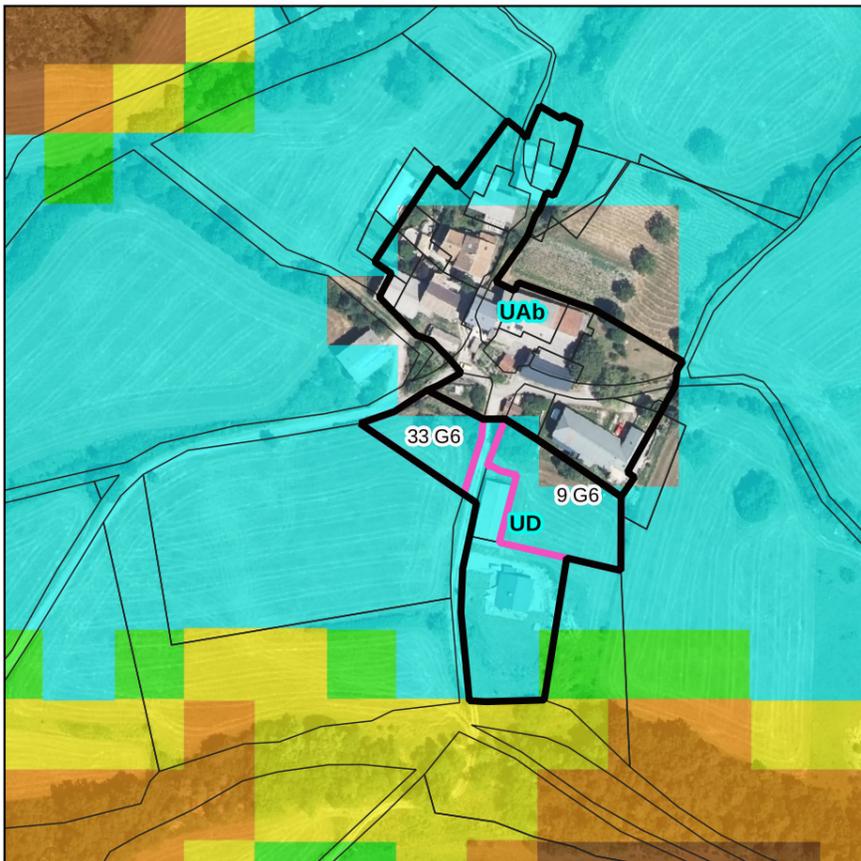
Environnement naturel

-  AOP Clairette de Die
-  Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
-  Terrains déclarés à la PAC 2023

-  Zones constructibles
-  Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
-  ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
-  ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
-  ENJEUX MODERES 2 CRITERES
-  ENJEUX FORTS 3 CRITERES
-  ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
-  Aléas forts
-  Aléas moyens
-  Alés faibles
-  Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
-  Aléa très faible
-  Aléa faible
-  Aléa moyen
-  Aléa fort
-  Aléa très fort

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
-  APHN Drome_perimetre_01_2022
-  stations tulipes sauvages
-  Zones humides
-  Natura 2000 ZPS
-  Natura 2000 SIC
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU déclaré à la PAC

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

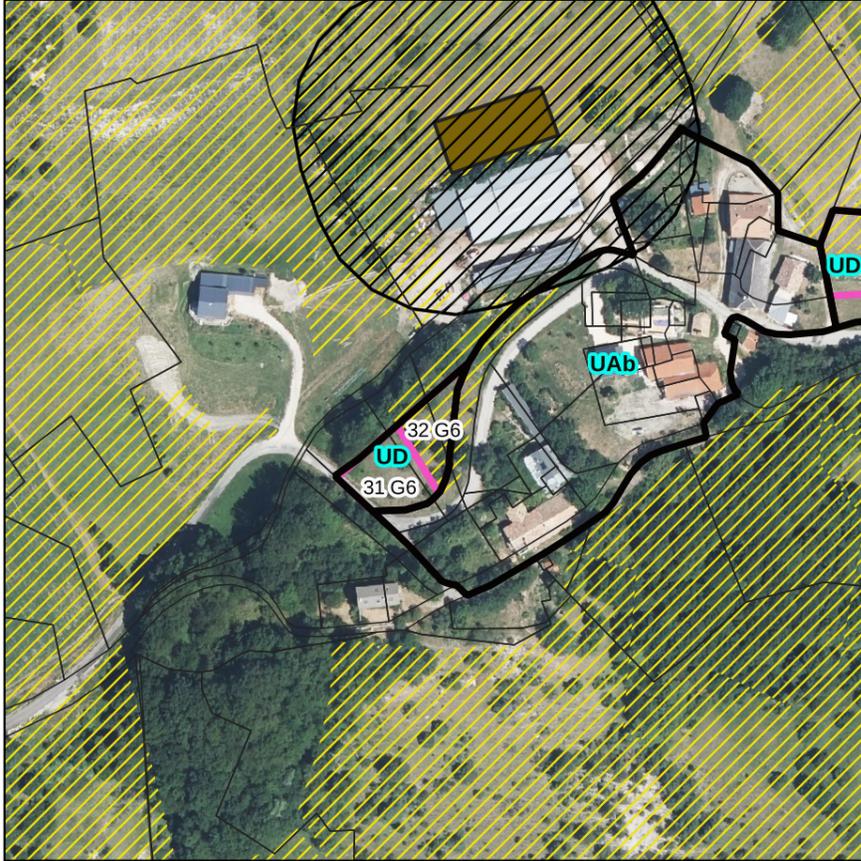
33 G6

Surface (m²) : 0.080543

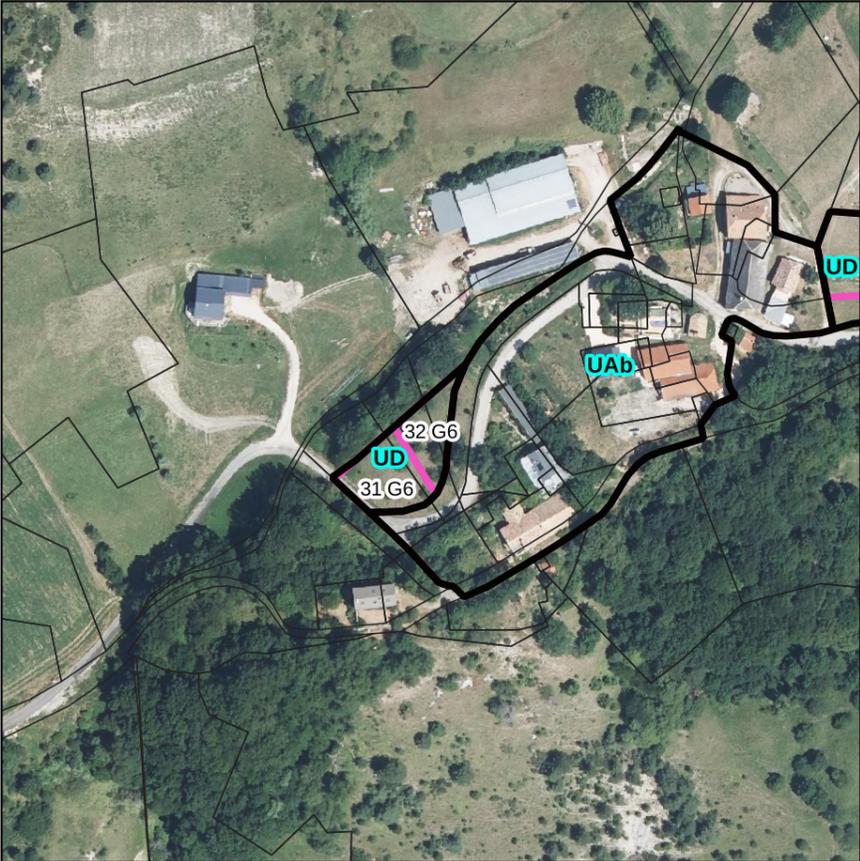
Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

BOULC



Agriculture

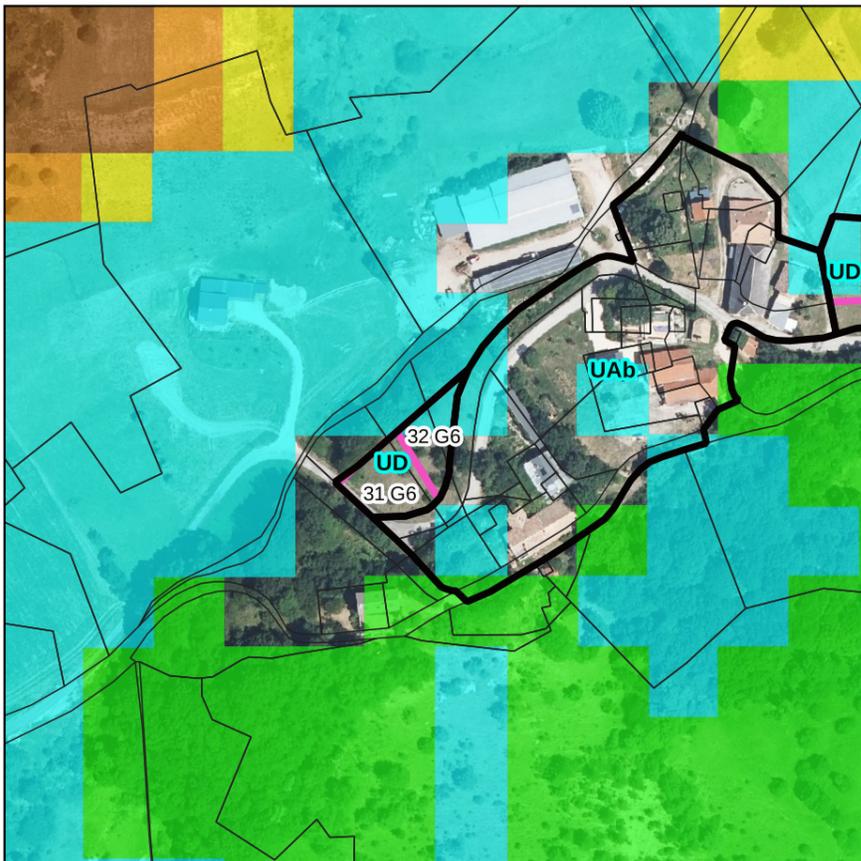


Environnement naturel

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
 - Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Avis requis sur l'aléa
- Chutes de blocs
 -
 -
- Aléa feux de forêt
 - Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU déclaré à la PAC

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

32 G6

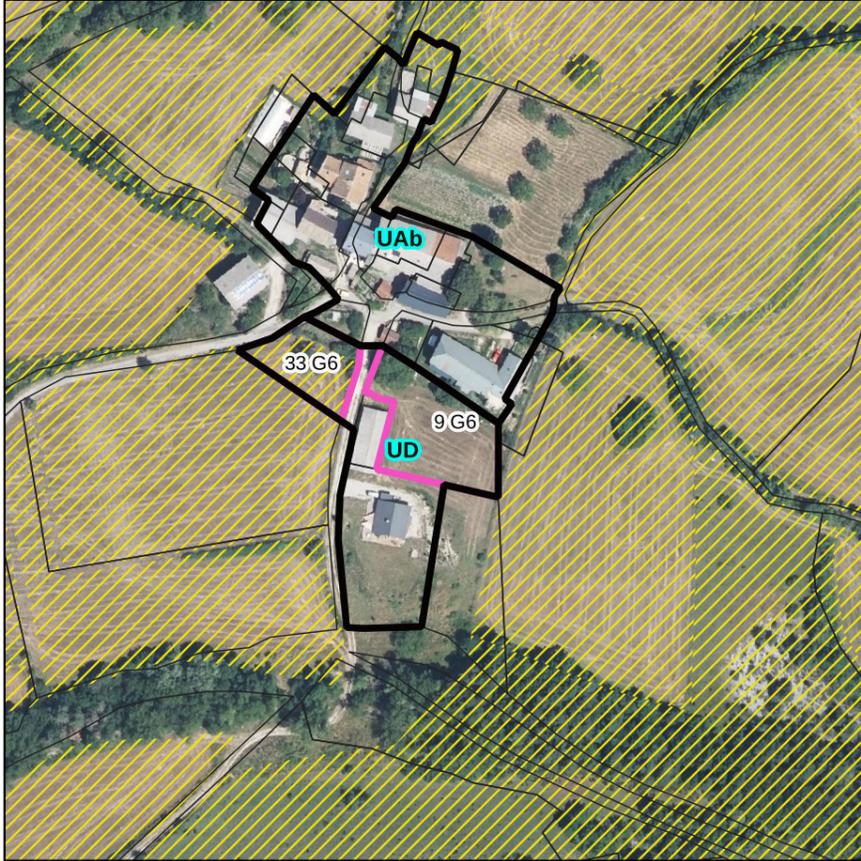
Surface (m²) : 0.046149

Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

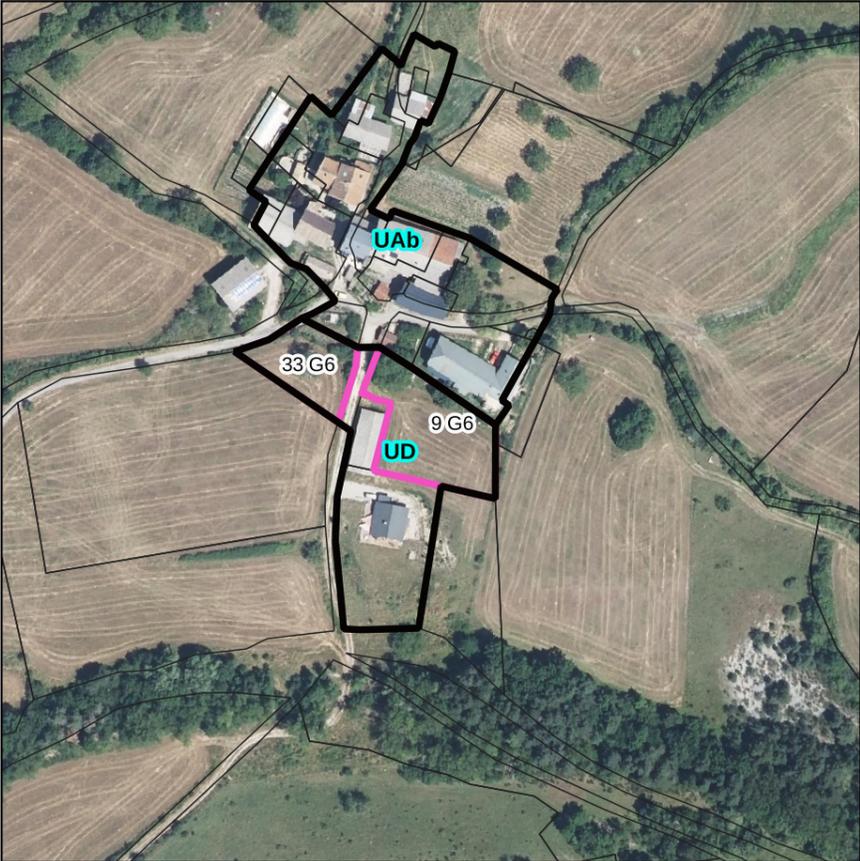
*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

BOULC



Agriculture

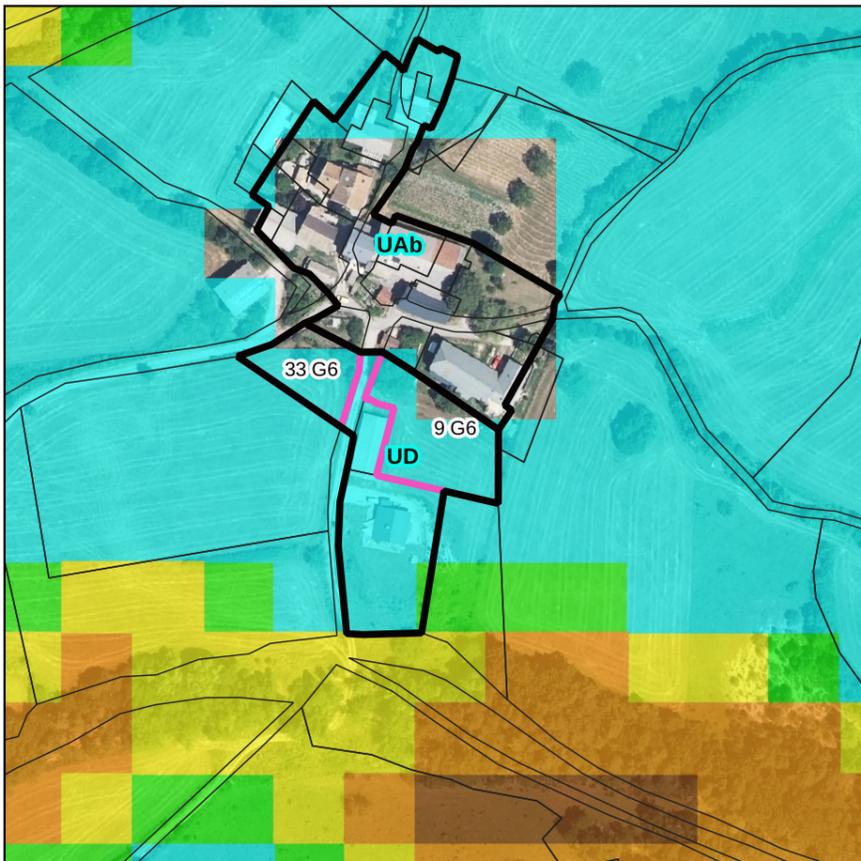


Environnement naturel

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Alés faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort
- Chutes de blocs
-
-



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

9 G6

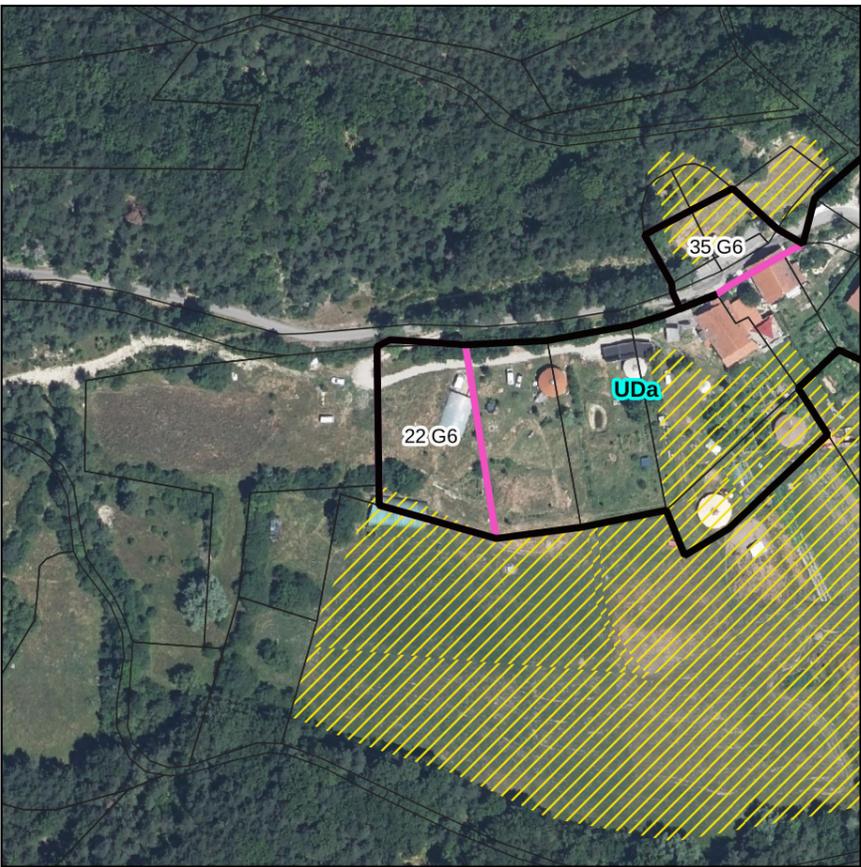
Surface (m²) : 0.148361

Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

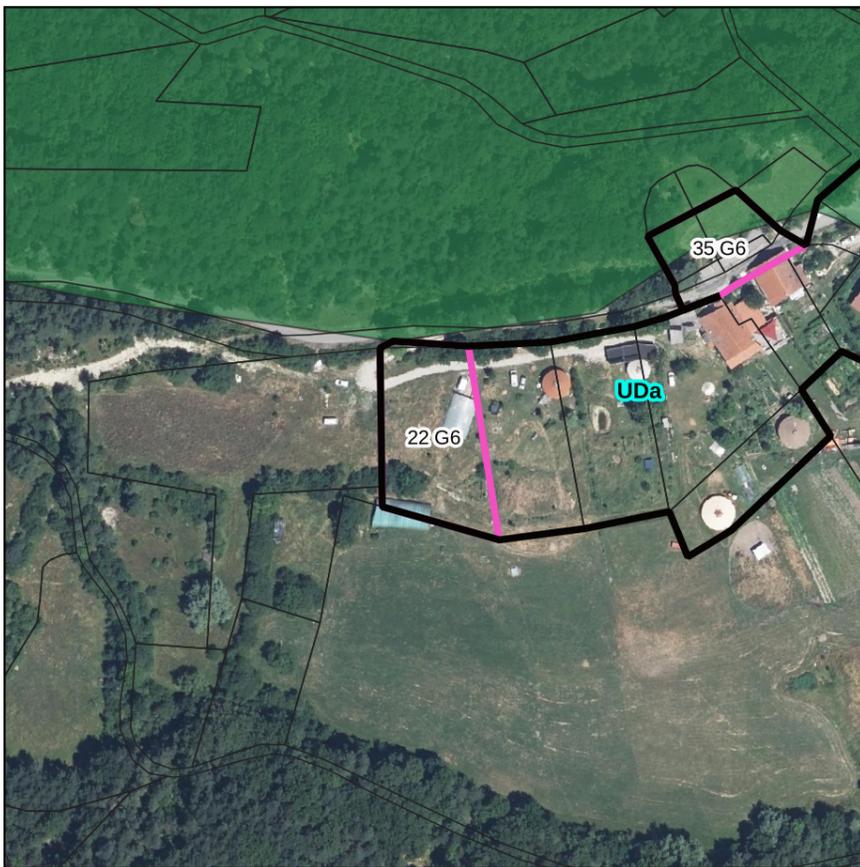
- Oui : consommation d'espace relevée.*
- Non : pas de consommation d'espace relevée.*
- Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

BOULC

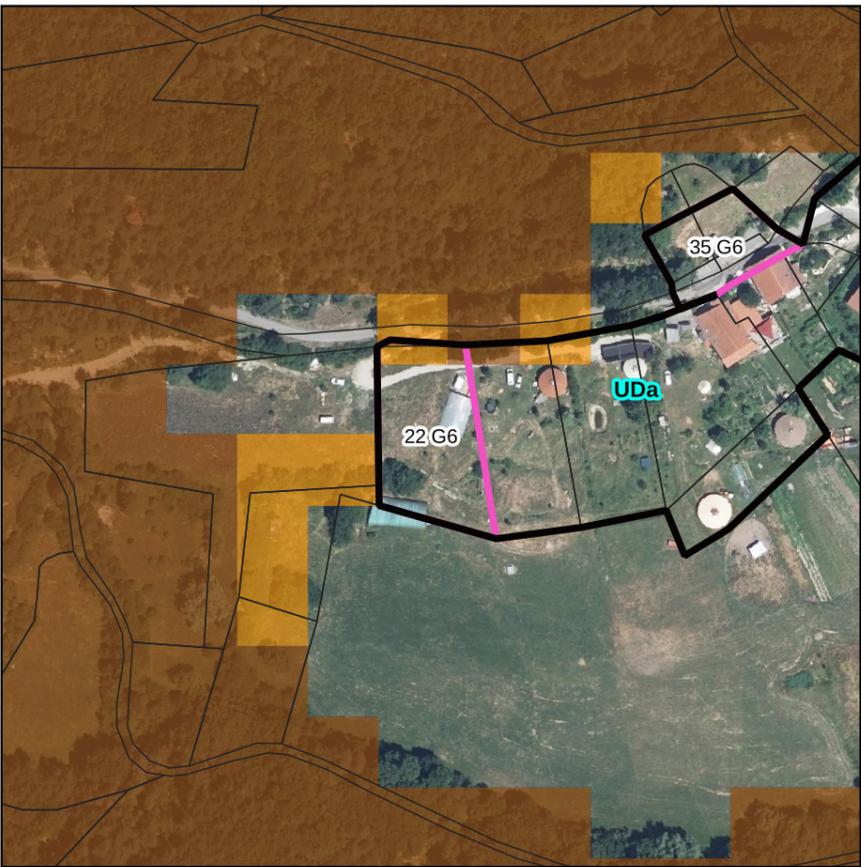


Agriculture



Environnement naturel

- Zones constructibles
 - Bâtiments d'élevage
 - AOP Clairette de Die
 - Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
 - Terrains déclarés à la PAC 2023
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
 - ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
 - ENJEUX MODERES 2 CRITERES
 - ENJEUX FORTS 3 CRITERES
 - ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES
- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Avis requis sur l'aléa
- Chutes de blocs
- -
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
 - stations tulipes sauvages
 - Zones humides
 - Natura 2000 ZPS
 - Natura 2000 SIC
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2



Risques naturels

Pré non cultivé dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

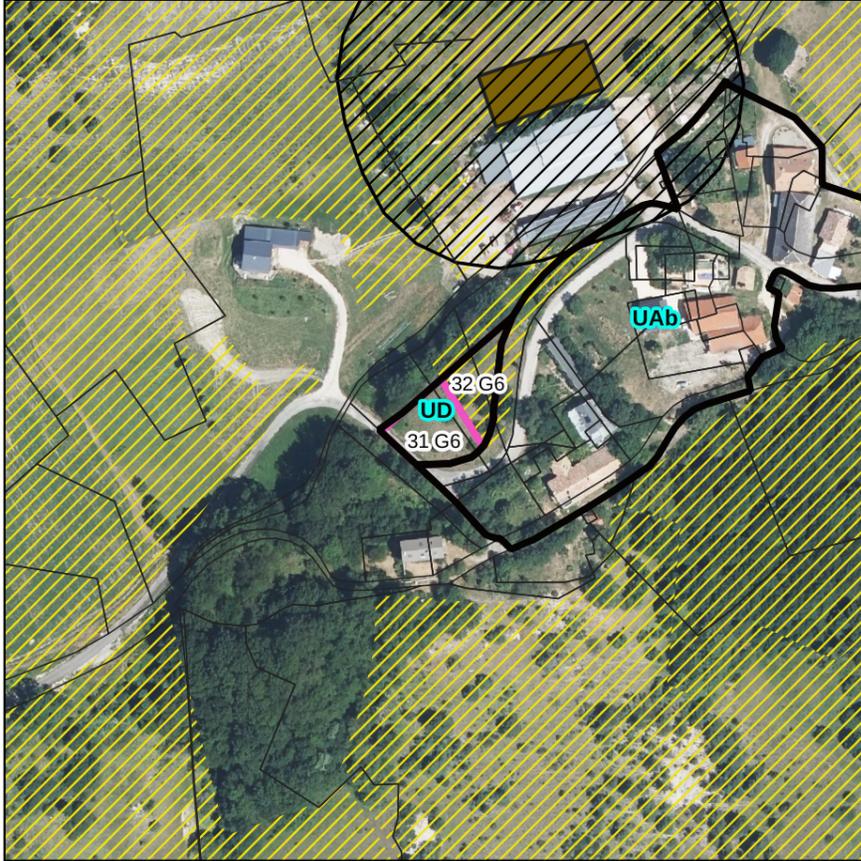
22 G6

Surface (m²) : 0.227233

Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

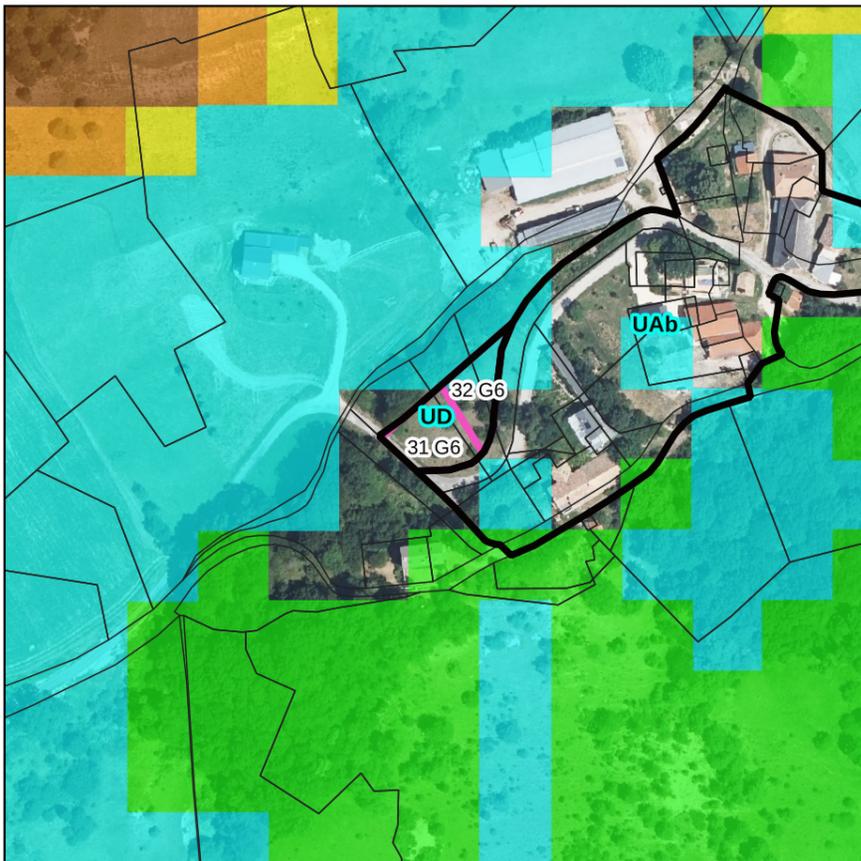
BOULC



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU déclaré à la PAC

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

31 G6

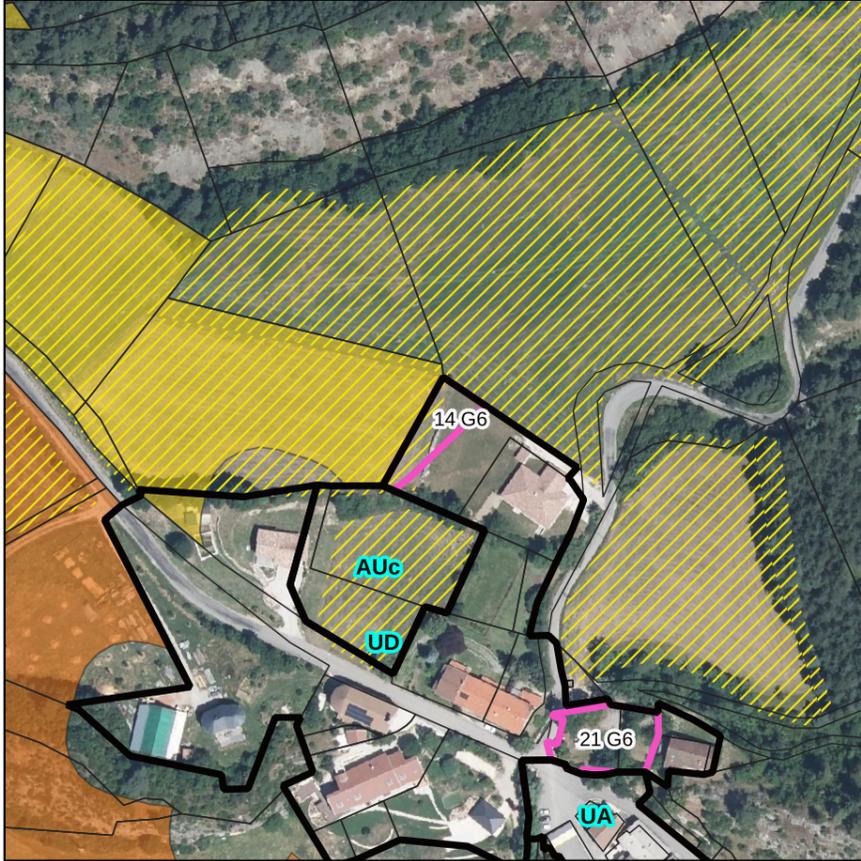
Surface (m²) : 0.061261

Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

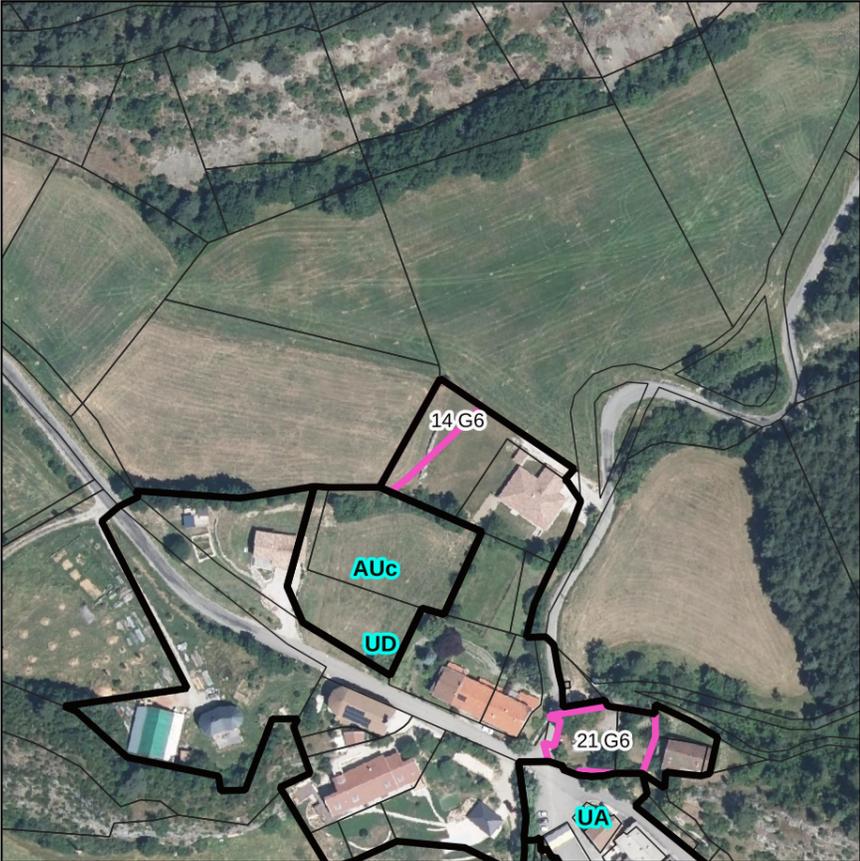
*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

- Zones constructibles
 - Bâtiments d'élevage
 - AOP Clairette de Die
 - Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
 - Terrains déclarés à la PAC 2023
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
 - ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
 - ENJEUX MODERES 2 CRITERES
 - ENJEUX FORTS 3 CRITERES
 - ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES
- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations**
 - Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Avis requis sur l'aléa
 - Chutes de blocs**
 -
 -
 - Aléa feux de forêt**
 - Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
 - stations tulipes sauvages
 - Zones humides
 - Natura 2000 ZPS
 - Natura 2000 SIC
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2

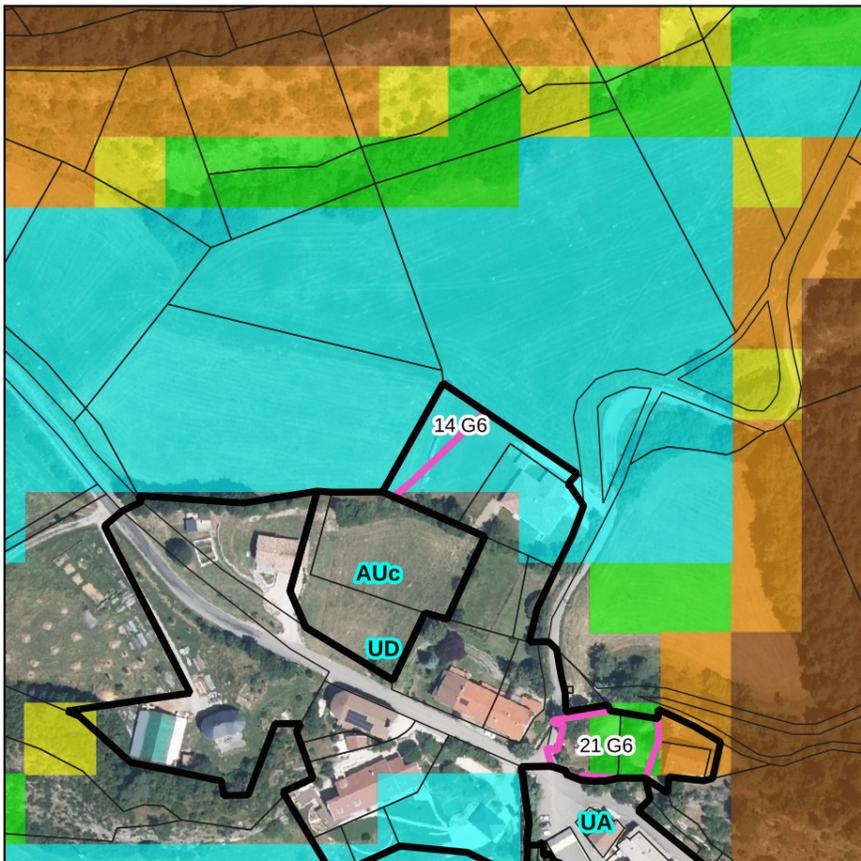
BOULC



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré non cultivé dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

14 G6

Surface (m²) : 0.04925

Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

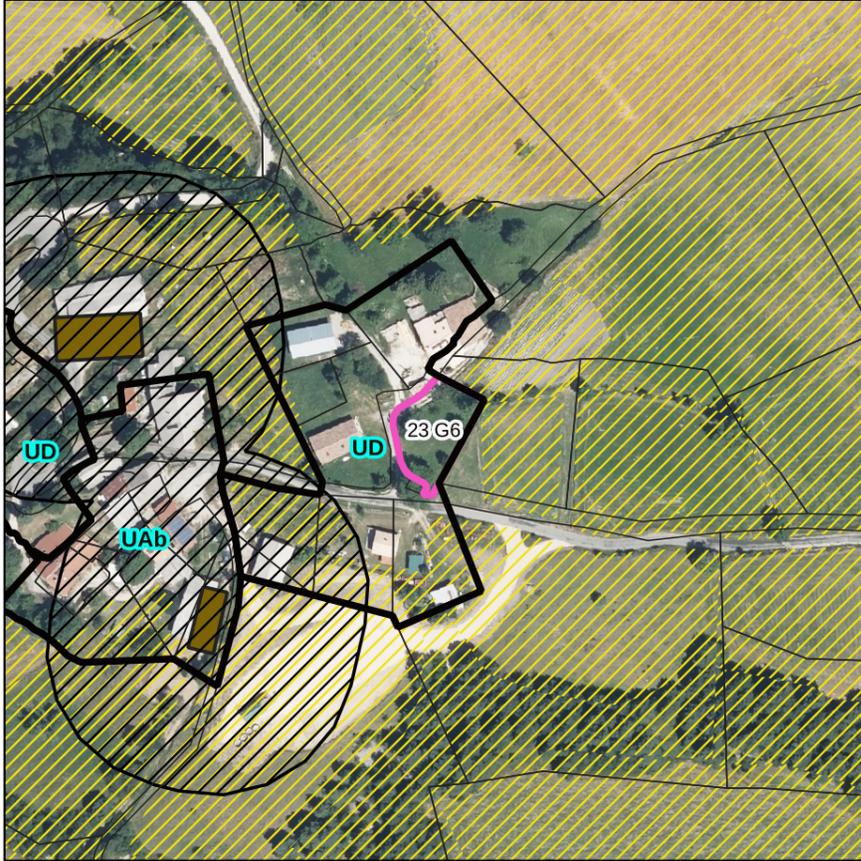
- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

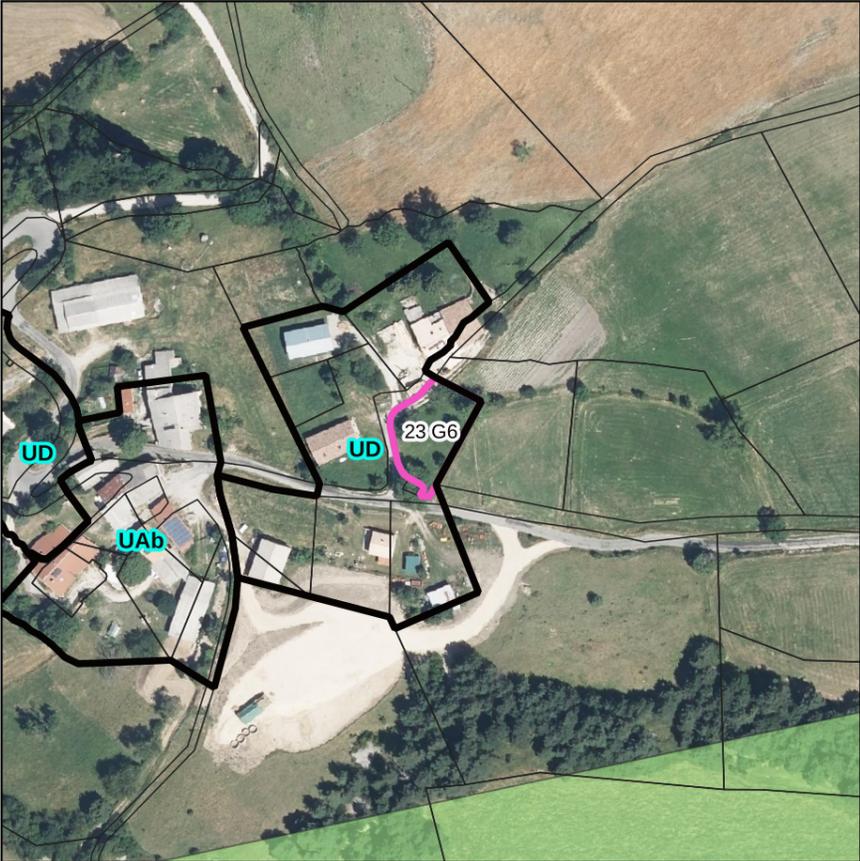
- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations**
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Aléas faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt**
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

BOULC



Agriculture



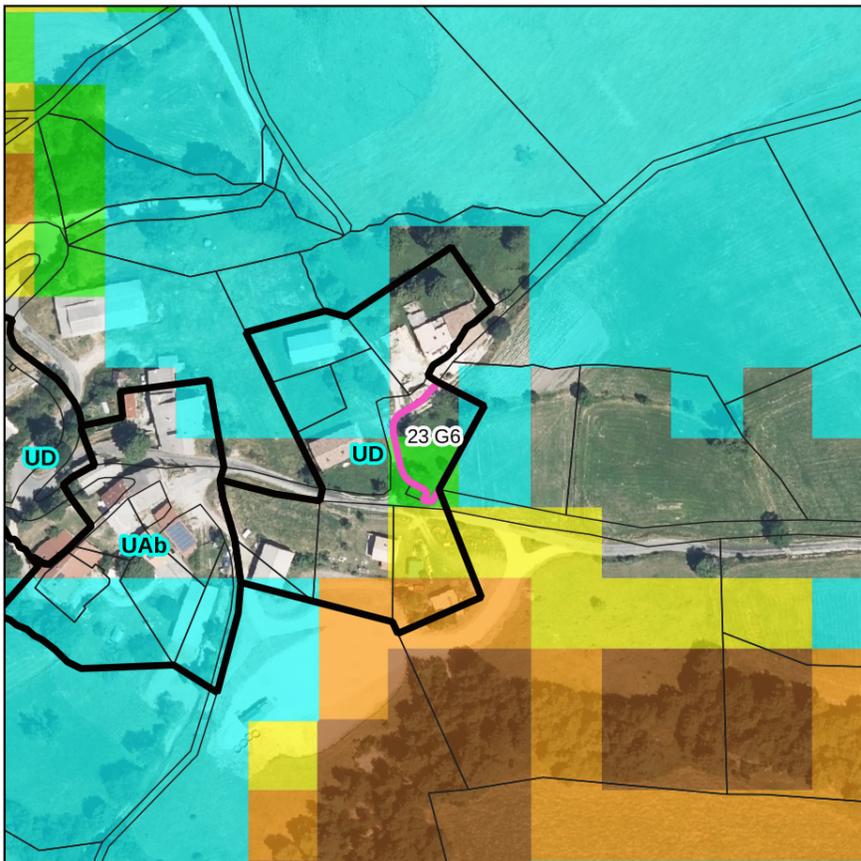
Environnement naturel

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Aléas faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2



Risques naturels

Pré non cultivé dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

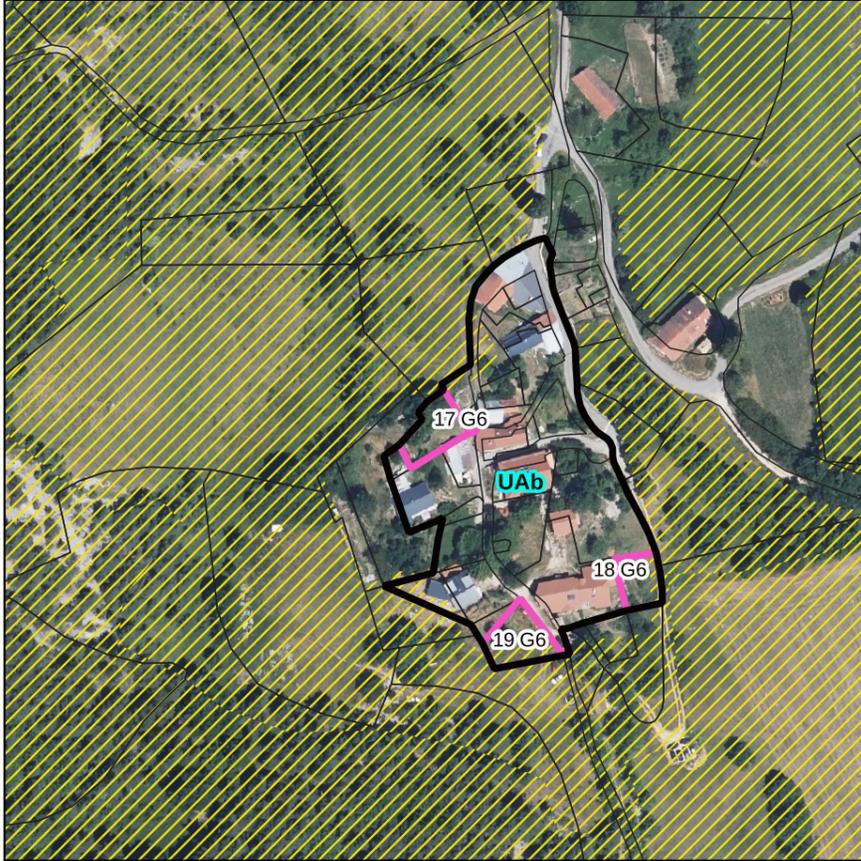
23 G6

Surface (m²) : 0.075837

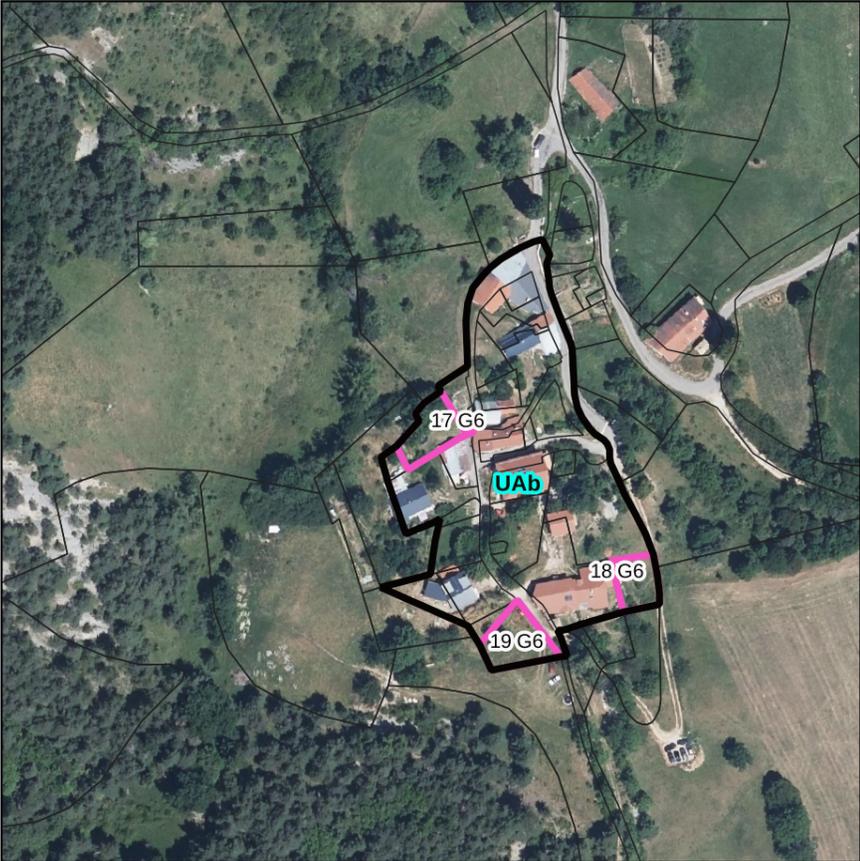
Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

BOULC



Agriculture

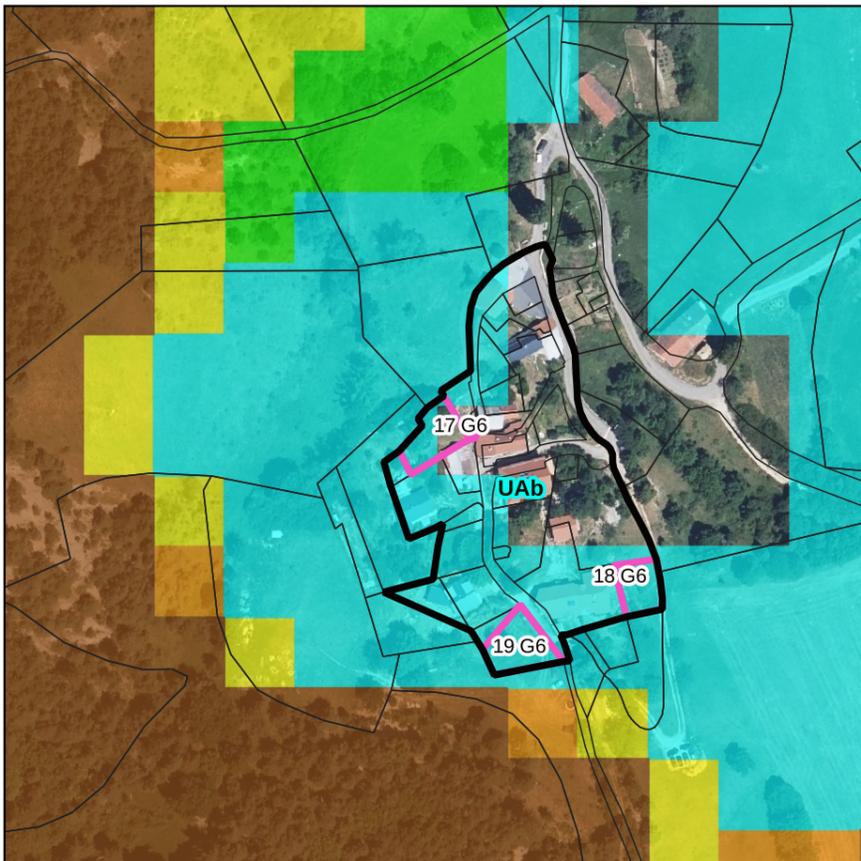


Environnement naturel

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Alés faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort
- Chutes de blocs
-
-



Risques naturels

Pré non cultivé dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

17 G6

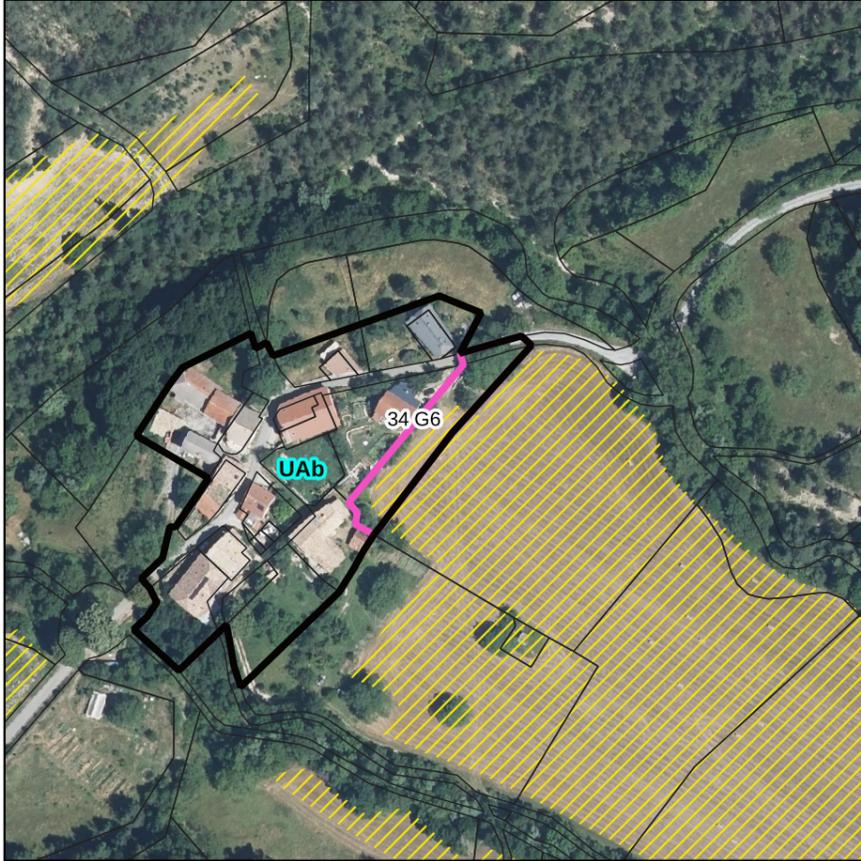
Surface (m²) : 0.033637

Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

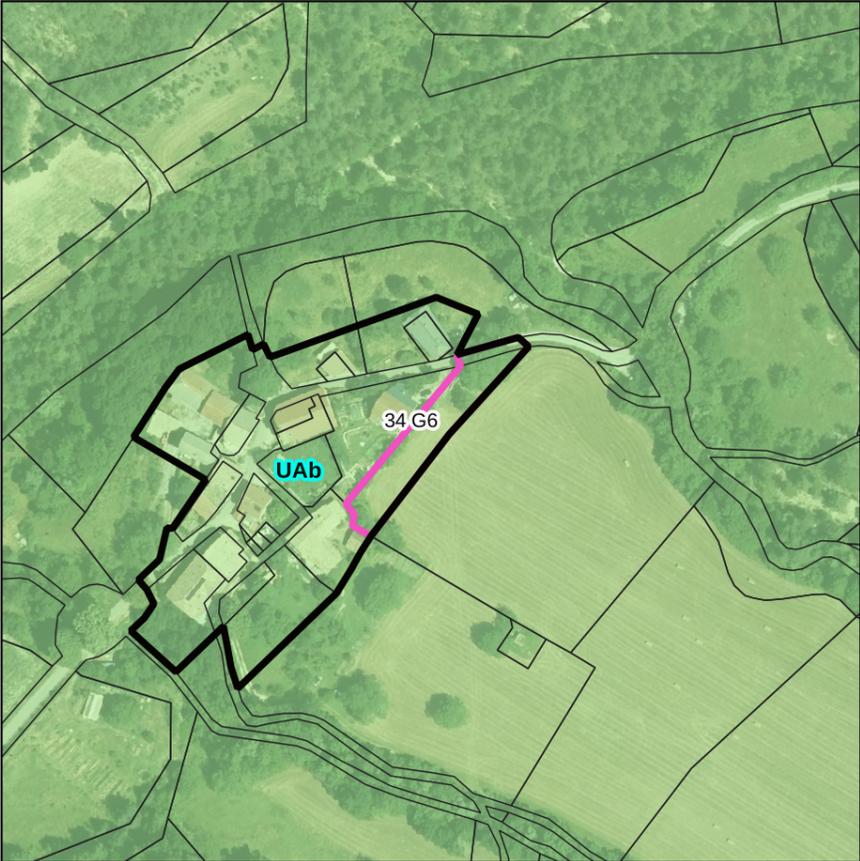
Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

BOULC



Agriculture



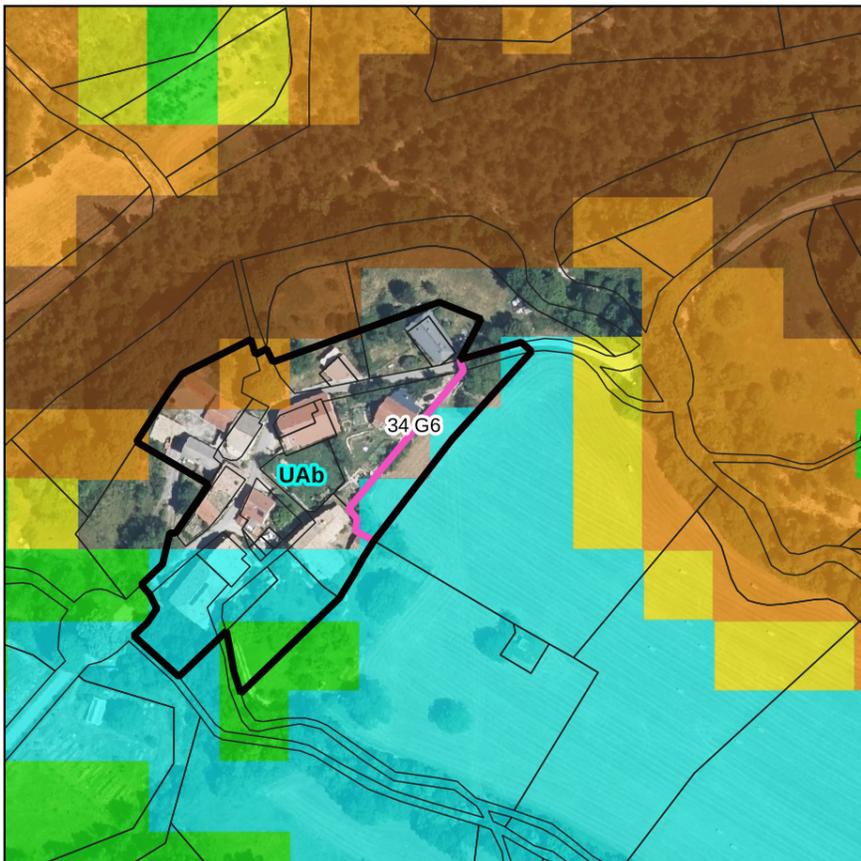
Environnement naturel

-  AOP Clairette de Die
-  Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
-  Terrains déclarés à la PAC 2023

-  Zones constructibles
-  Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
-  ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
-  ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
-  ENJEUX MODERES 2 CRITERES
-  ENJEUX FORTS 3 CRITERES
-  ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
-  Aléas forts
-  Aléas moyens
-  Aléas faibles
-  Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
-  Aléa très faible
-  Aléa faible
-  Aléa moyen
-  Aléa fort
-  Aléa très fort

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
-  APHN Drome_perimetre_01_2022
-  stations tulipes sauvages
-  Zones humides
-  Natura 2000 ZPS
-  Natura 2000 SIC
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU déclaré à la PAC

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

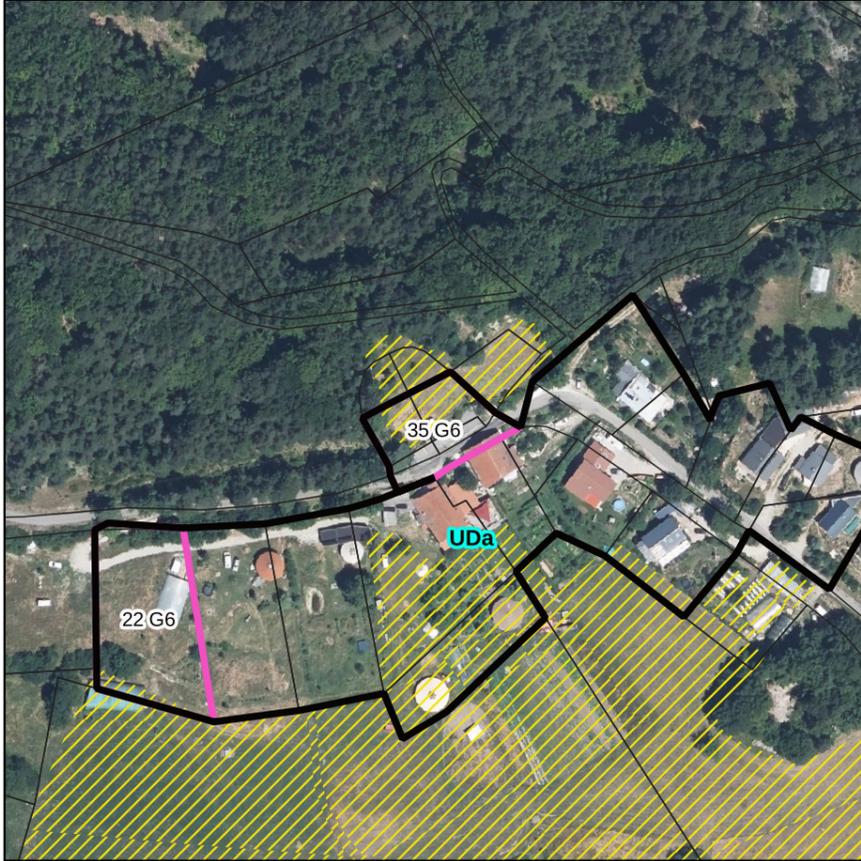
34 G6

Surface (m²) : 0.110222

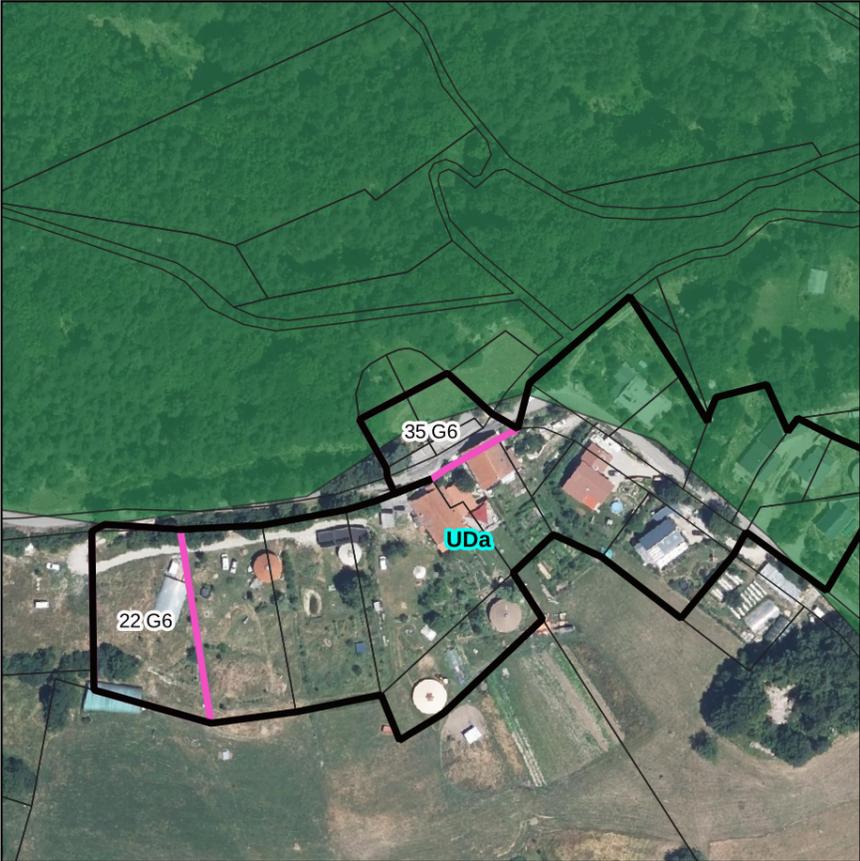
Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

BOULC



Agriculture

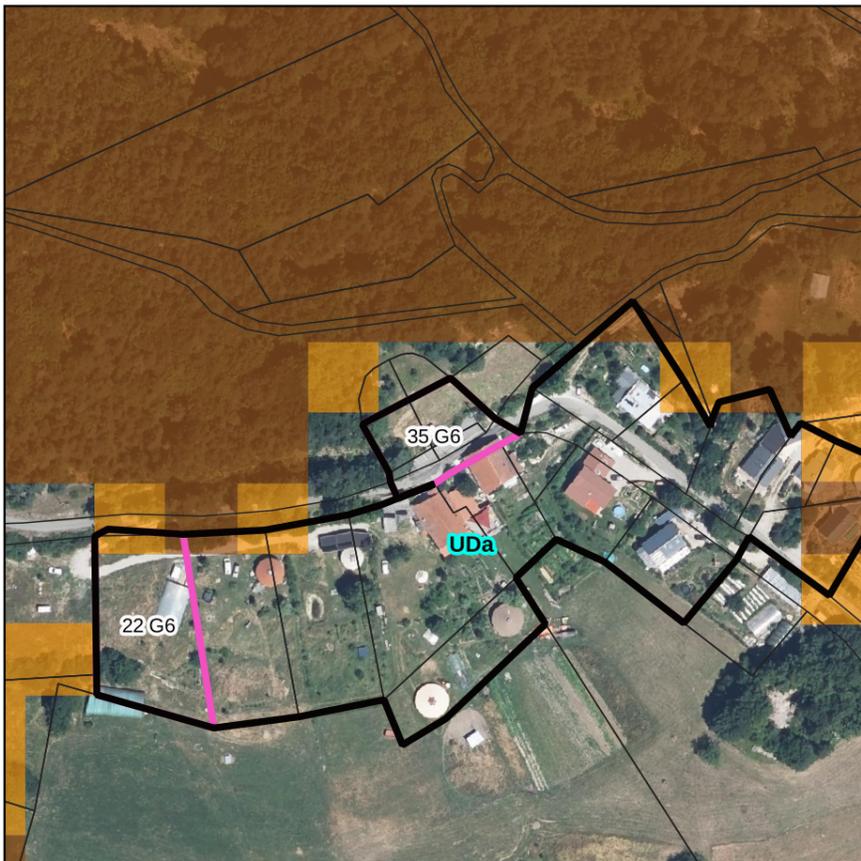


Environnement naturel

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Aléas faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort
- Chutes de blocs
-
-



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU déclaré à la PAC

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

35 G6

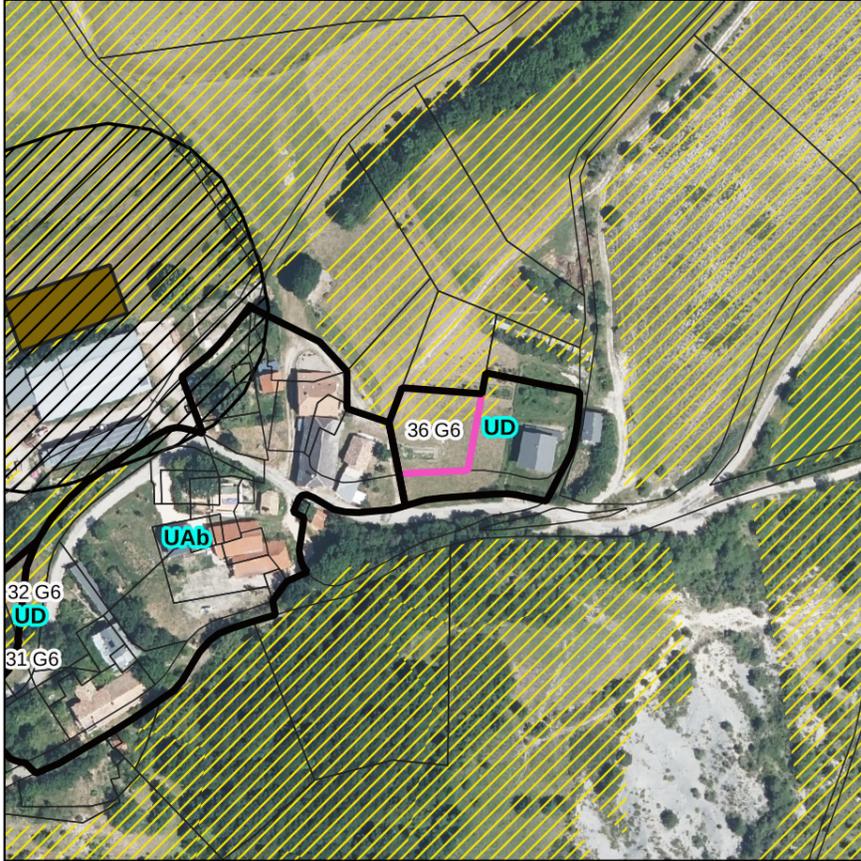
Surface (m²) : 0.121638

Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

- Oui : consommation d'espace relevée.*
- Non : pas de consommation d'espace relevée.*
- Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

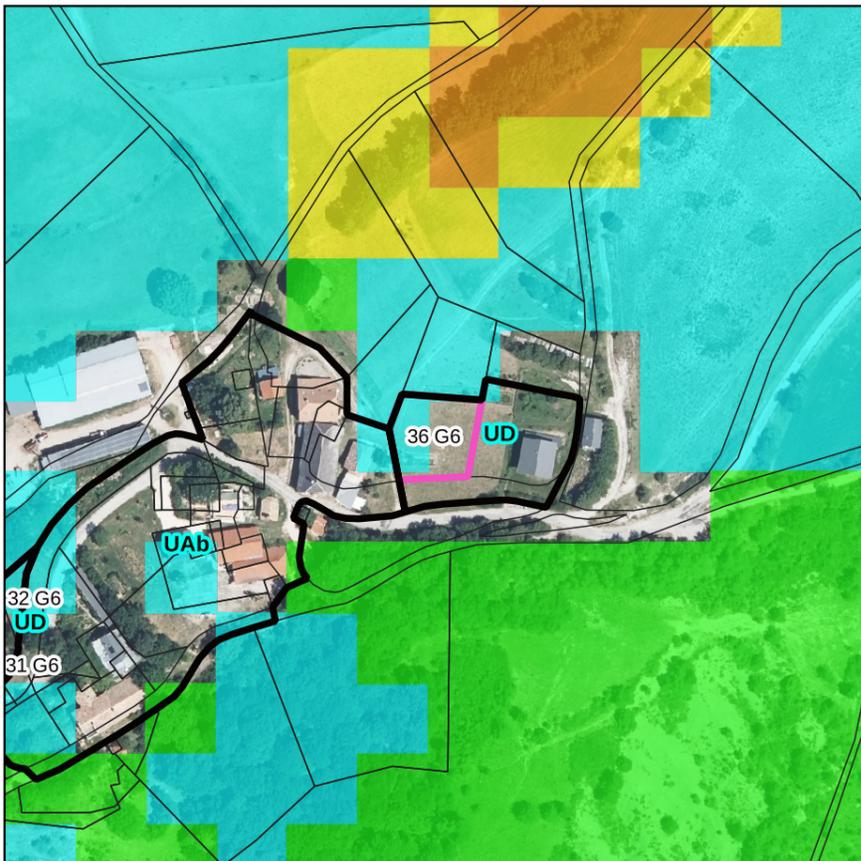
BOULC



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU déclaré à la PAC

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

36 G6

Surface (m²) : 0.082177

Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

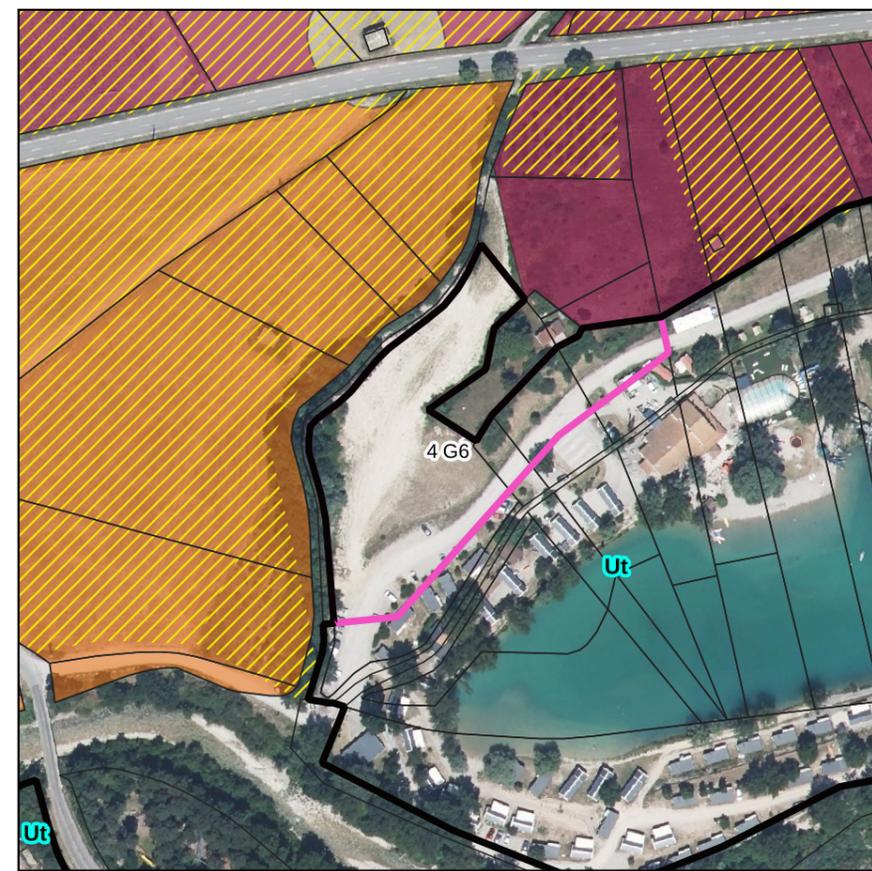
- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

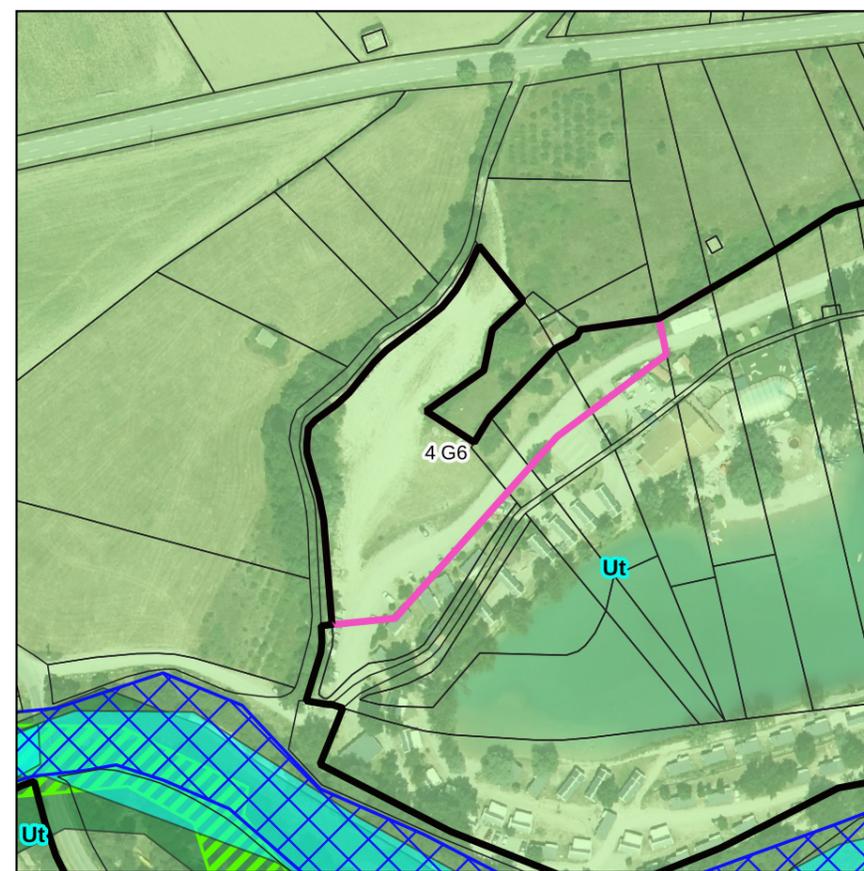
- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Alés faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Chutes de blocs
-
-

- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

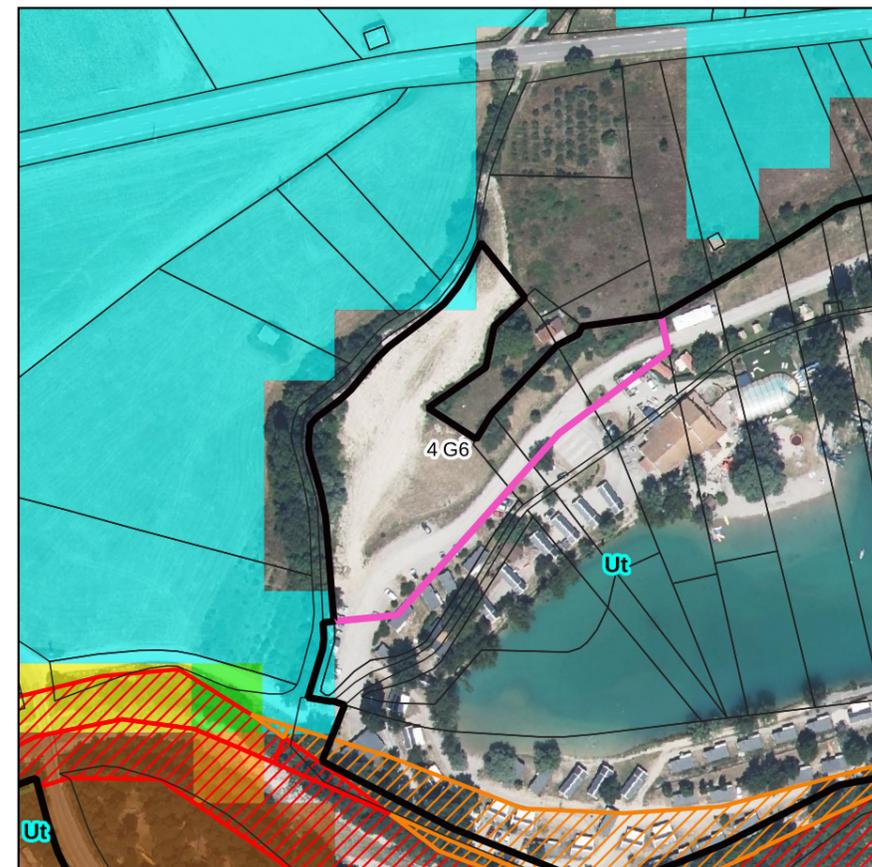
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Terrain à nu destiné à l'extension du camping adjacent

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

4 G6

Surface (m²) : 0.6934

Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.*

Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

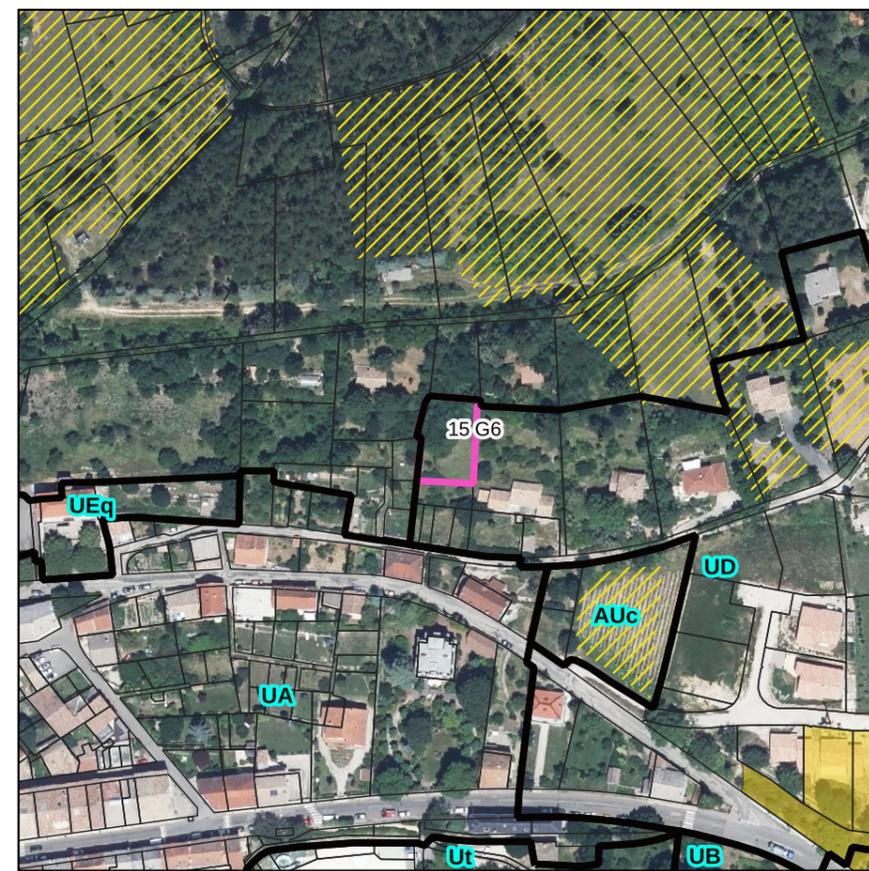
- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

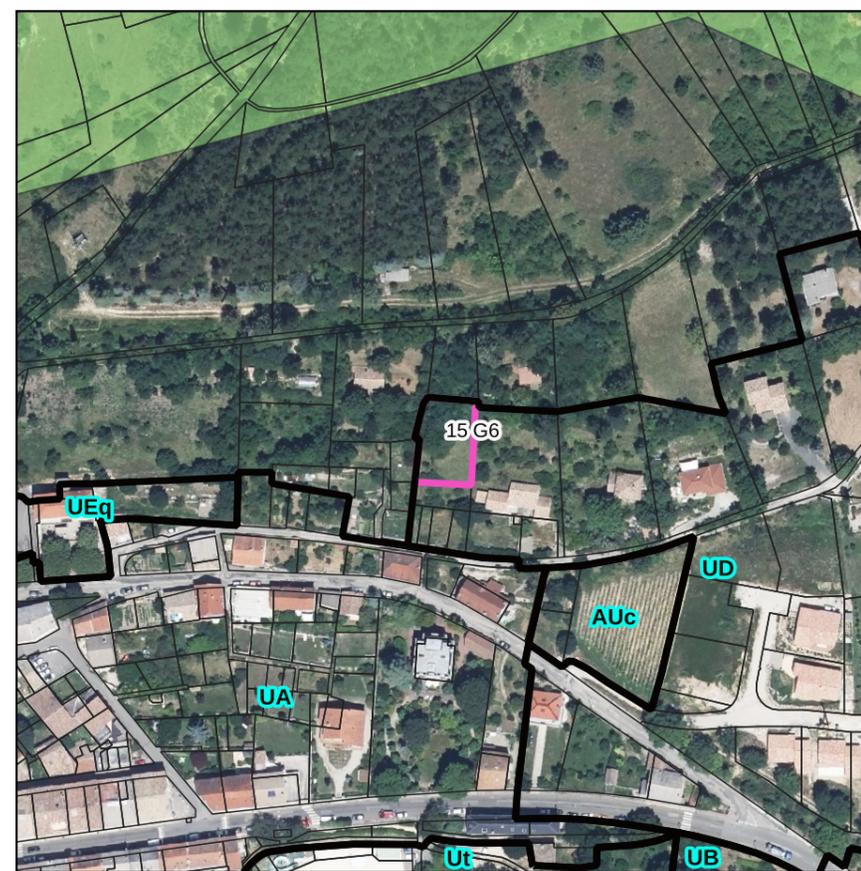
- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Alés faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort
- Chutes de blocs
-
-

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

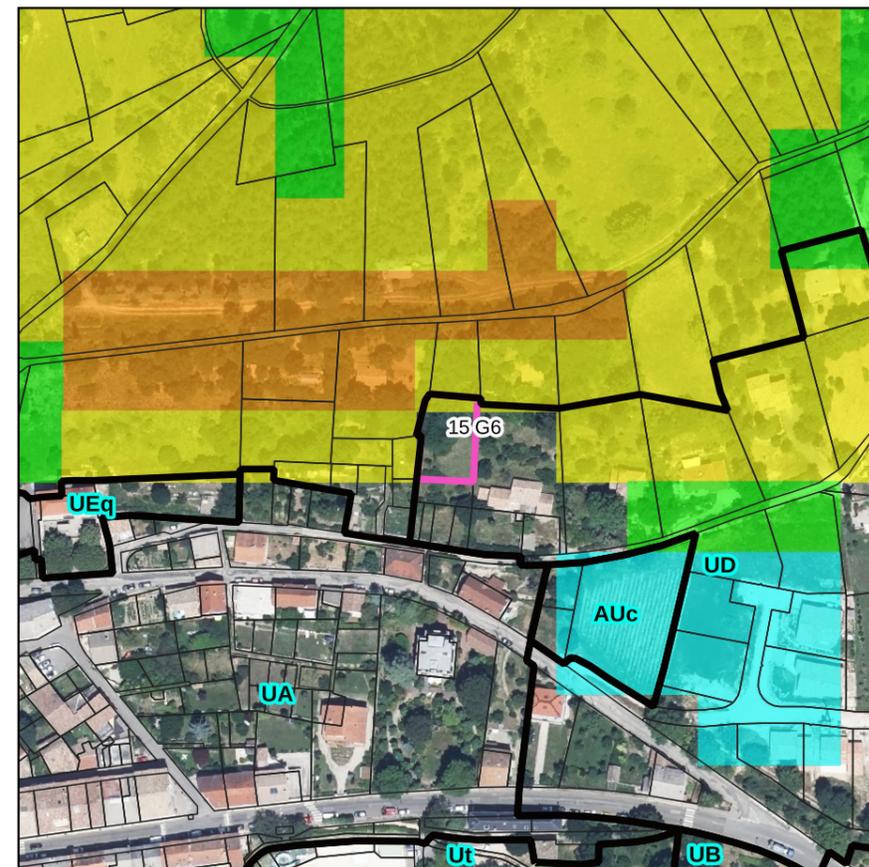
CHATILLON-EN-DIOIS



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré non cultivé dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

15 G6

Surface (m²) : 0.058815

Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

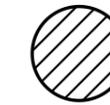
Oui : consommation d'espace relevée.

Non : pas de consommation d'espace relevée.

Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.



AOP Clairette de Die



Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage



Terrains déclarés à la PAC 2023



Zones constructibles



Bâtiments d'élevage

NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES

ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE

ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE

ENJEUX MODERES 2 CRITERES

ENJEUX FORTS 3 CRITERES

ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

RISQUES NATURELS

Aléas inondations

Aléas forts

Aléas moyens

Aléas faibles

Avis requis sur l'aléa

Aléa feux de forêt

Aléa nul

Aléa très faible

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

APHN Drome_perimetre_01_2022

stations tulipes sauvages

Zones humides

Natura 2000 ZPS

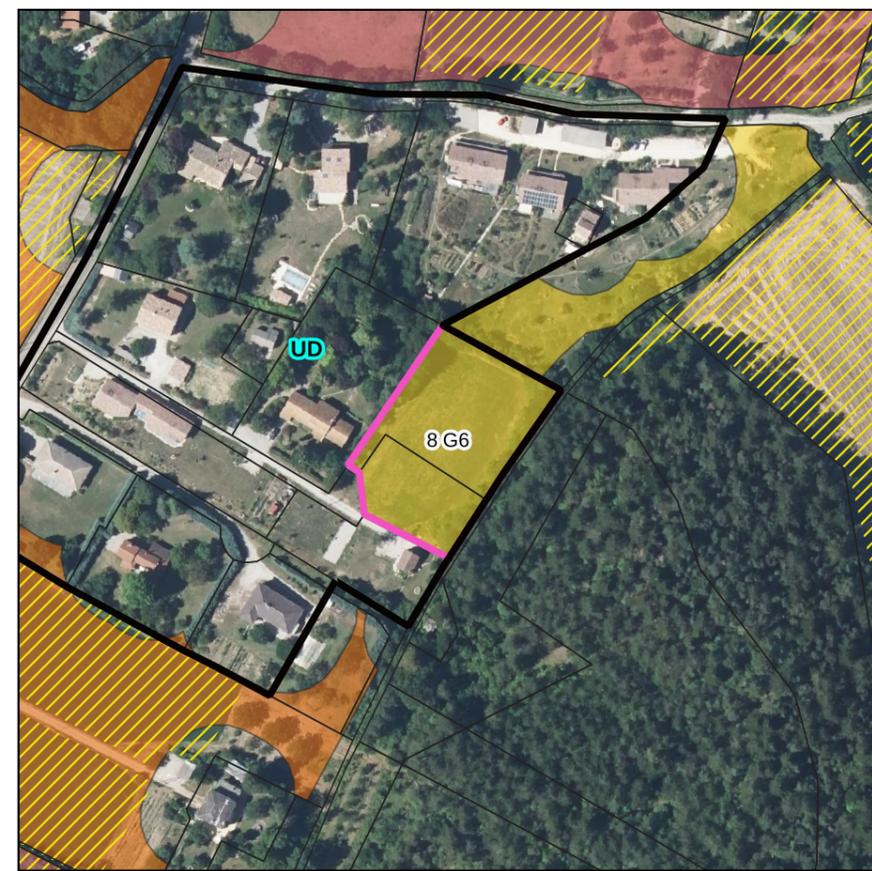
Natura 2000 SIC

ZNIEFF 1

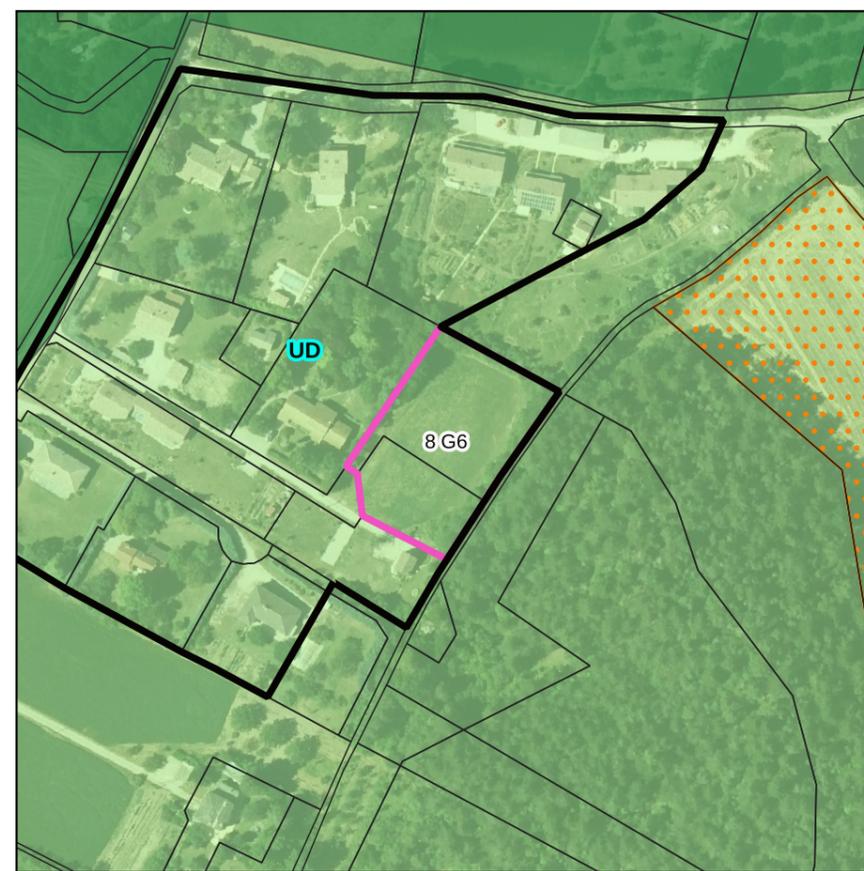
ZNIEFF 2

Chutes de blocs

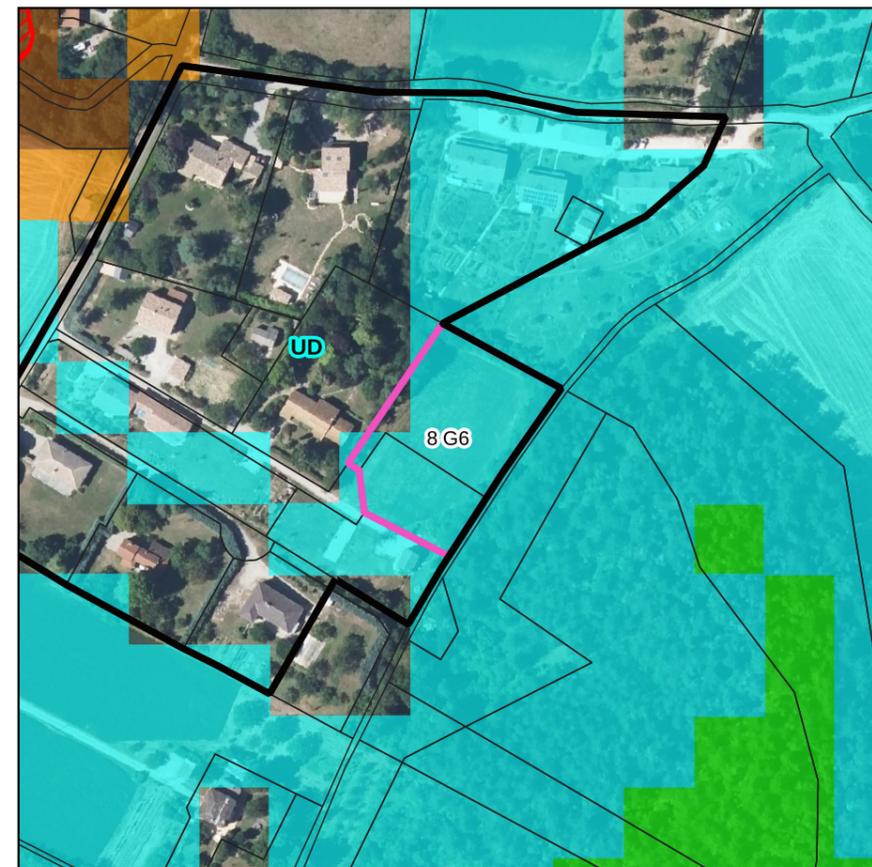




Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

8 G6

Surface (m²) : 0.330641

Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

Oui : consommation d'espace relevée.

Non : pas de consommation d'espace relevée.

Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

DIE

- Zones constructibles
 - Bâtiments d'élevage
 - AOP Clairette de Die
 - Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
 - Terrains déclarés à la PAC 2023
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
 - ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
 - ENJEUX MODERES 2 CRITERES
 - ENJEUX FORTS 3 CRITERES
 - ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES
- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Avis requis sur l'aléa
- Chutes de blocs
- -
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
 - stations tulipes sauvages
 - Zones humides
 - Natura 2000 ZPS
 - Natura 2000 SIC
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2

DIE



Agriculture

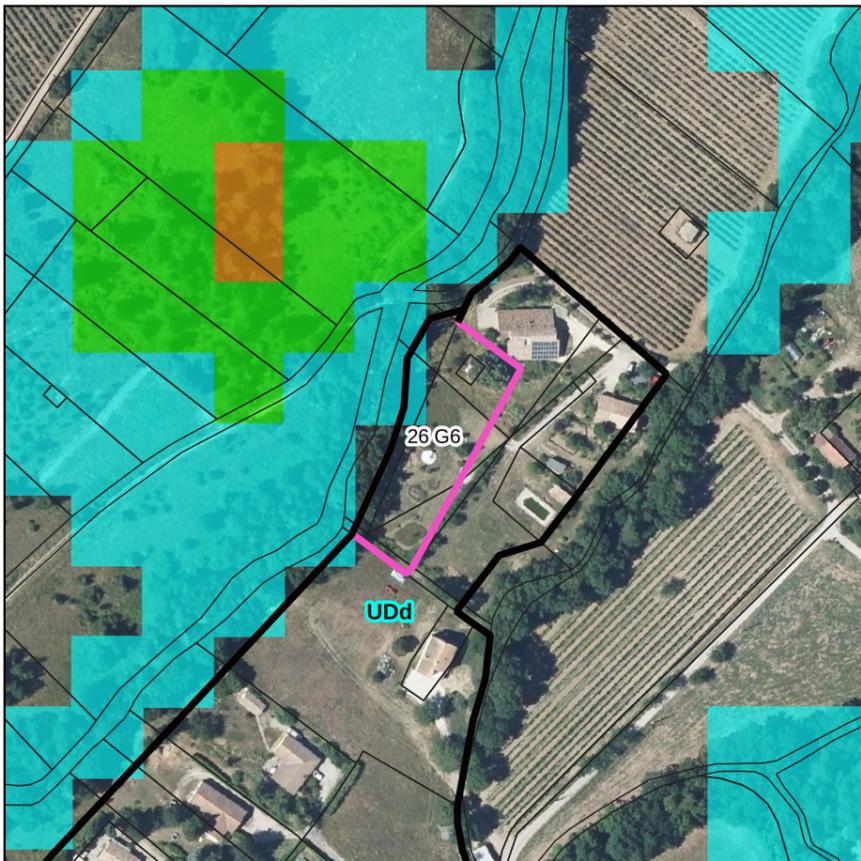


Environnement naturel

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Alés faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Chutes de blocs
-
-



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU déclaré à la PAC

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

26 G6

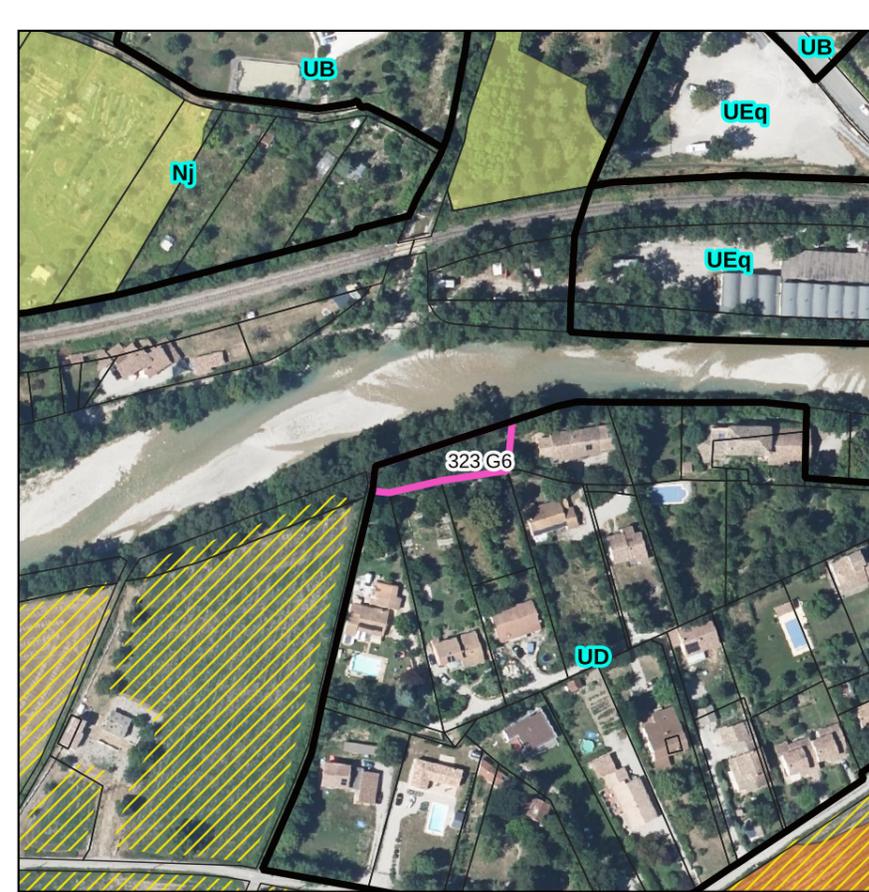
Surface (m²) : 0.252913

Consommation d'espace naturel et agricole :

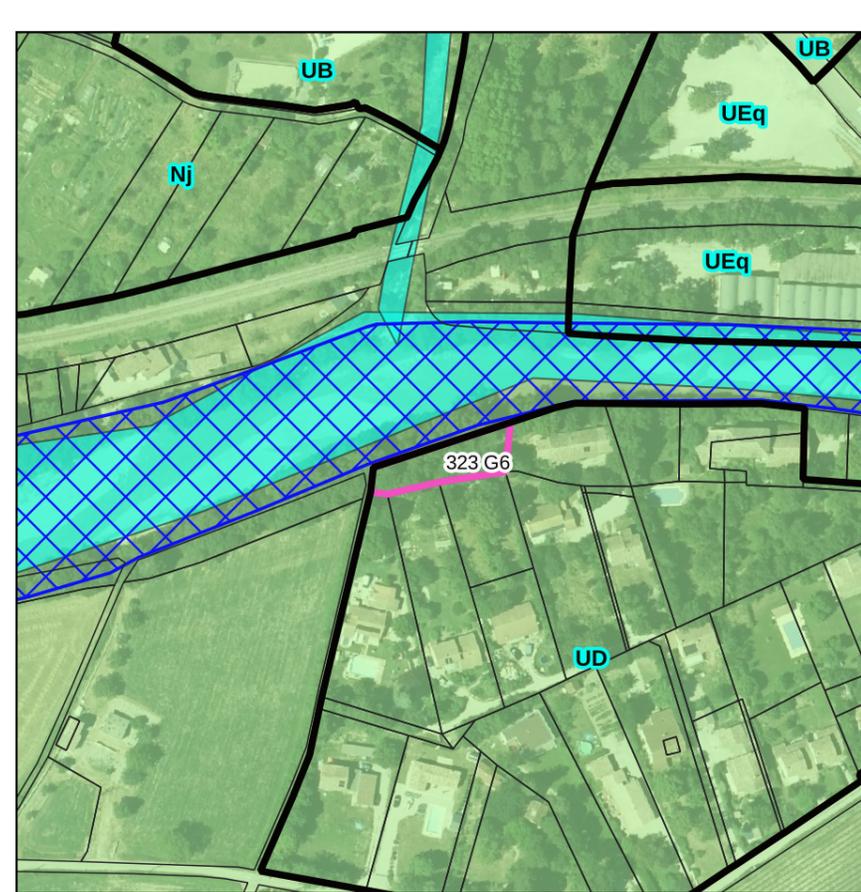
Oui

*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

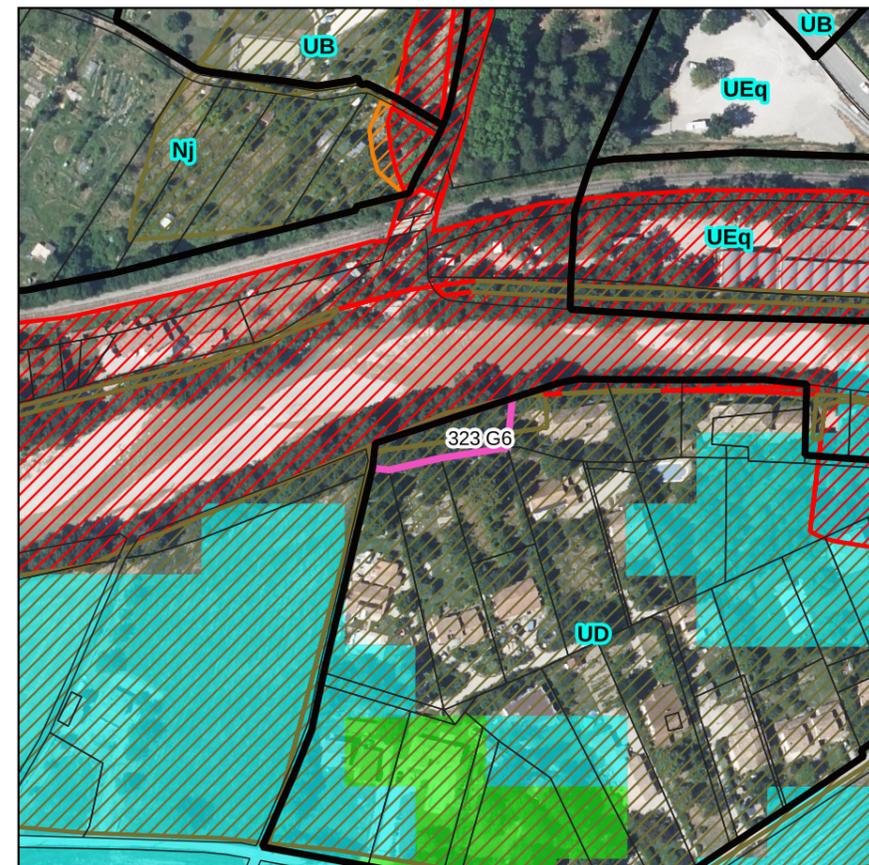
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Partie en ripisylve d'une parcelle bâtie

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

323 G6

Surface (m²) : 0.063748

Consommation d'espace naturel et agricole : Non

*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

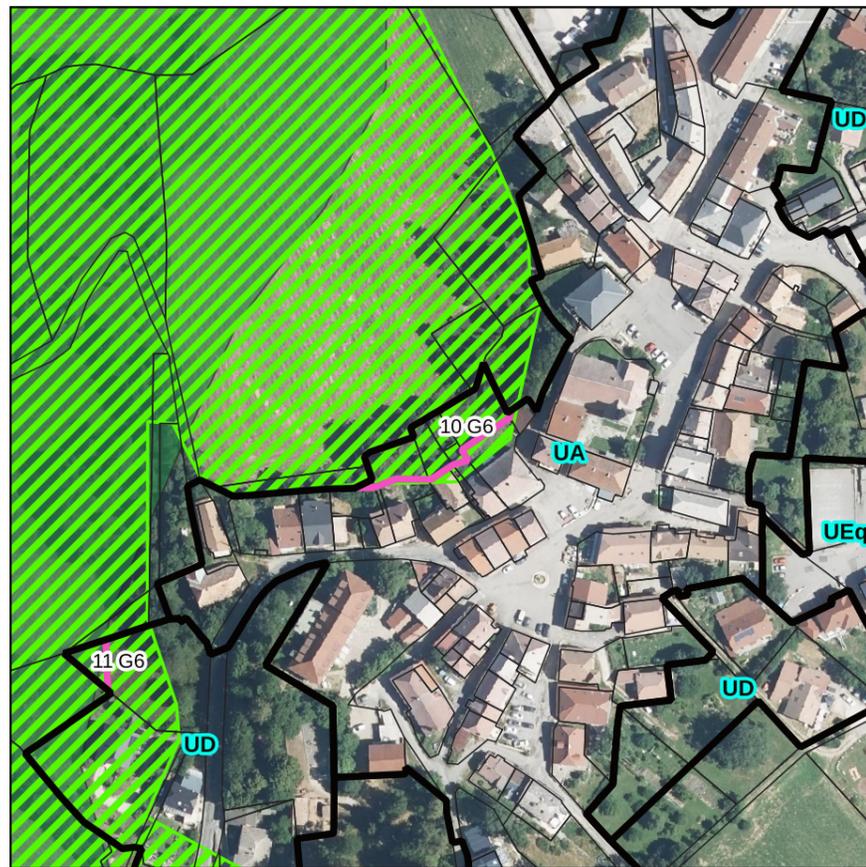
DIE

- Zones constructibles
 - Bâtiments d'élevage
 - AOP Clairette de Die
 - Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
 - Terrains déclarés à la PAC 2023
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
 - ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
 - ENJEUX MODERES 2 CRITERES
 - ENJEUX FORTS 3 CRITERES
 - ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES
- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Avis requis sur l'aléa
 - Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort
- Chutes de blocs
- -
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
 - stations tulipes sauvages
 - Zones humides
 - Natura 2000 ZPS
 - Natura 2000 SIC
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2

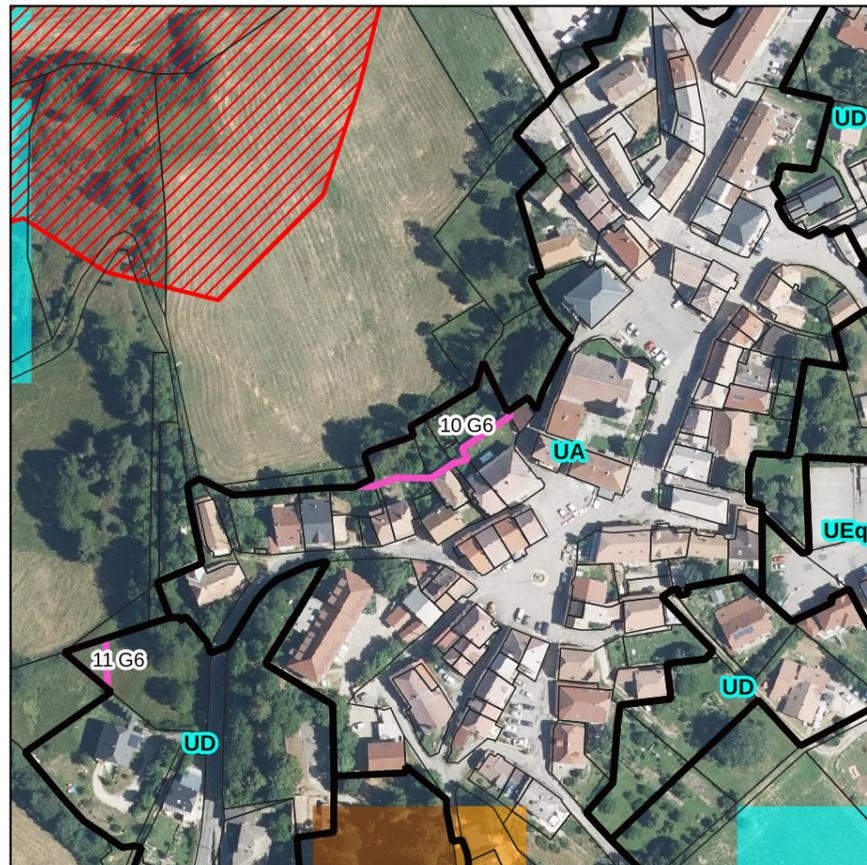
LUS-LA-CROIX-HAUTE



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Micro espace naturel adjacent à un espace urbanisé

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

10 G6

Surface (m²) : 0.086825

Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

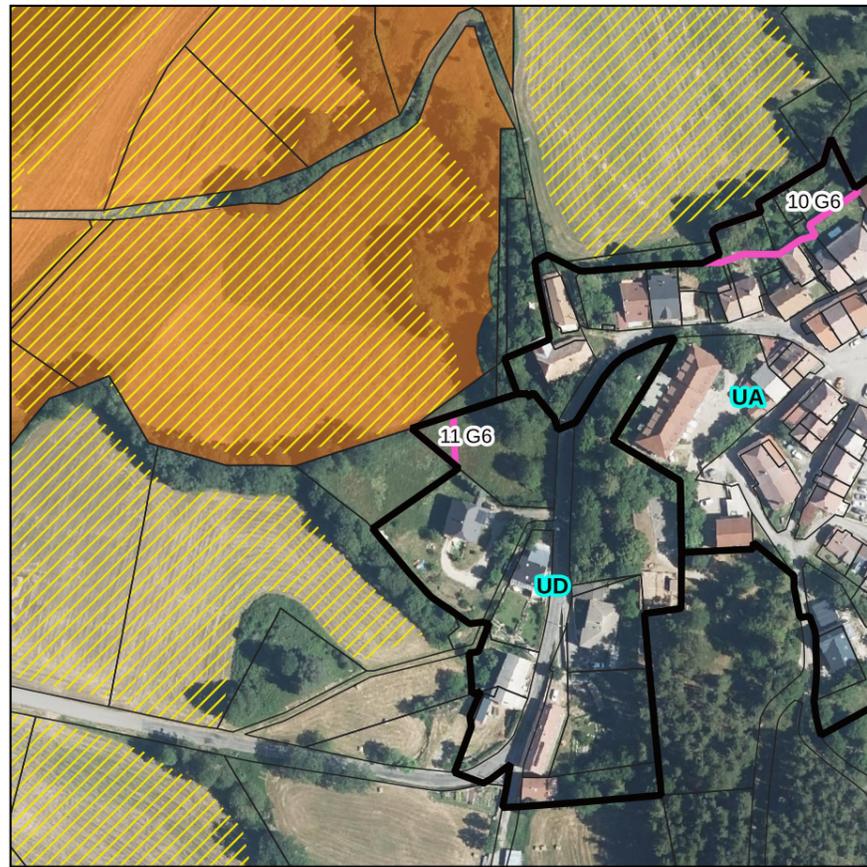
Oui : consommation d'espace relevée.

Non : pas de consommation d'espace relevée.

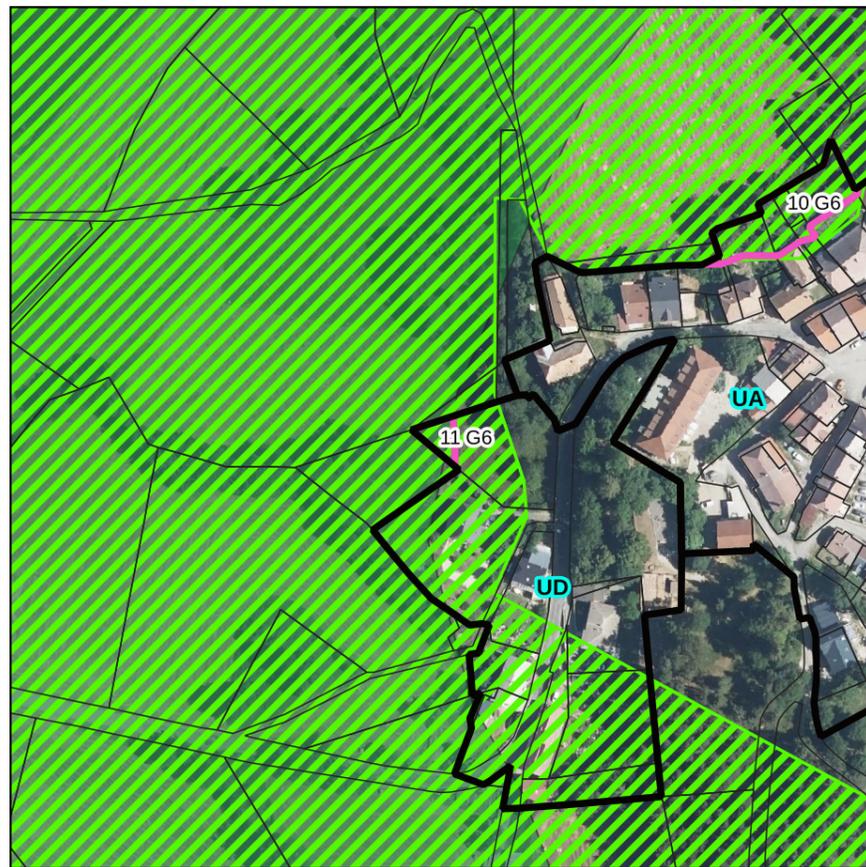
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

- Zones constructibles
 - Bâtiments d'élevage
 - AOP Clairette de Die
 - Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
 - Terrains déclarés à la PAC 2023
- ### NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
 - ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
 - ENJEUX MODERES 2 CRITERES
 - ENJEUX FORTS 3 CRITERES
 - ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES
- ### RISQUES NATURELS
- Aléas inondations
 - Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Avis requis sur l'aléa
 - Chutes de blocs
 -
 -
 - Aléa feux de forêt
 - Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort
- ### ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
- APHN Drome_perimetre_01_2022
 - stations tulipes sauvages
 - Zones humides
 - Natura 2000 ZPS
 - Natura 2000 SIC
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2

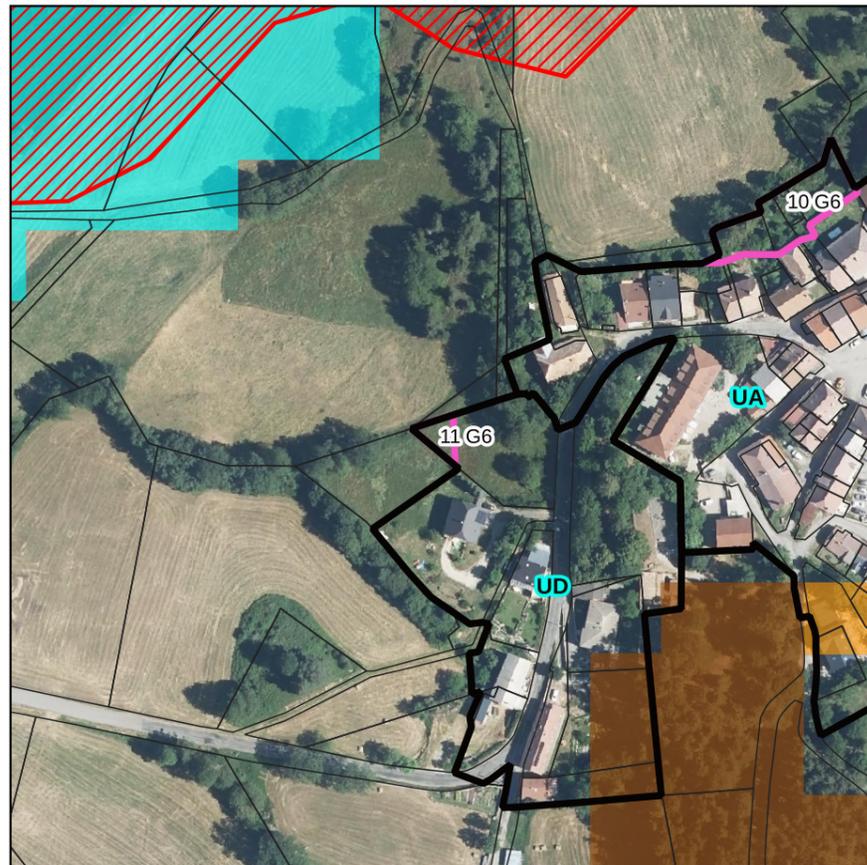
LUS-LA-CROIX-HAUTE



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

micro ajustements de limites parcellaires - micro consommation d'espace agricole

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

11 G6

Surface (m²) : 0.013466

Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

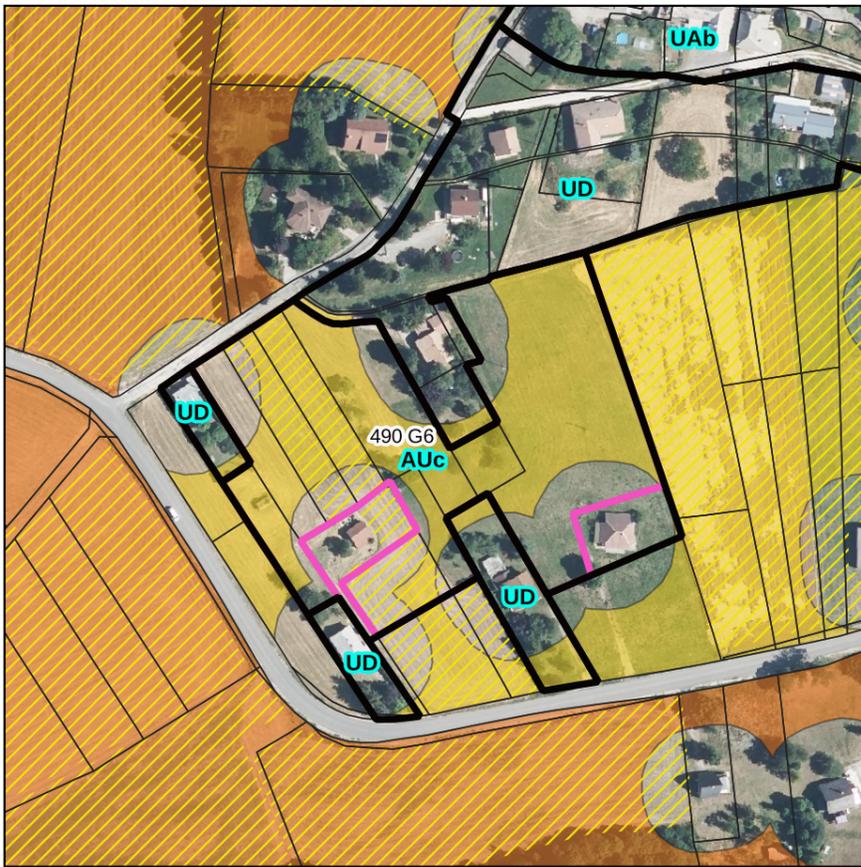
Oui : consommation d'espace relevée.

Non : pas de consommation d'espace relevée.

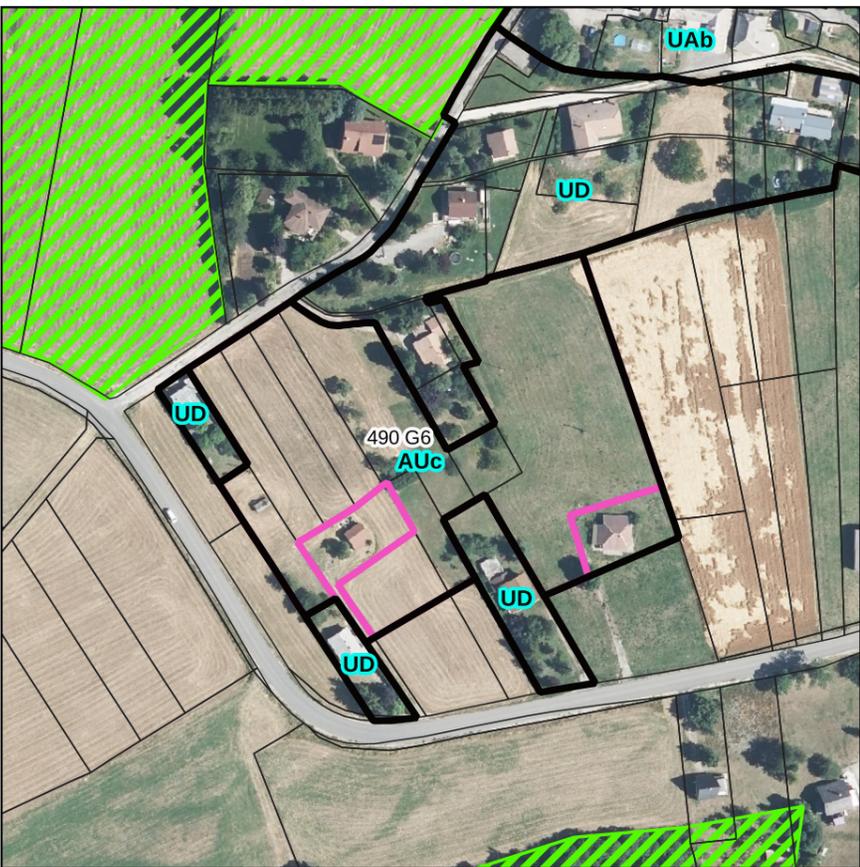
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

- Zones constructibles
 - Bâtiments d'élevage
 - AOP Clairette de Die
 - Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
 - Terrains déclarés à la PAC 2023
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
 - ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
 - ENJEUX MODERES 2 CRITERES
 - ENJEUX FORTS 3 CRITERES
 - ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES
- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Avis requis sur l'aléa
- Chutes de blocs
- -
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
 - stations tulipes sauvages
 - Zones humides
 - Natura 2000 ZPS
 - Natura 2000 SIC
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2

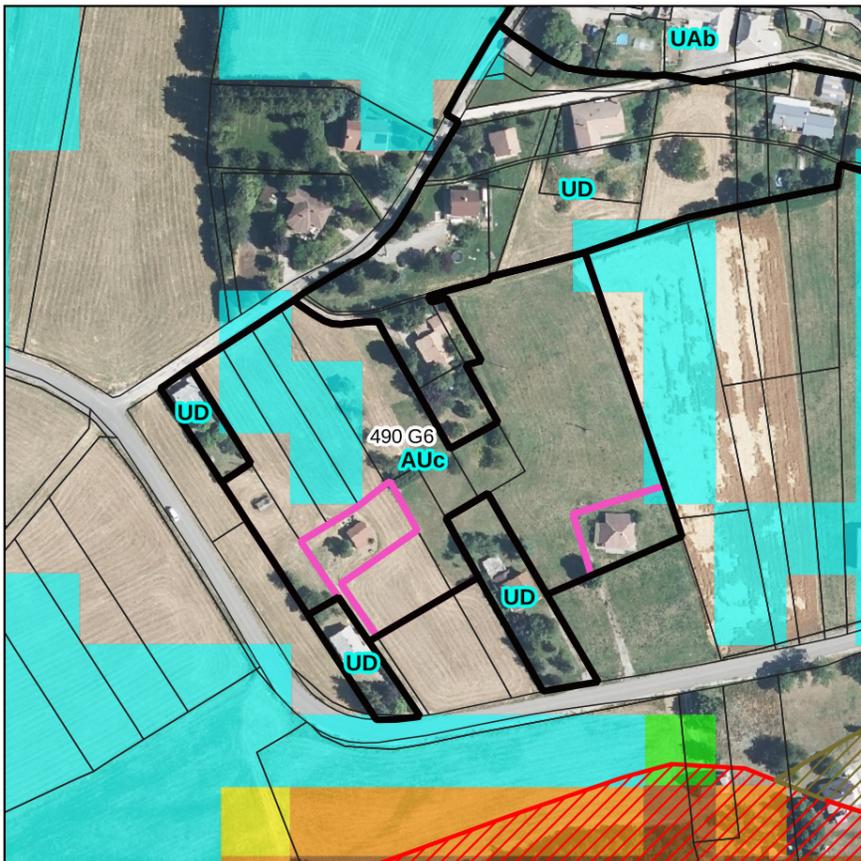
LUS-LA-CROIX-HAUTE



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré cultivé (pour partie déclaré à la PAC)

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

490 G6

Surface (m²) : 1.194251

Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

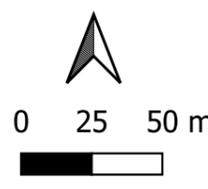
*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

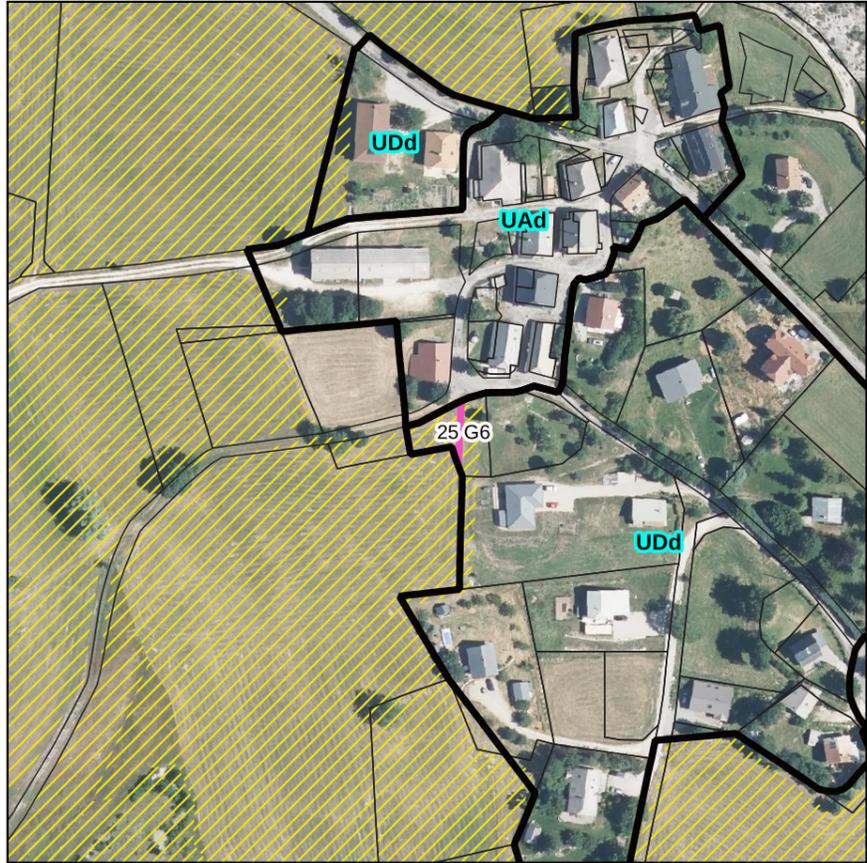
- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Alés faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

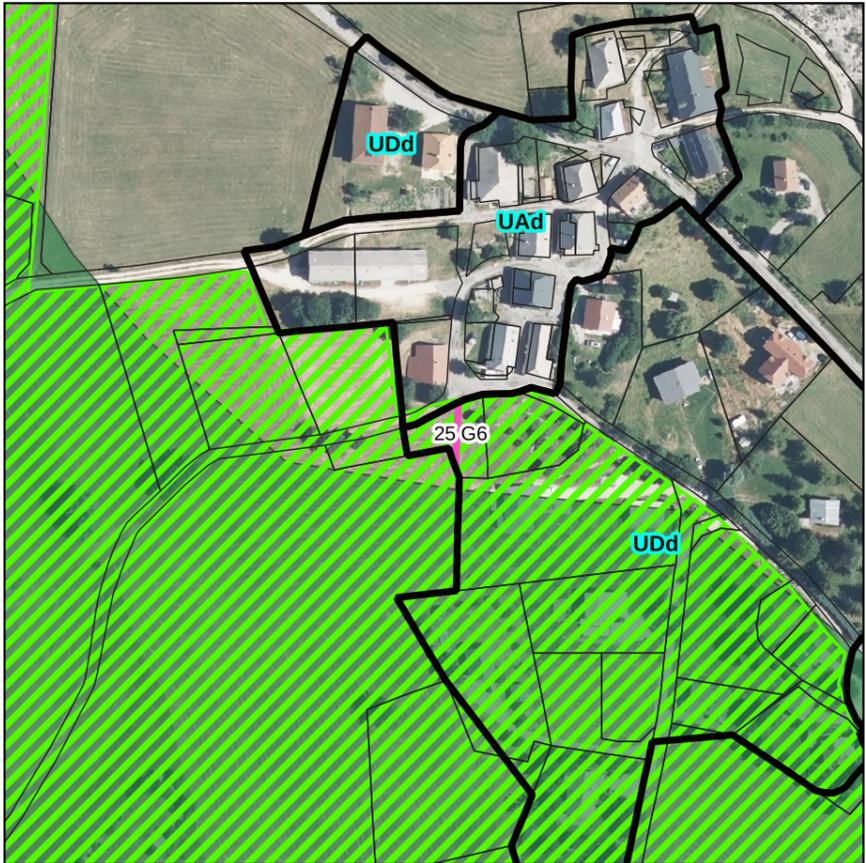
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2



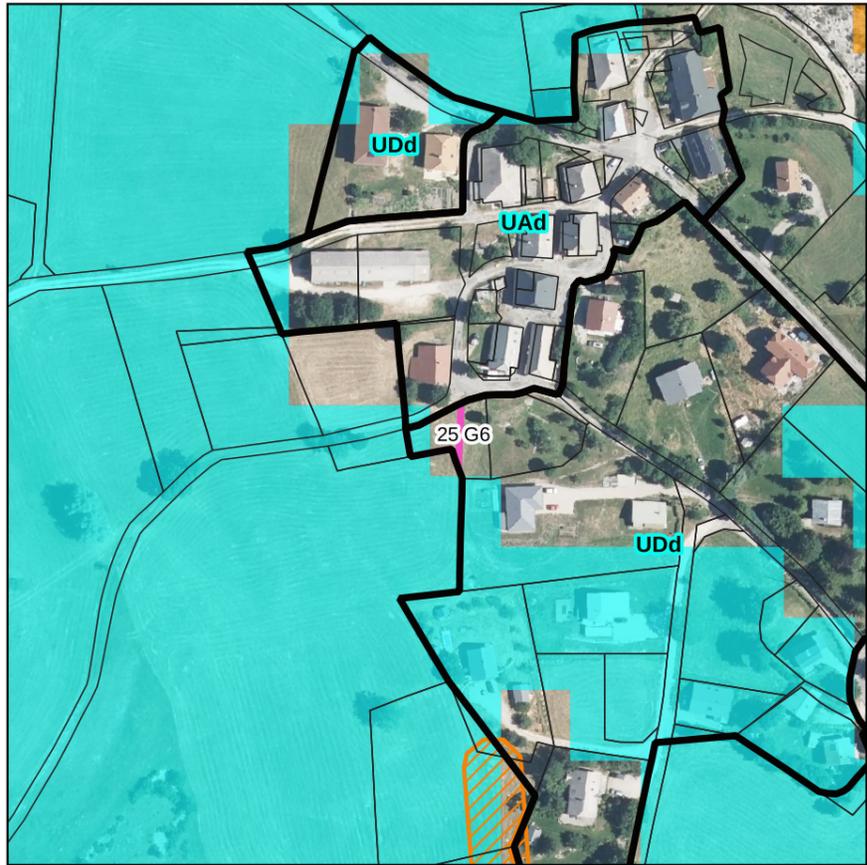
LUS-LA-CROIX-HAUTE



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU déclaré à la PAC

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

25 G6

Surface (m²) : 0.024107

Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.*

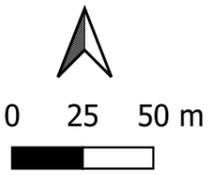
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

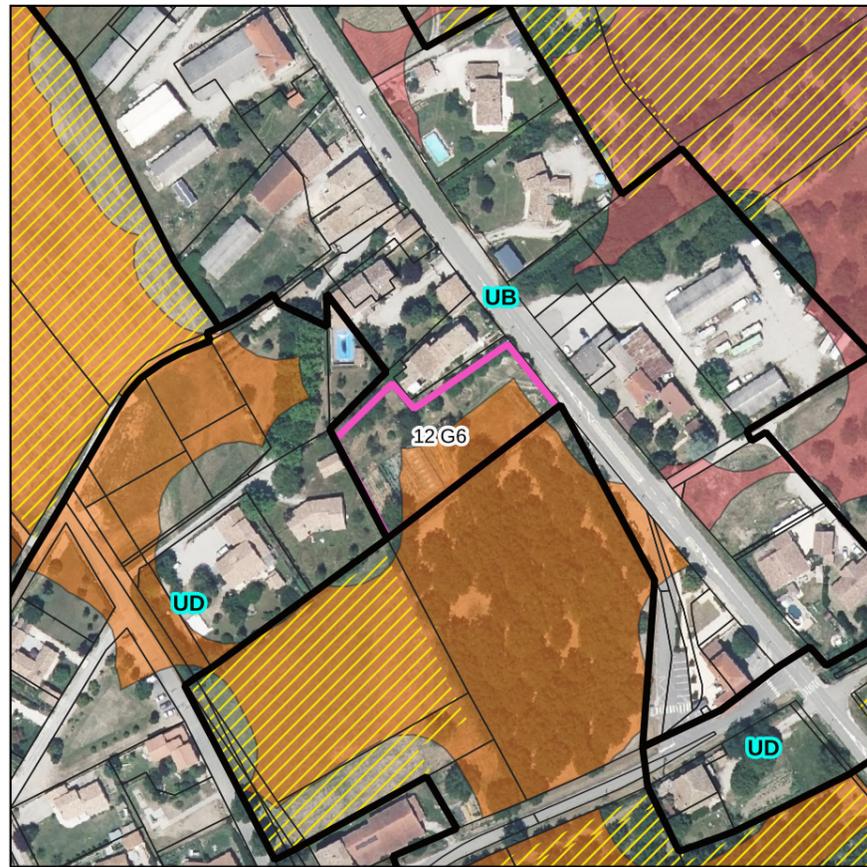
- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Alés faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

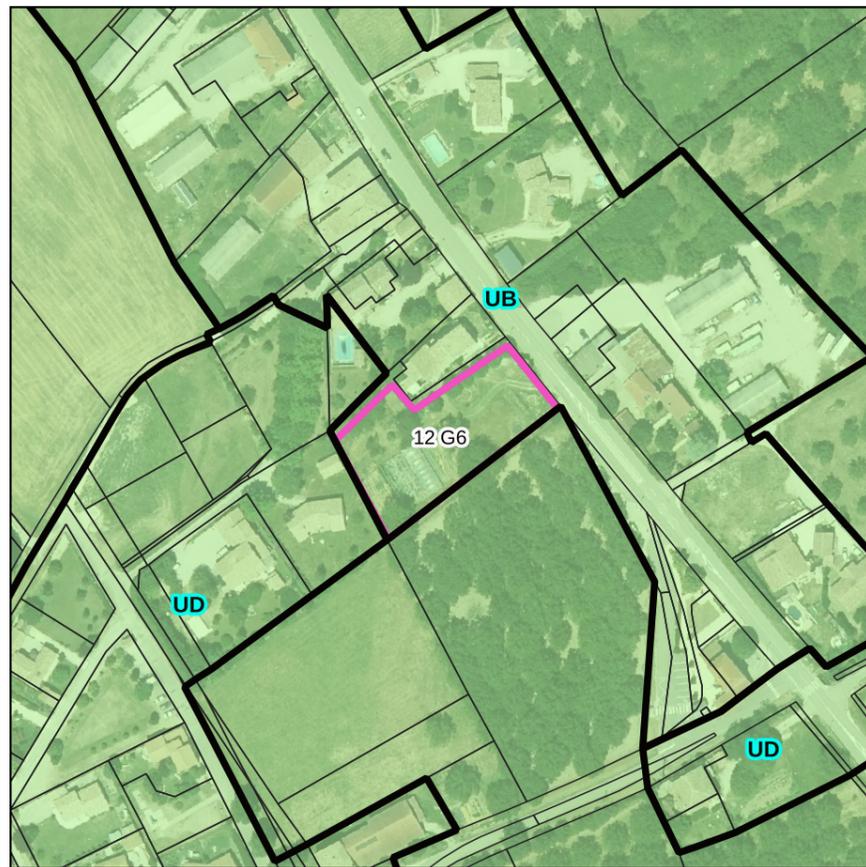
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2



MONTLAUR-EN-DIOIS



Agriculture



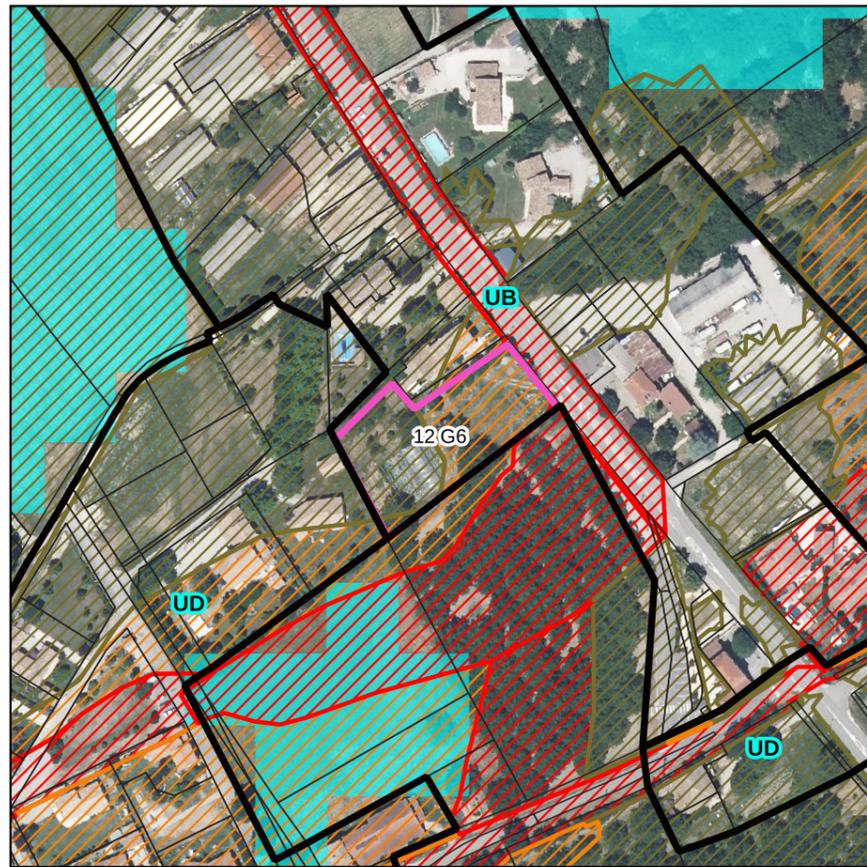
Environnement naturel

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Alés faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort
- Chutes de blocs
-
-

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2



Risques naturels

Terrain cultivé dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

12 G6

Surface (m²) : 0.248099

Consommation d'espace naturel et agricole :

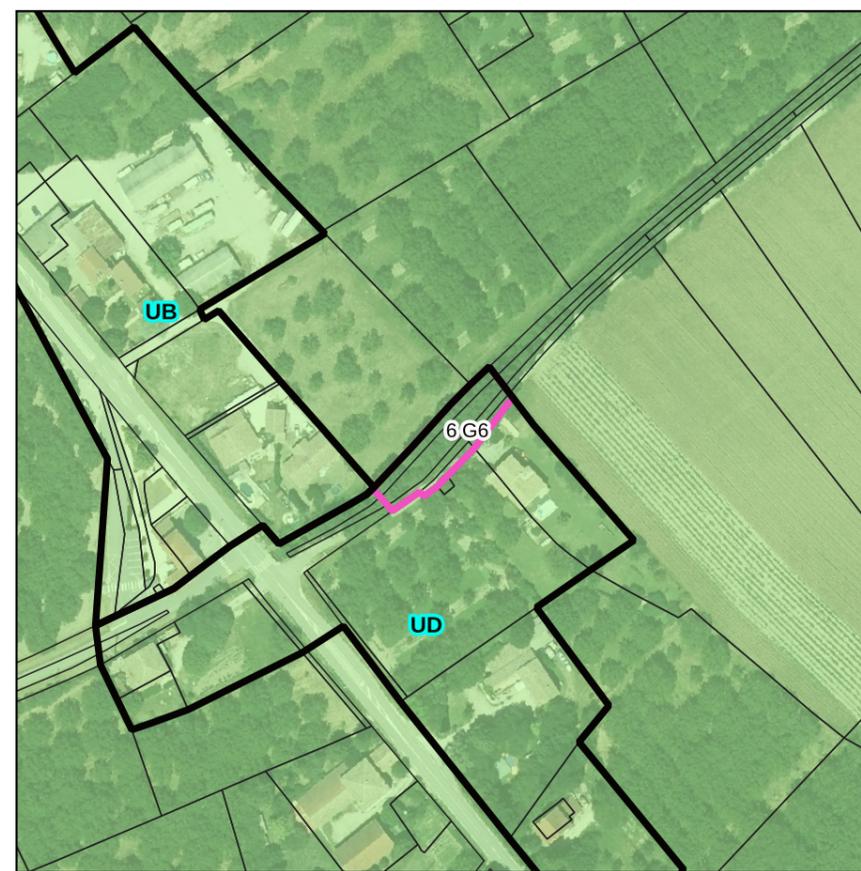
Oui

*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

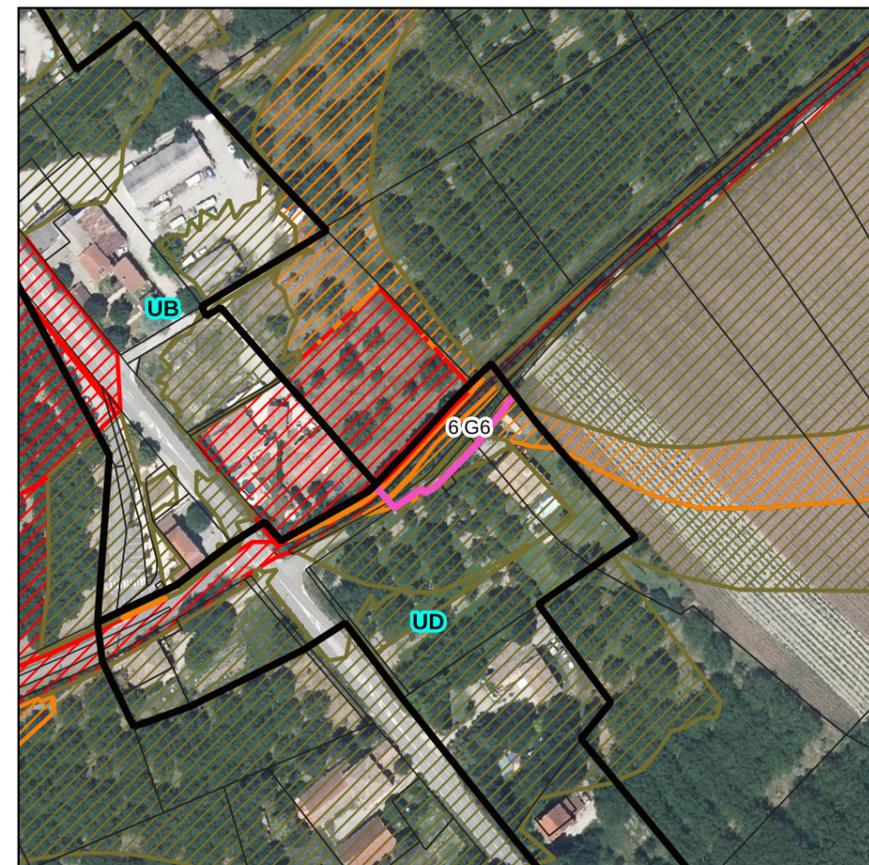
MONTLAUR-EN-DIOIS



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Chemin et bande boisée d'accompagnement

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

6 G6

Surface (m²) : 0.088424

Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

Oui : consommation d'espace relevée.

Non : pas de consommation d'espace relevée.

Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage

NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES

- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

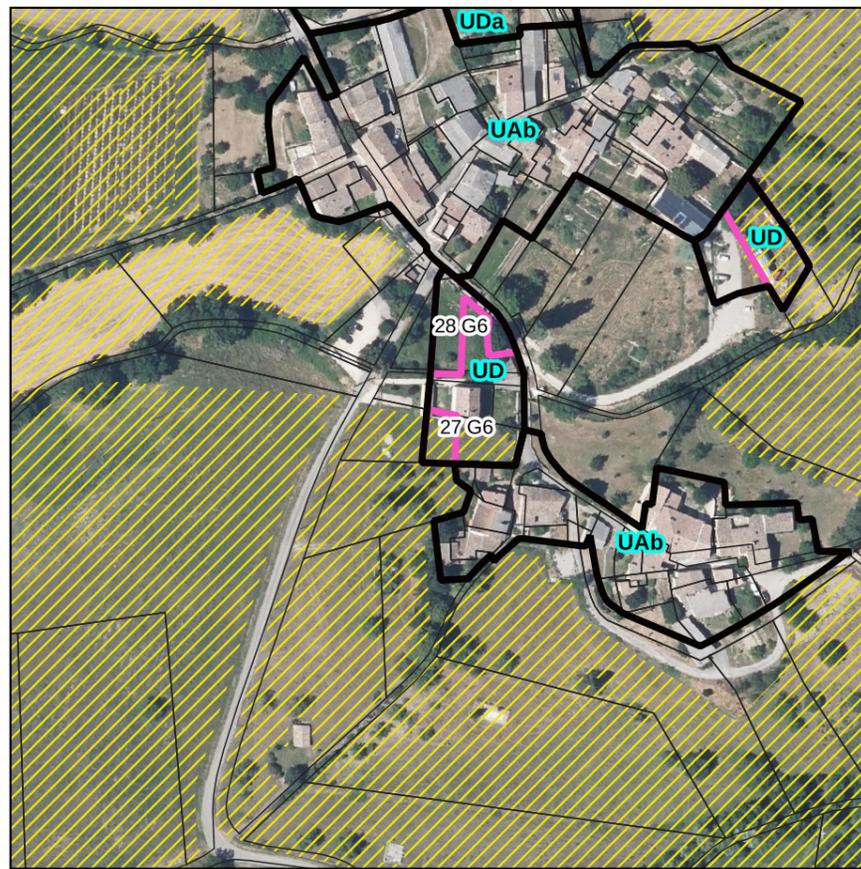
RISQUES NATURELS

- Aléas inondations
 - Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Avis requis sur l'aléa
- Chutes de blocs
 -
 -
- Aléa feux de forêt
 - Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort

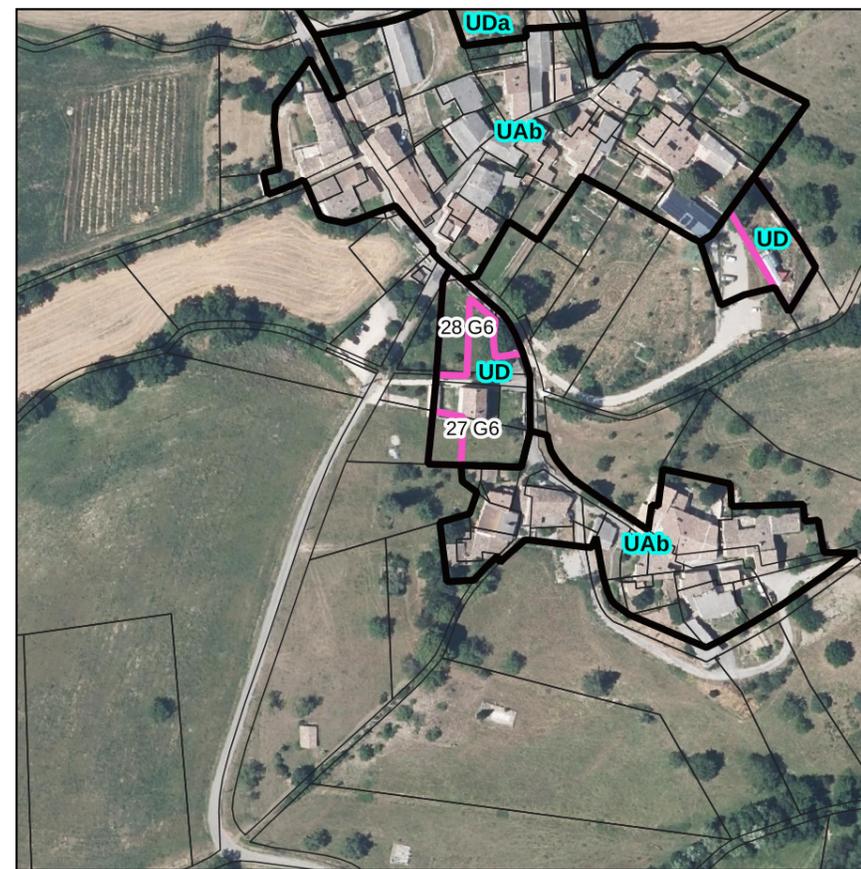
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

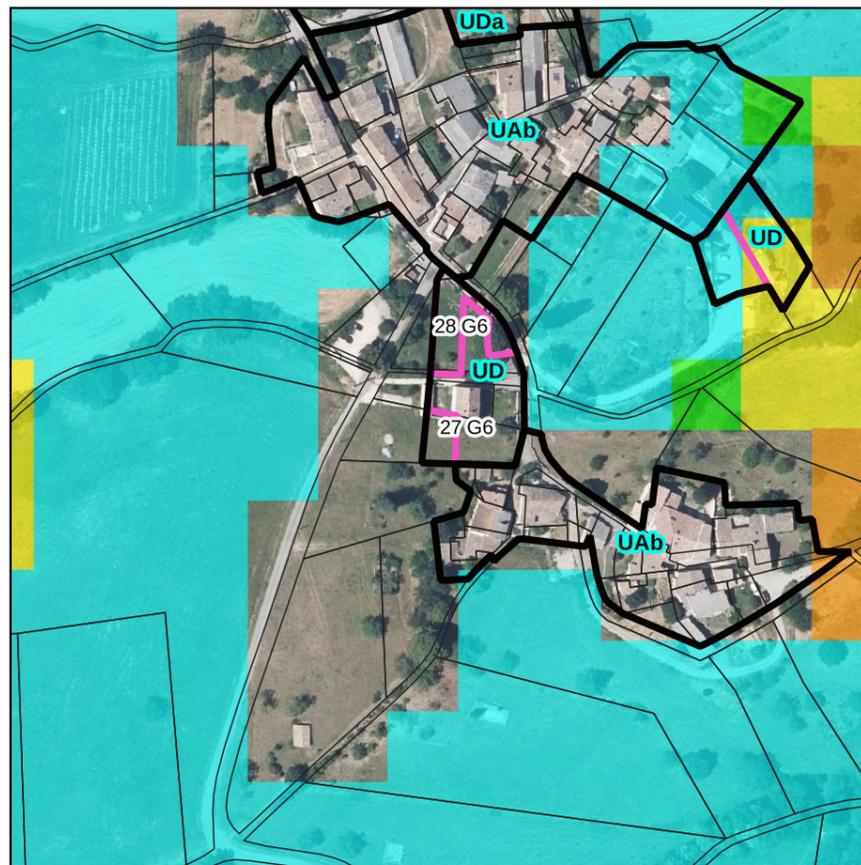
SAINT-ANDEOL



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU déclaré à la PAC

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

27 G6

Surface (m²) : 0.020358

Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

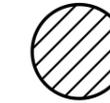
Oui : consommation d'espace relevée.

Non : pas de consommation d'espace relevée.

Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.



AOP Clairette de Die



Périphéries de 50 m autour des bâtiments d'élevage



Terrains déclarés à la PAC 2023

Zones constructibles

Bâtiments d'élevage

NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES

ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE

ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE

ENJEUX MODERES 2 CRITERES

ENJEUX FORTS 3 CRITERES

ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

RISQUES NATURELS

Aléas inondations

Aléas forts

Aléas moyens

Aléas faibles

Avis requis sur l'aléa

Aléa feux de forêt

Aléa nul

Aléa très faible

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

APHN Drome_perimetre_01_2022

stations tulipes sauvages

Zones humides

Natura 2000 ZPS

Natura 2000 SIC

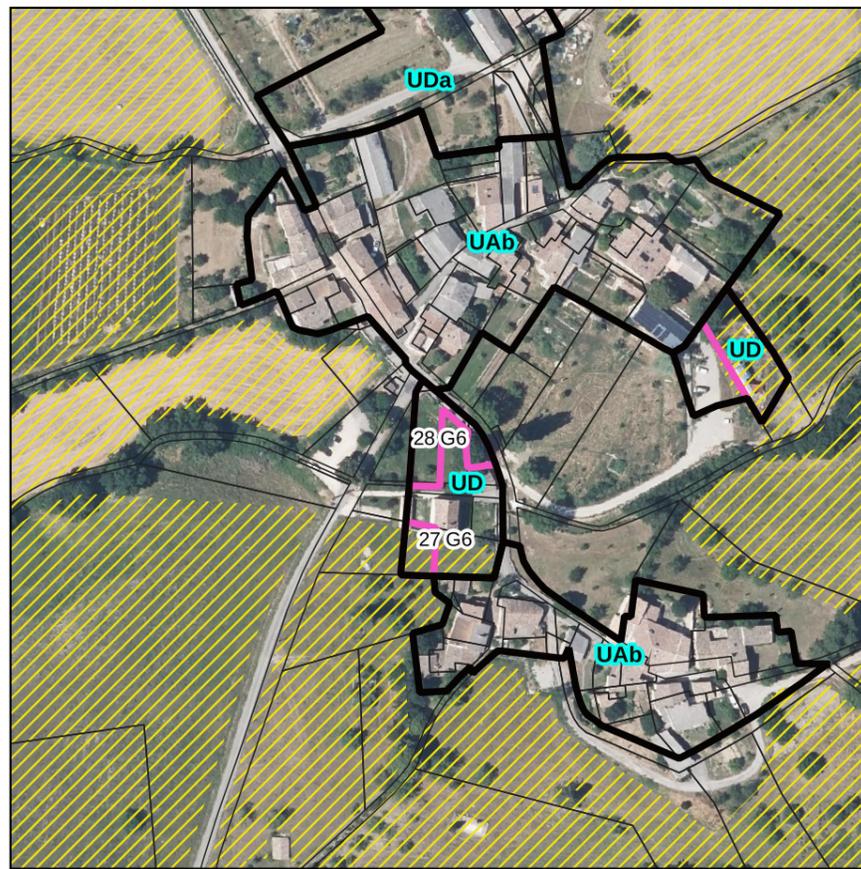
ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

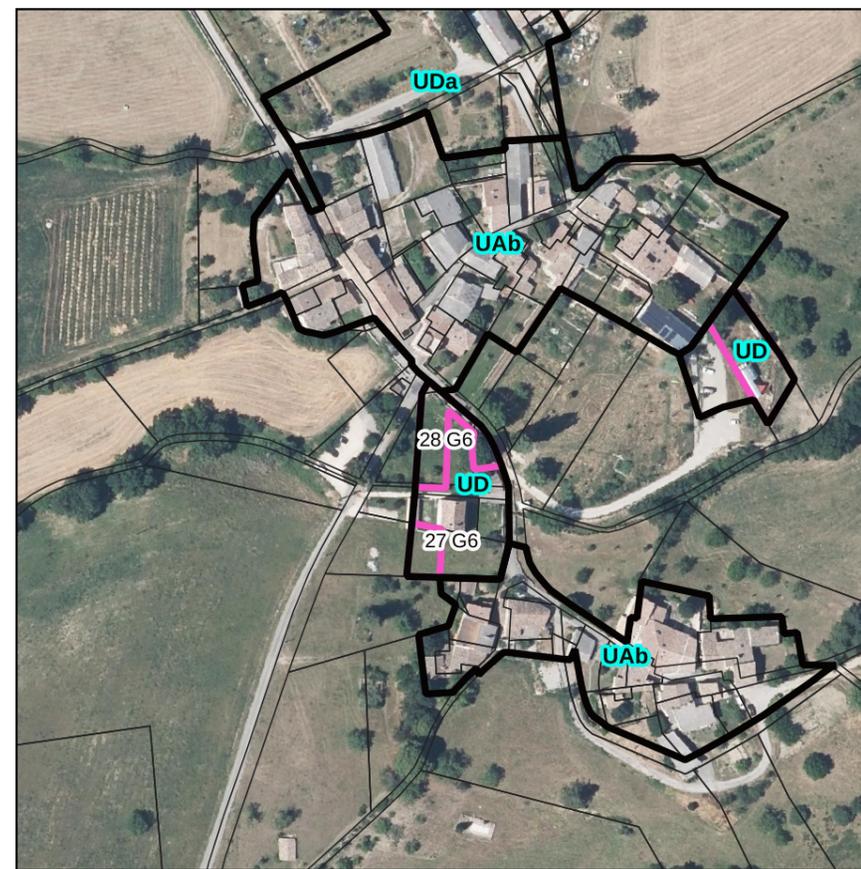
Chutes de blocs



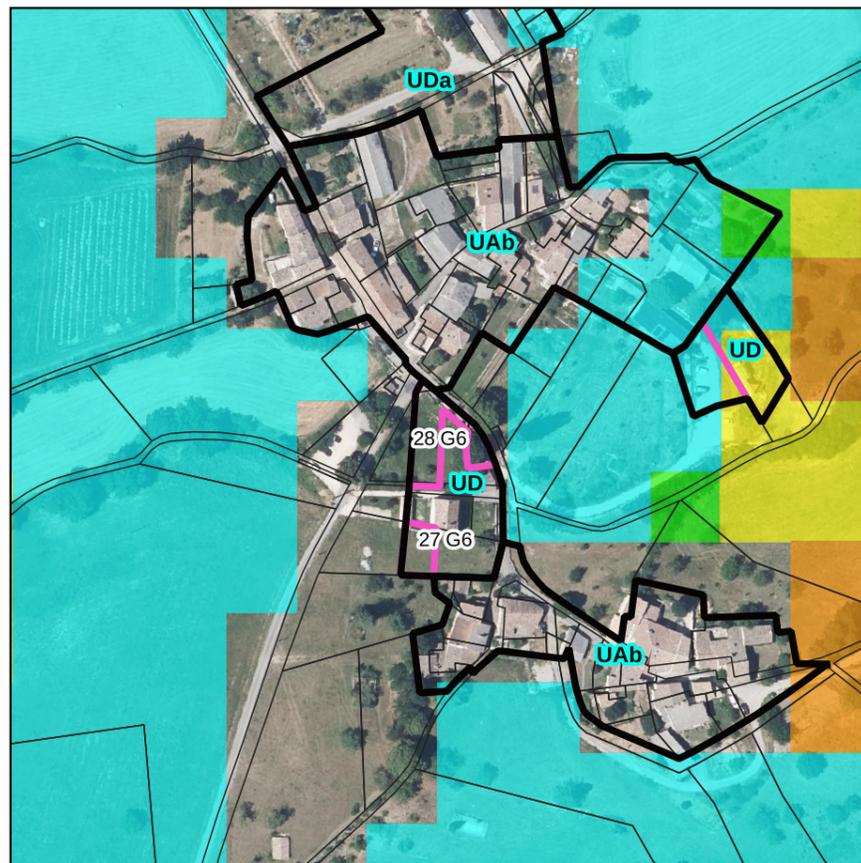
SAINT-ANDEOL



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU déclaré à la PAC

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

28 G6

Surface (m²) : 0.050701

Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

Oui : consommation d'espace relevée.

Non : pas de consommation d'espace relevée.

Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.



AOP Clairette de Die



Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage



Terrains déclarés à la PAC 2023



Zones constructibles



Bâtiments d'élevage

NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES

ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE

ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE

ENJEUX MODERES 2 CRITERES

ENJEUX FORTS 3 CRITERES

ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

RISQUES NATURELS

Aléas inondations

Aléas forts

Aléas moyens

Alés faibles

Avis requis sur l'aléa

Aléa feux de forêt

Aléa nul

Aléa très faible

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

Chutes de blocs



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

APHN Drome_perimetre_01_2022

stations tulipes sauvages

Zones humides

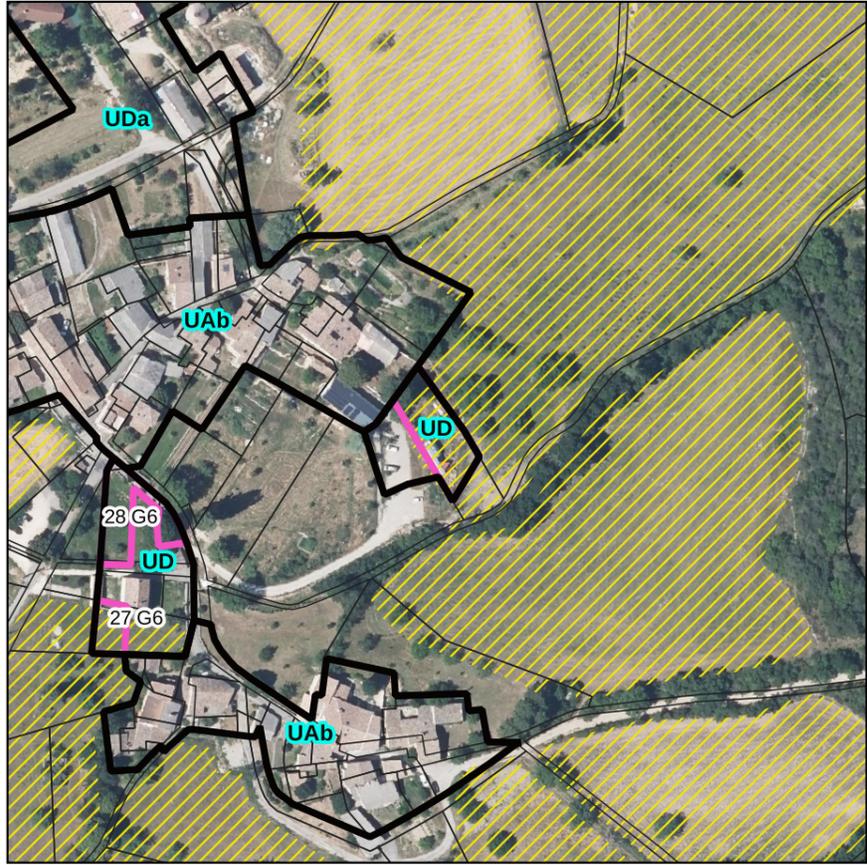
Natura 2000 ZPS

Natura 2000 SIC

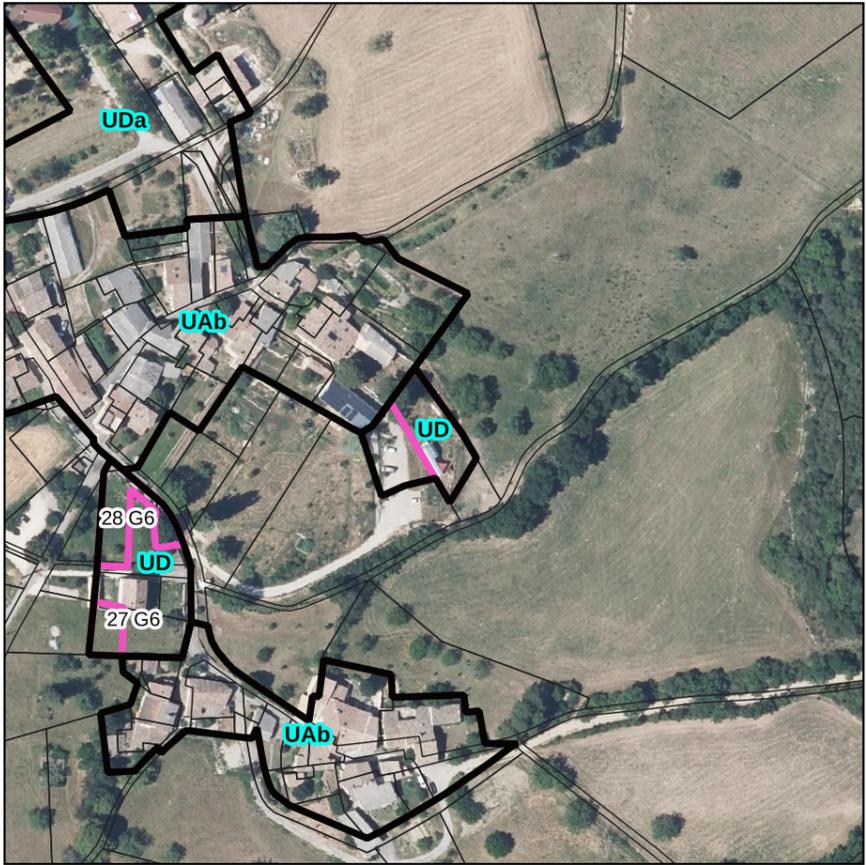
ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

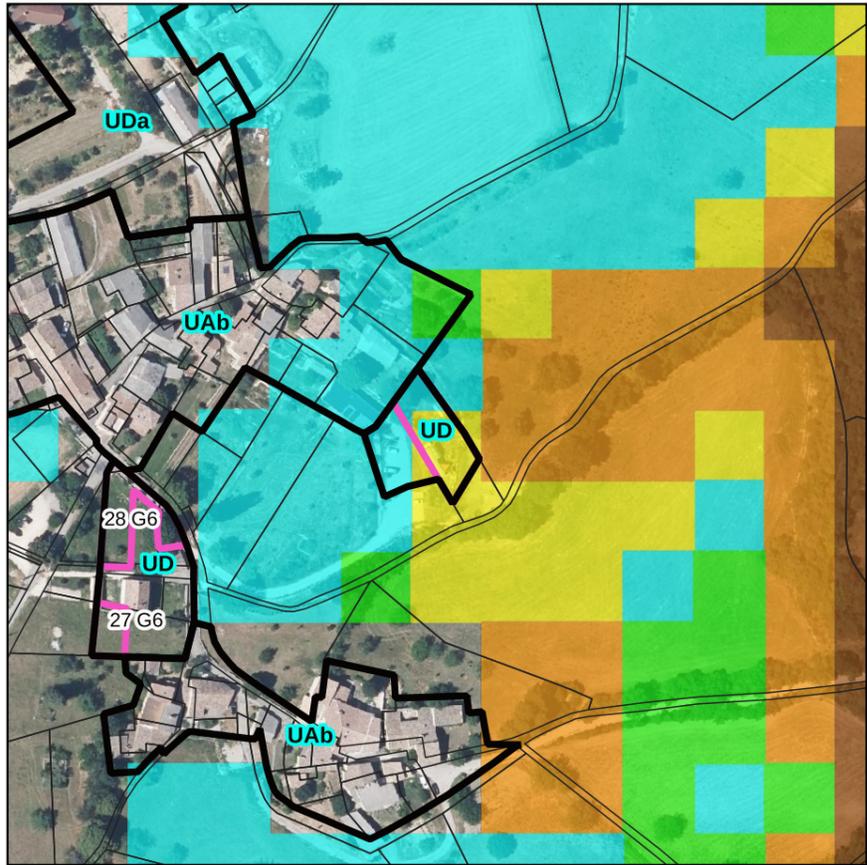
SAINT-ANDEOL



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU déclaré à la PAC

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

30 G6

Surface (m²) : 0.062046

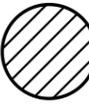
Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

Oui : consommation d'espace relevée.

Non : pas de consommation d'espace relevée.

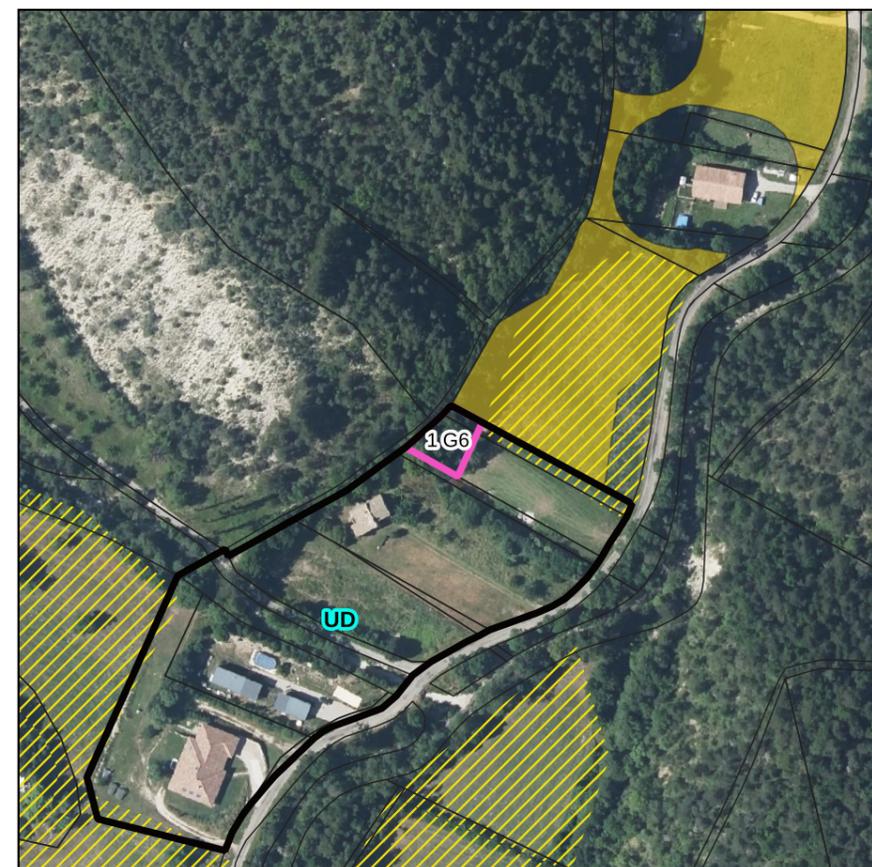
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

-  AOP Clairette de Die
-  Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
-  Terrains déclarés à la PAC 2023

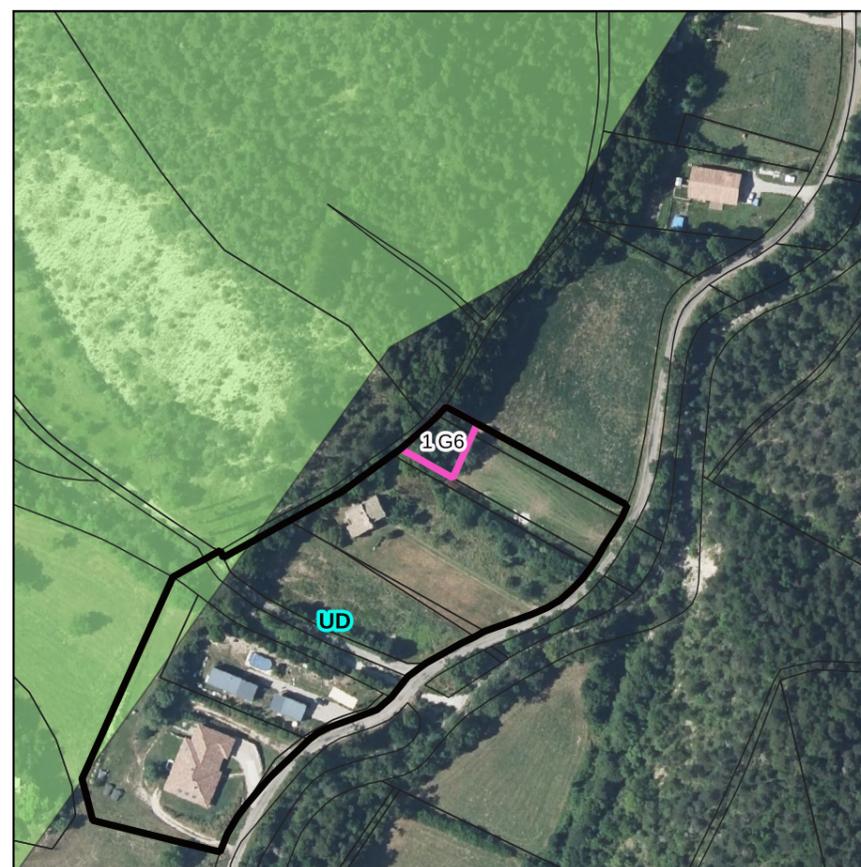
-  Zones constructibles
-  Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
-  ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
-  ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
-  ENJEUX MODERES 2 CRITERES
-  ENJEUX FORTS 3 CRITERES
-  ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
-  Aléas forts
-  Aléas moyens
-  Aléas faibles
-  Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
-  Aléa très faible
-  Aléa faible
-  Aléa moyen
-  Aléa fort
-  Aléa très fort

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
-  APHN Drome_perimetre_01_2022
-  stations tulipes sauvages
-  Zones humides
-  Natura 2000 ZPS
-  Natura 2000 SIC
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2



Agriculture



Environnement naturel

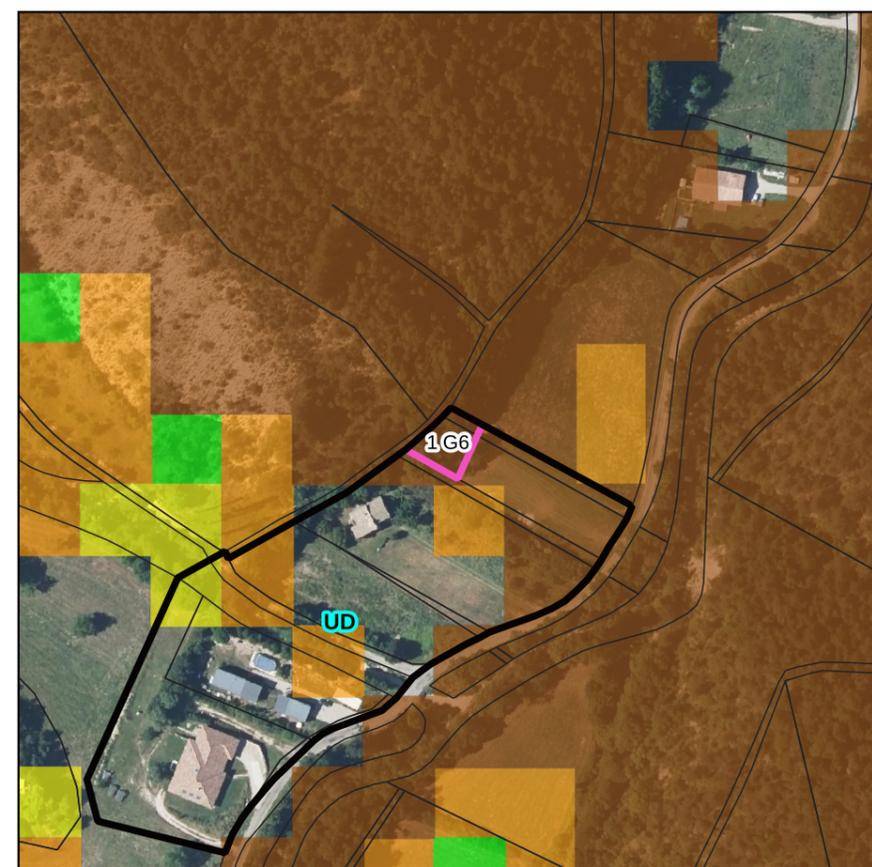
- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Aléas faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Chutes de blocs
- Aléa très fort
- Aléa fort

- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2



Risques naturels

Petit bois dans le prolongement de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

1 G6

Surface (m²) : 0.034656

Consommation d'espace naturel et agricole :

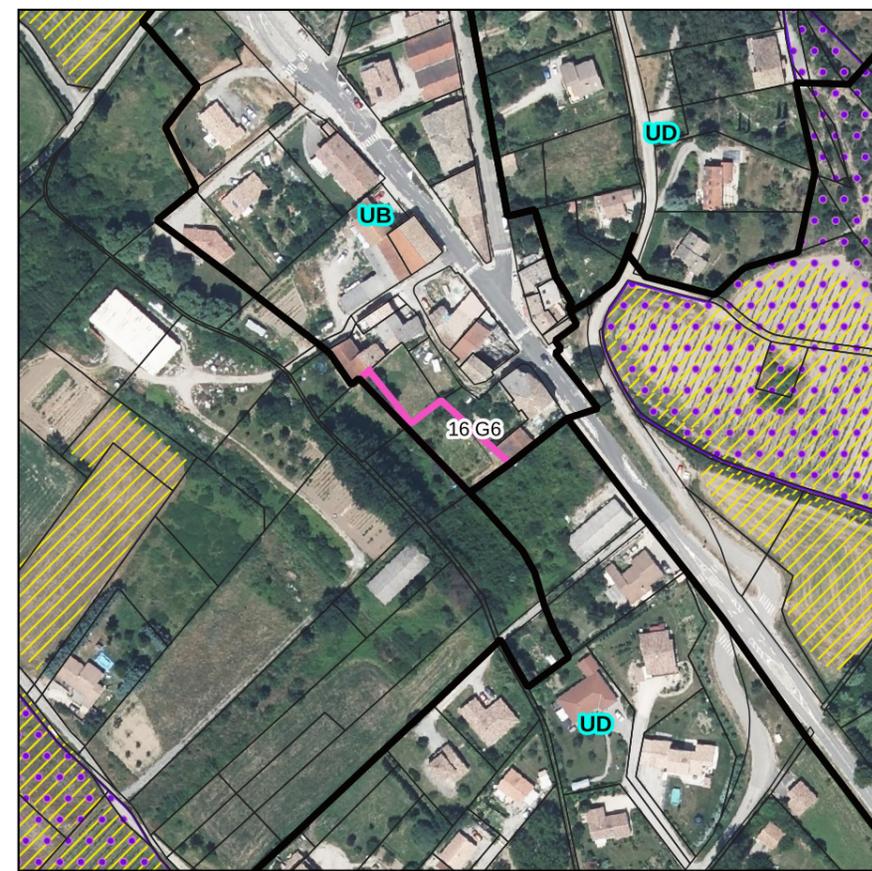
Oui

Oui : consommation d'espace relevée.

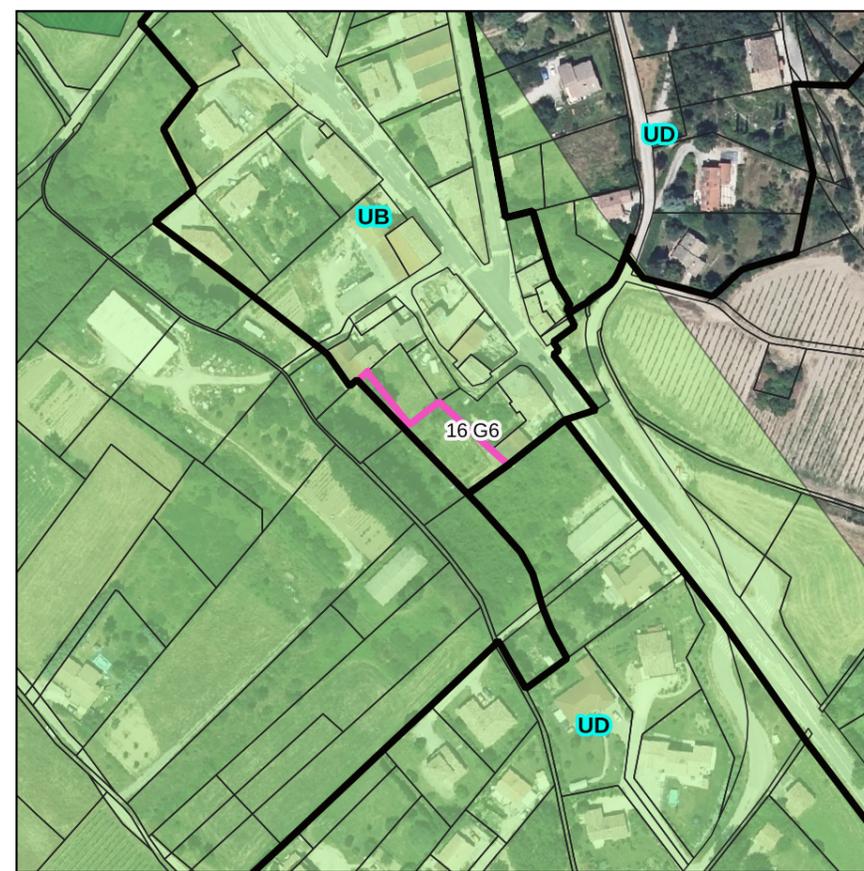
Non : pas de consommation d'espace relevée.

Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

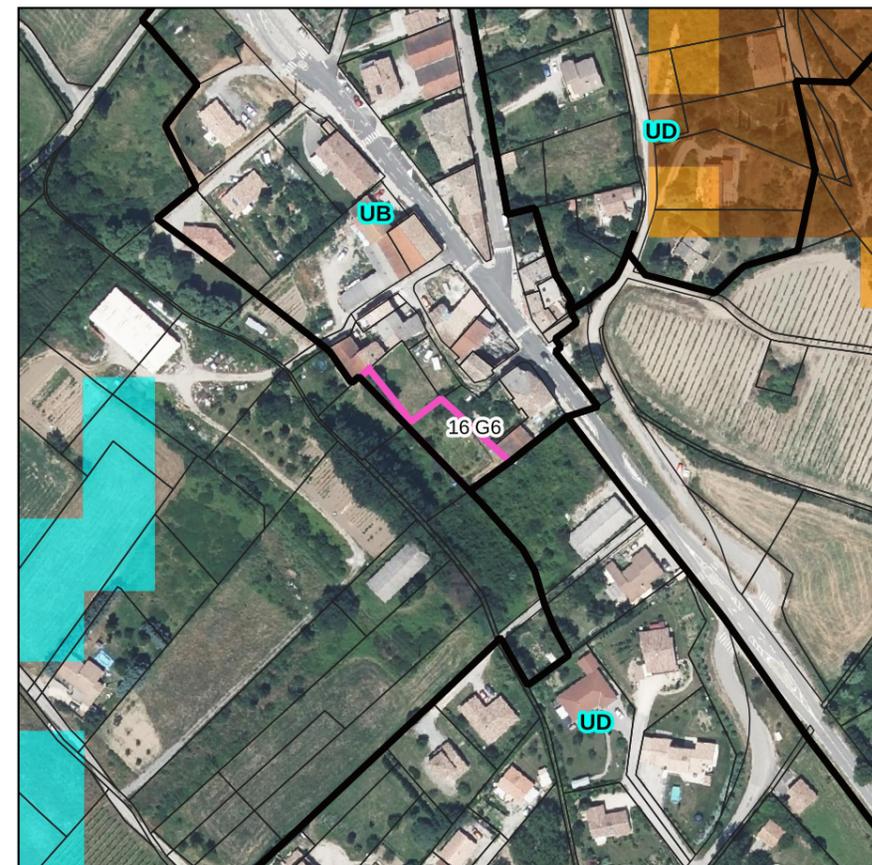
SAINT-ROMAN



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré non cultivé dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

16 G6

Surface (m²) : 0.061456

Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

Oui : consommation d'espace relevée.

Non : pas de consommation d'espace relevée.

Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

-  AOP Clairette de Die
-  Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
-  Terrains déclarés à la PAC 2023

-  Zones constructibles
-  Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
-  ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
-  ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
-  ENJEUX MODERES 2 CRITERES
-  ENJEUX FORTS 3 CRITERES
-  ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

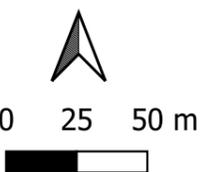
RISQUES NATURELS

- Aléas inondations**
-  Aléas forts
-  Aléas moyens
-  Alés faibles
-  Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt**
-  Aléa nul
-  Aléa très faible
-  Aléa faible
-  Aléa moyen
-  Aléa fort
-  Aléa très fort

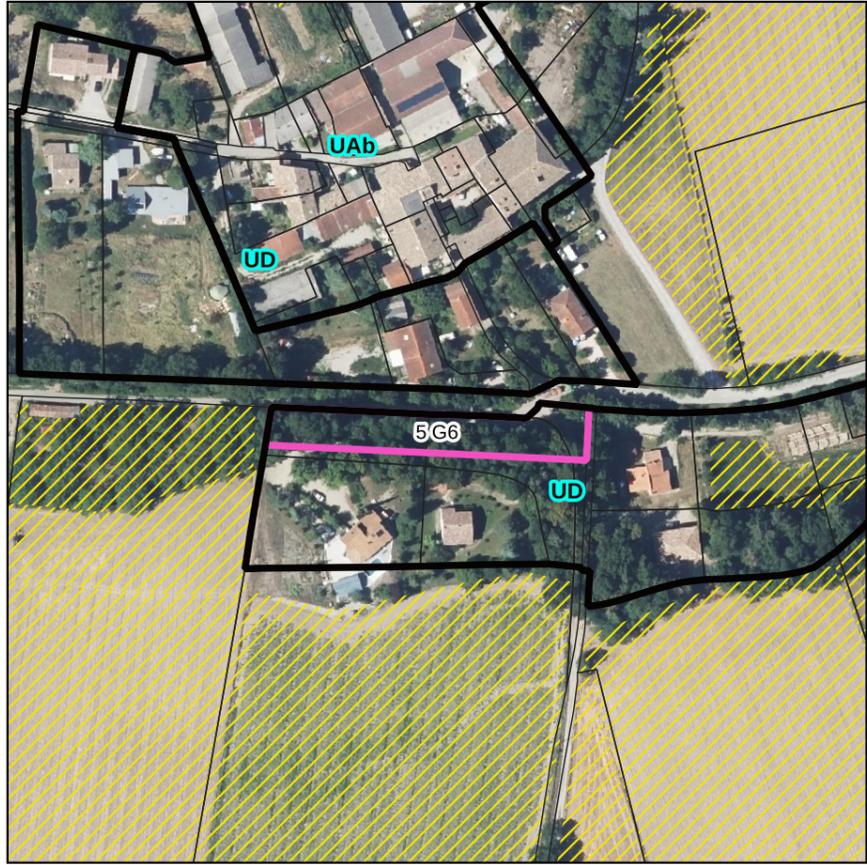
- Chutes de blocs**
- 
- 

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

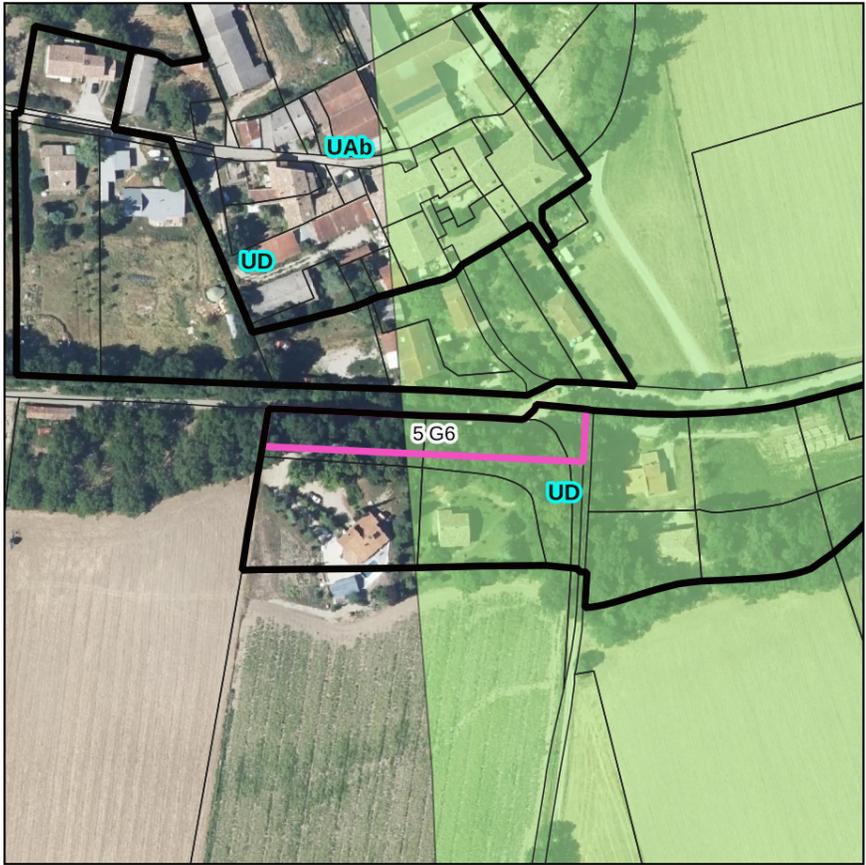
-  APHN Drome_perimetre_01_2022
-  stations tulipes sauvages
-  Zones humides
-  Natura 2000 ZPS
-  Natura 2000 SIC
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2



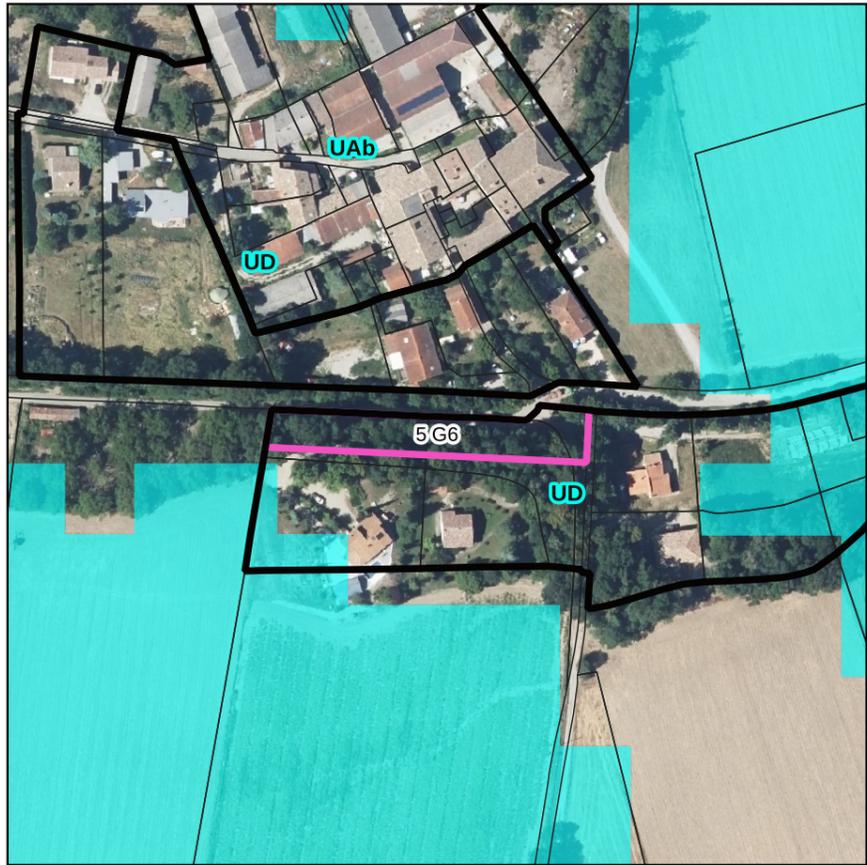
SOLAURE EN DIOIS



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Chemin et bande boisée d'accompagnement

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

5 G6

Surface (m²) : 0.165179

Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

- Oui : consommation d'espace relevée.*
- Non : pas de consommation d'espace relevée.*
- Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

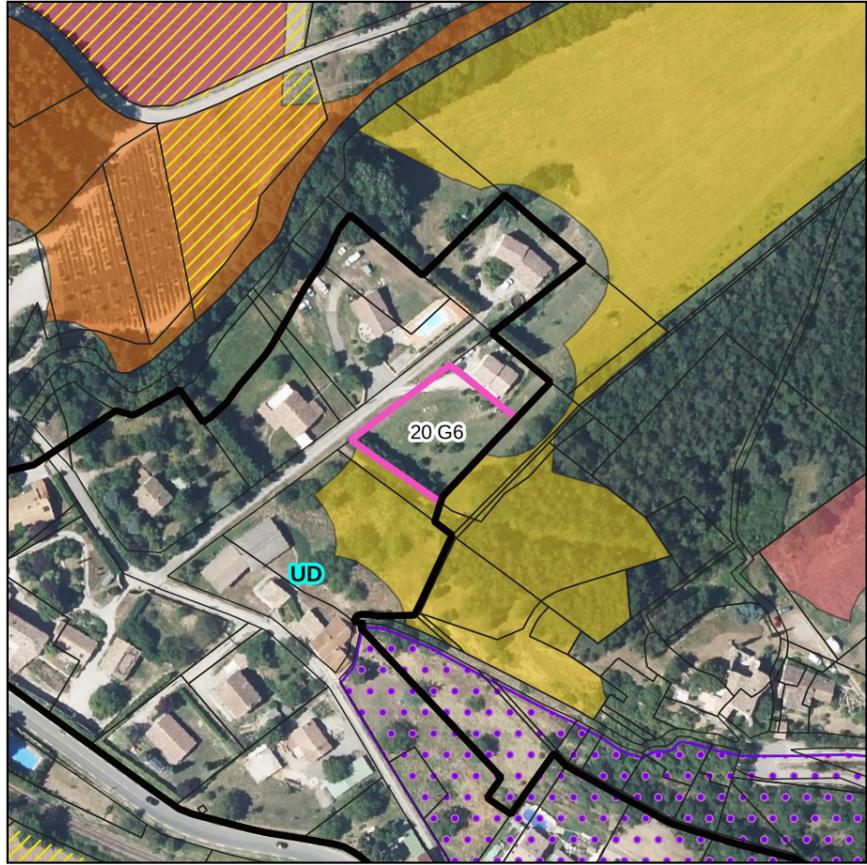
- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

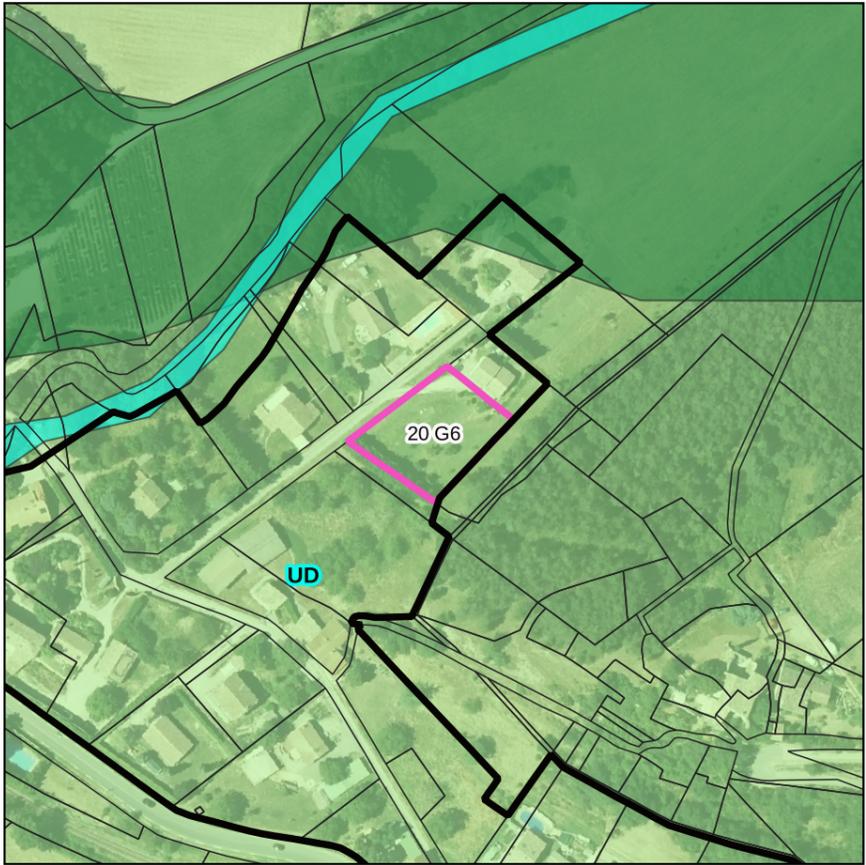
- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Alés faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

SOLAURE EN DIOIS



Agriculture



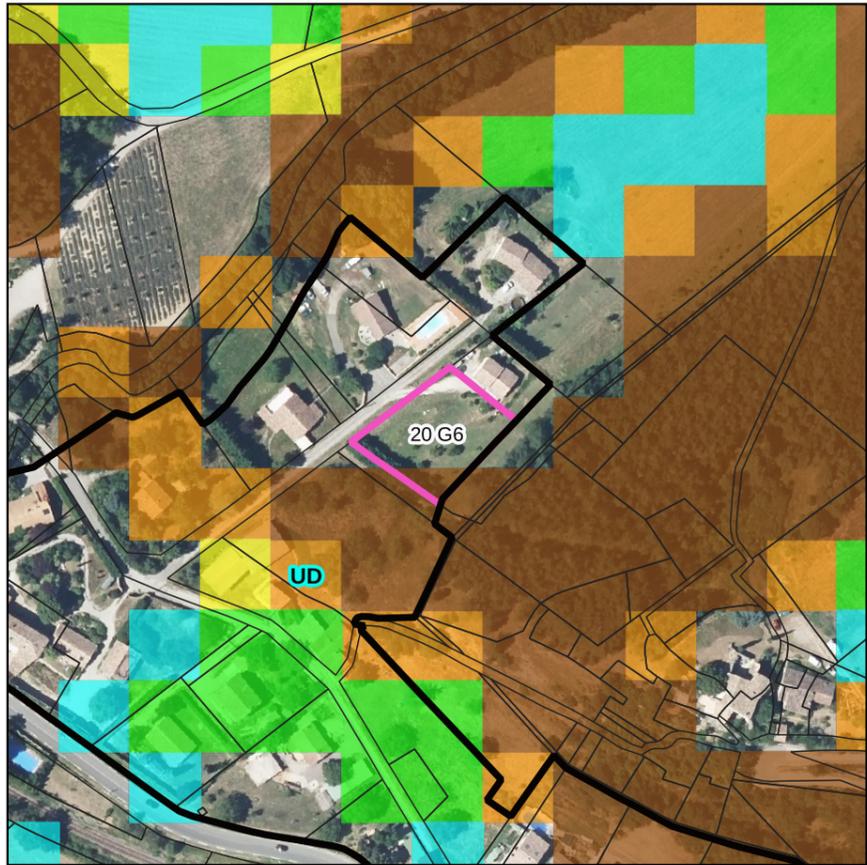
Environnement naturel

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations**
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Aléas faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt**
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

- Chutes de blocs**
-
-



Risques naturels

Pré non cultivé dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

20 G6

Surface (m²) : 0.13982

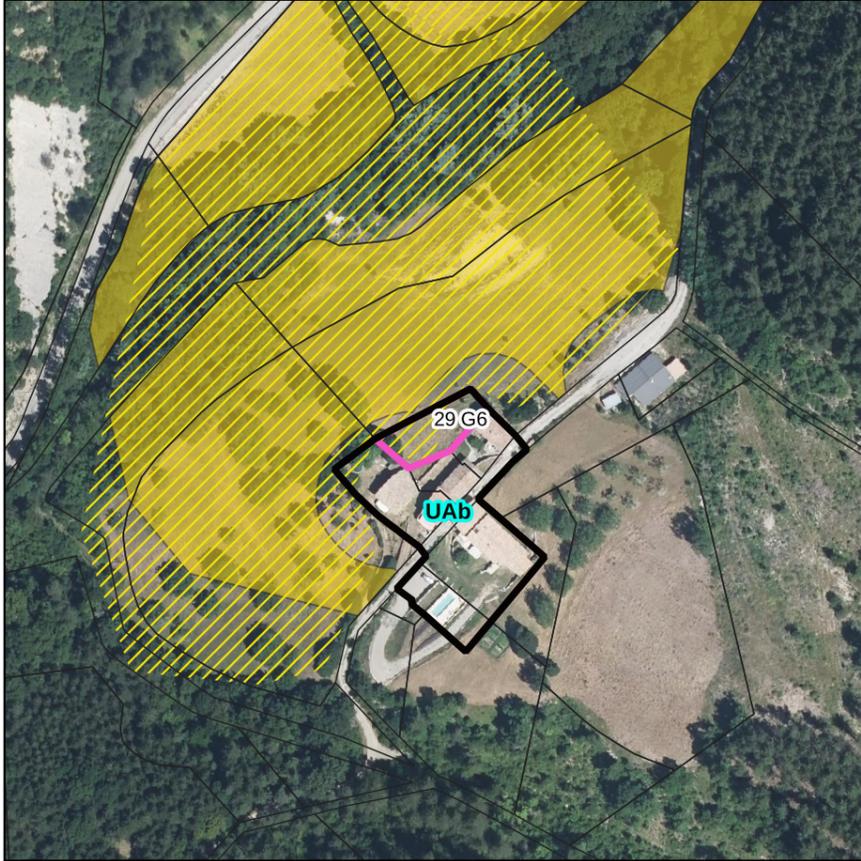
Consommation d'espace naturel et agricole : Non (déjà)

Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2



VAL-MARAVEL



Agriculture



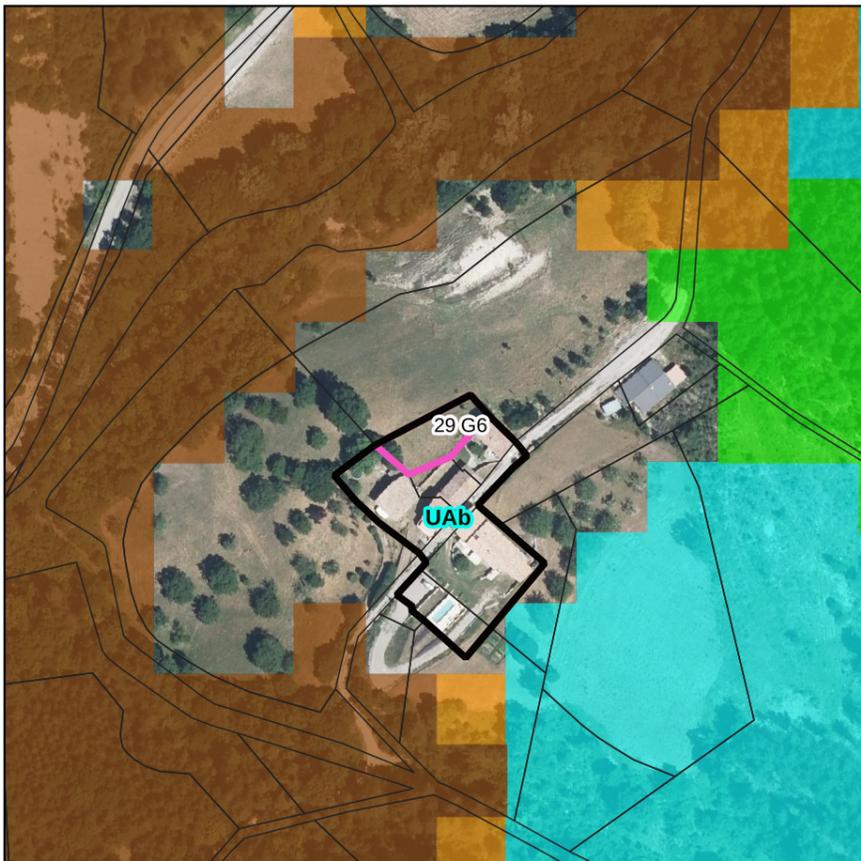
Environnement naturel

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations**
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Alés faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt**
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

- Chutes de blocs**
-
-



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU déclaré à la PAC

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

29 G6

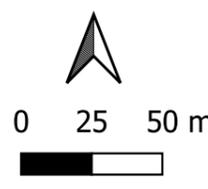
Surface (m²) : 0.051143

Consommation d'espace naturel et agricole :

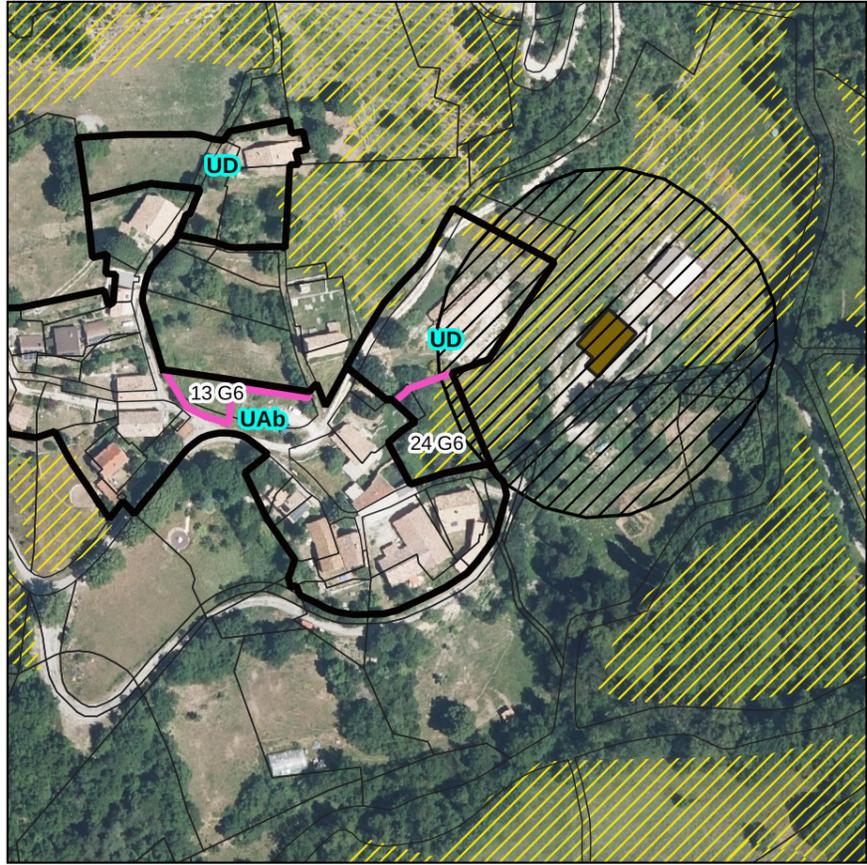
Oui

*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

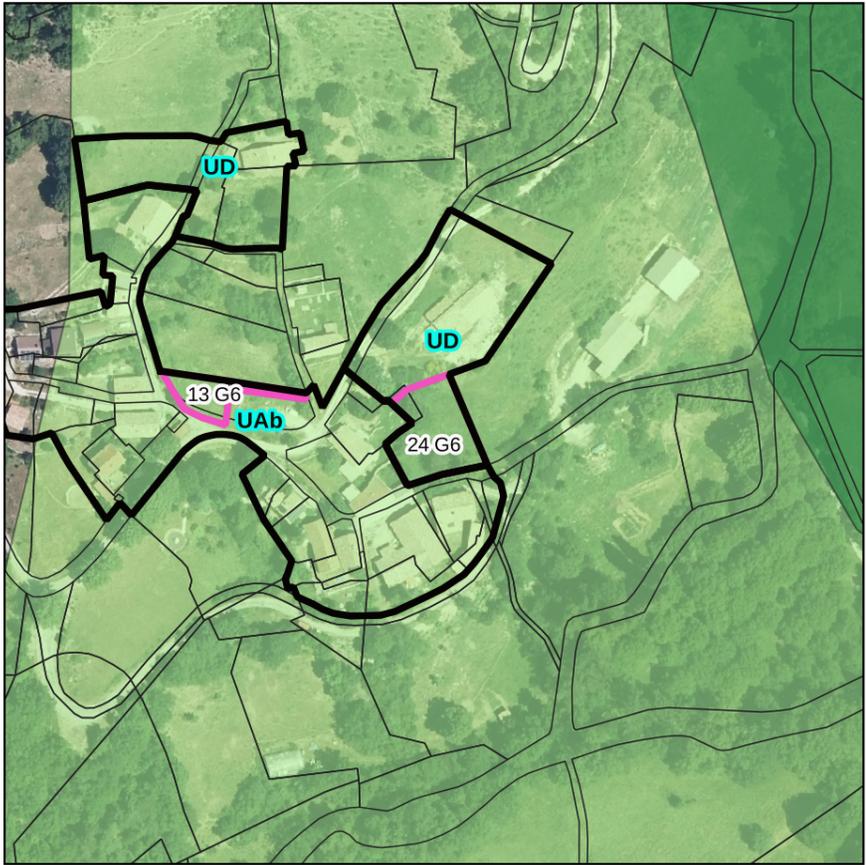
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2



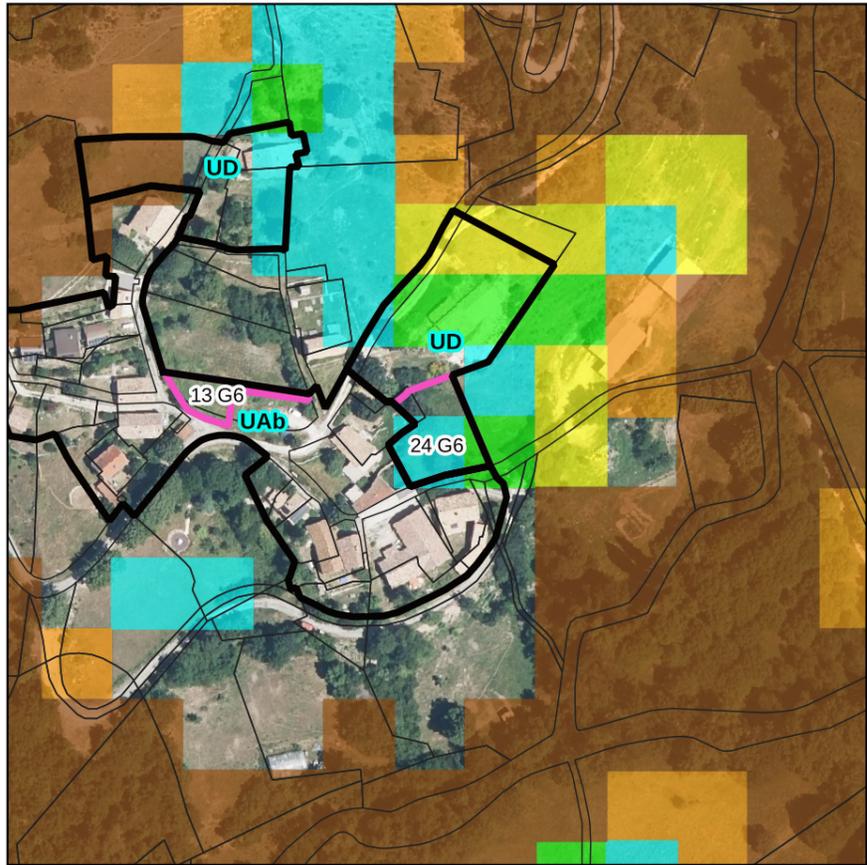
VAL-MARAVEL



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Pré dans le prolongement immédiat de la PAU déclaré à la PAC

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

24 G6

Surface (m²) : 0.085439

Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.*

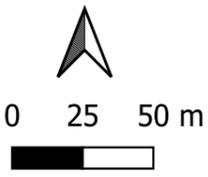
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

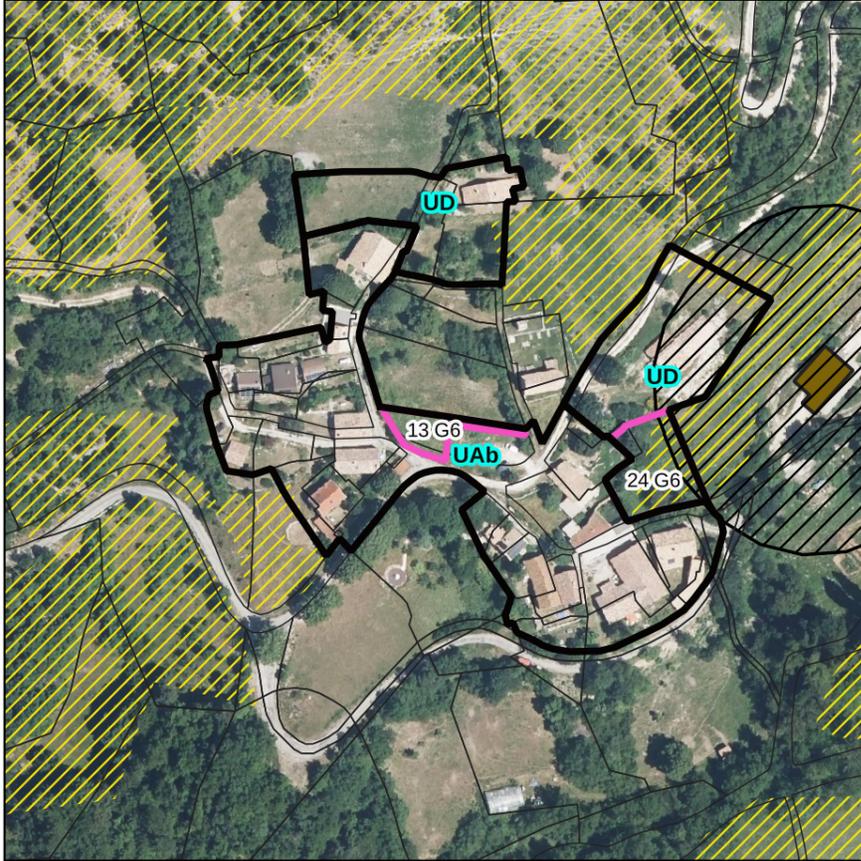
- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations**
- Aléas forts
- Aléas moyens
- Alés faibles
- Avis requis sur l'aléa
- Aléa feux de forêt**
- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

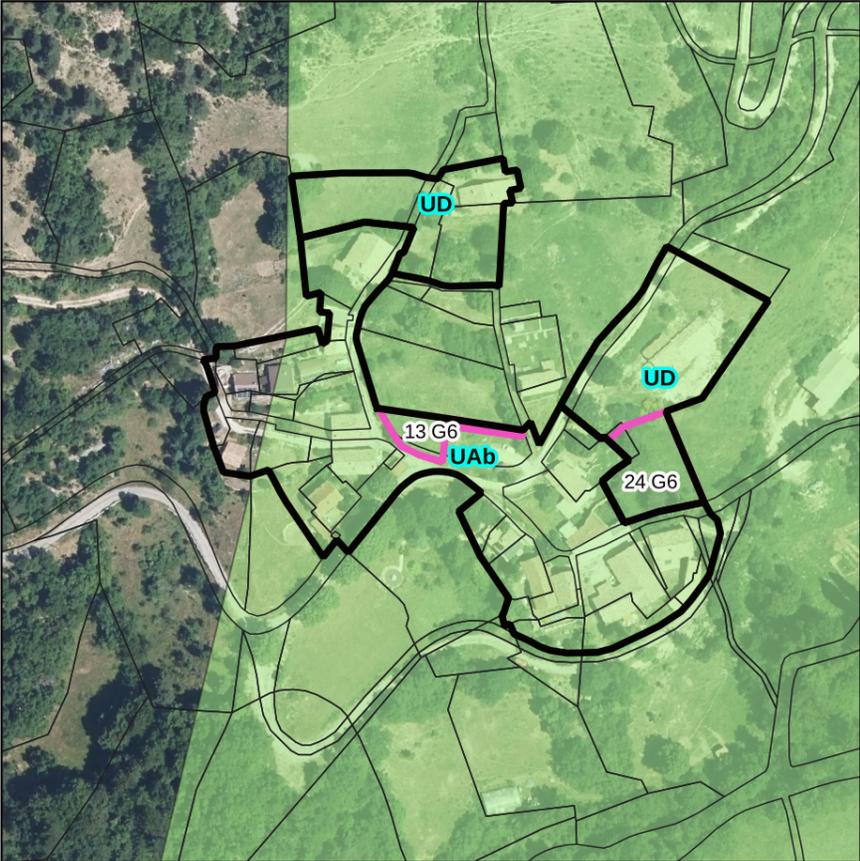
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2



VAL-MARAVEL



Agriculture

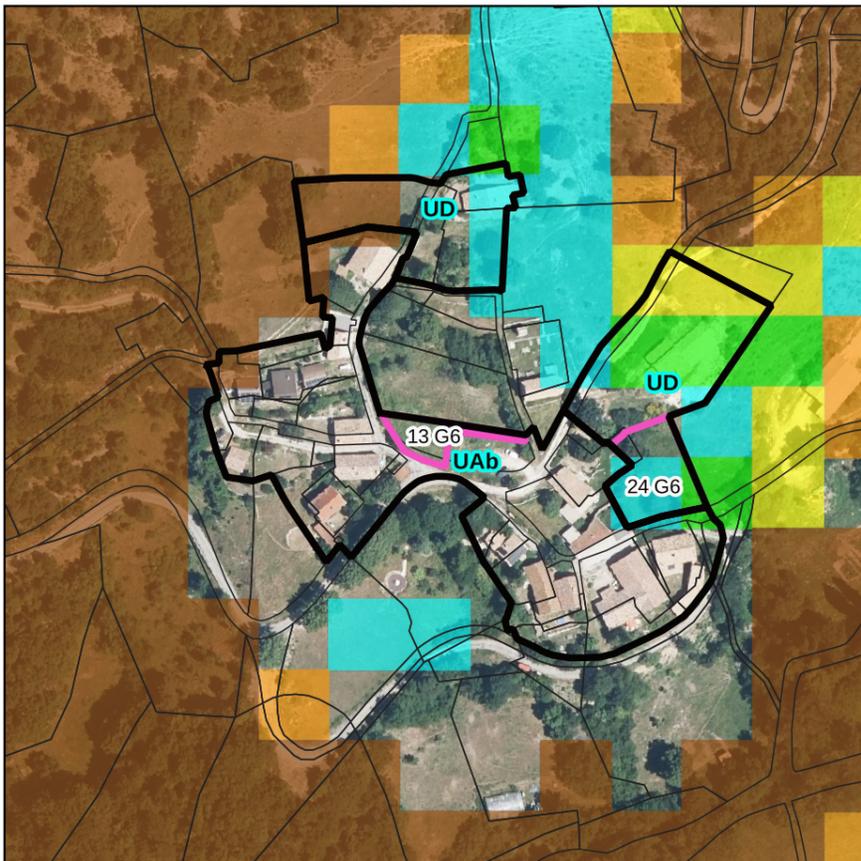


Environnement naturel

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES**
- ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
- ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
- ENJEUX MODERES 2 CRITERES
- ENJEUX FORTS 3 CRITERES
- ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS**
- Aléas inondations
 - Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Avis requis sur l'aléa
- Chutes de blocs
 -
 -
- Aléa feux de forêt
 - Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort



Risques naturels

Pré non cultivé dans le prolongement immédiat de la PAU

Terrains nus en extension de l'urbanisation. L'urbanisation de ces terrains nus peut constituer de la consommation d'espace agricole et naturel au regard de la méthodologie, qui compte en consommation l'extension de la Partie Actuellement Urbanisée au premier m² de terrains non construits.

Parmi les terrains recensés, certains toutefois ont déjà été comptabilisés dans la consommation d'espace naturel et agricole au titre de l'article L142-4-3° du code de l'urbanisme.

13 G6

Surface (m²) : 0.033813

Consommation d'espace naturel et agricole :

Oui

*Oui : consommation d'espace relevée.
Non : pas de consommation d'espace relevée.
Non (déjà) : consommation d'espace déjà comptée dans les demandes de dérogation relevant du L142-4 3°.*

- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**
- APHN Drome_perimetre_01_2022
- stations tulipes sauvages
- Zones humides
- Natura 2000 ZPS
- Natura 2000 SIC
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2

